

Un Clocher... Un Village



MRC DE PORTNEUF
Une Vision d'Avenir. Dans notre Nature!

*Colloque sur l'avenir
du patrimoine religieux de Portneuf*

COMITÉ MULTISECTORIEL DU PATRIMOINE RELIGIEUX

27 MAI 2000 • ACTES DU COLLOQUE

+ de 160 personnes présentes



Un Clocher, un Village

ACTES

**Du colloque sur l'avenir
du patrimoine religieux de Portneuf**

27 mai 2000

MRC de Portneuf

Comité multisectoriel du patrimoine religieux de Portneuf

Mise en page
Francine Pagé

Comité organisateur du colloque :

Patrick Bouillé, animateur-coordonnateur culturel, MRC de Portneuf
Hélène Bourque, consultante en histoire de l'architecture
François Drolet, agent de développement rural, CLD de Portneuf
Denis Robitaille, animateur régional, Région pastorale Portneuf
Jean Simard, professeur titulaire en ethnologie, Université Laval

Ce colloque est une initiative du :

Comité multisectoriel du patrimoine religieux de Portneuf

Ce colloque a reçu l'aide généreuse de :

Aluminerie Luralco, une filiale d'Alcoa
Ministère de la Culture et des Communications
Centre local de développement de Portneuf
Diocèse de Québec
MRC de Portneuf

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-9806444-2-0

© Municipalité régionale de comté de Portneuf, 2000
185, Route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0
Tél. : 418-285-3744 ; téléc. : 418-285-1703
portneuf@mrc-portneuf.qc.ca

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

Présentation

Le 27 mai 2000, 162 personnes ont passé la journée à discuter de l'avenir du patrimoine religieux de Portneuf. En soit, ce nombre et la diversité de provenance de ces participants constituent un signe clair de leur intérêt pour le sujet. Le sérieux de leur discussion et la qualité des interventions ont démontré une volonté de conjuguer les efforts dans le but de sauvegarder et de mettre en valeur le riche patrimoine religieux portneuvois.

Les actes de ce colloque sont un outil de première qualité pour assurer une suite concrète et déterminante à cette rencontre. Le lecteur y trouvera les interventions des conférenciers et conférencières ainsi qu'un résumé des propos échangés en atelier.

La matinée était consacrée aux conférences. Celles-ci étaient suivies d'une brève période de questions. L'après-midi, cinq ateliers de discussions étaient proposés au choix des participants. Les actes rapportent le plan de l'atelier, un résumé des propos et le texte de l'intervention de l'expert ou l'experte qui amorçait la discussion. La plénière de fin d'après-midi a permis de présenter un résumé des ateliers. En clôture du colloque, la MRC de Portneuf a lancé un livre sur les églises et les chapelles de Portneuf. Les actes du colloque s'ouvrent sur le texte du préfet de la MRC de Portneuf qui était l'hôte de ce colloque et se concluent par les interventions du député de Portneuf à l'Assemblée nationale, Monsieur Roger Bertrand et par Mgr Jean Gagnon, évêque auxiliaire délégué de l'archevêque pour cette occasion.

Les actes du colloque *Un Clocher, un Village* sont publiés par la MRC de Portneuf et sont disponibles aux bureaux de Cap-Santé, téléphone 418-285-3744.

Remerciements

Le comité organisateur du colloque tient à exprimer toute sa reconnaissance aux personnes qui ont assuré la réussite de ce rassemblement. Merci au personnel administratif de la MRC de Portneuf qui a assuré les multiples et indispensables tâches reliées à l'inscription et à l'organisation technique. Merci également au personnel du secrétariat de la Région pastorale pour la compétence et la disponibilité dont il a fait preuve à toutes les étapes de ce projet.

Les membres du comité tiennent à souligner la qualité de l'accueil réservé par les responsables de la Communauté des Sœurs de la Charité de Saint-Louis à Pont-Rouge où se tenait le colloque. Merci également au personnel de la ville de Pont-Rouge et à celui de la paroisse. Merci aux bénévoles du service de l'accueil et aux personnes qui ont aidé à organiser le goûter lors des pauses et du lancement du livre. Merci aussi aux personnes qui ont accueilli les visiteurs à l'église de Pont-Rouge.

Enfin, le comité souhaite assurer de sa gratitude les intervenants et intervenantes lors des exposés et des ateliers, ainsi que les responsables de kiosques qui se sont tous impliqués généreusement. Leur contribution fut reçue comme un appui à l'effort des gens de Portneuf qui souhaitent assurer un avenir à leur riche patrimoine.

Le colloque a reçu l'aide financière des commanditaires suivants : Groupe Cogeneuf inc., Pro-métal Plus, Fonderie Laroche Ltée, Produits Forestiers Alliance inc., Les Industries Vallée, Groupe Cayer-JCB inc. Merci.



Un Clocher, Un Village

Colloque sur l'avenir
du patrimoine religieux
de Portneuf
27 mai 2000

*Bienvenue et
Bonne journée !*

Objectifs

- * Mobiliser la population, les organisations civiles et ecclésiales de Portneuf pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux ;
- * Prendre connaissance des options et des outils disponibles ou ceux à créer pour développer une stratégie collective de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine religieux portneuvois ;
- * Identifier les actions à poser à court et moyen terme.

Programme :

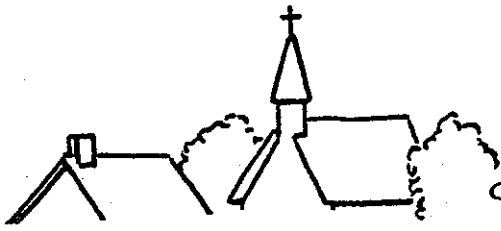
Animateur : Denis Robitaille, Région pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert

- 8 h 45 Messages de bienvenue
- M. Paul-Eugène Parent, maire de Pont-Rouge.
 - M. Jacques Bouillé, préfet, MRC de Portneuf.
 - Présentation des organisateurs et du programme du colloque.
- 9 h 00 Présentation de la problématique portneuvoise
- M. Denis Robitaille, Région pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert.
- 9 h 15 La problématique québécoise de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine religieux
- M. Jean Simard, professeur titulaire d'ethnologie, département d'histoire de l'Université Laval, membre de la Commission des biens culturels du Québec.
 - Exposé et période de questions.
- 9 h 35 Les églises catholiques et anglicanes de Portneuf : originalités, caractéristiques, situation d'ensemble
- Mme Hélène Bourque, consultante en histoire de l'architecture.
 - Exposé et période de questions.

☐ MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, GOA 1L0, tél. 418-285-3744, téléc. 418-285-1703

☐ Région pastorale Portneuf, 985, Notre-Dame, Les Écureuils, GOA 2N0, tél. 418-285-0425, téléc. 418-285-0725

- 10 h 15 Pause
- 10 h 45 La restauration et le recyclage des édifices religieux : défis et réalisations dans Portneuf, exemples venus d'ailleurs, perspectives
- M. François Boissonneault, s.m., président de la Table régionale de concertation de la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour la région de Québec et Chaudière-Appalache.
 - Exposé et période de questions.
- 11 h 15 Au-delà du patrimoine bâti, la question des cimetières et des archives paroissiales de Portneuf
- Isabelle Simard, étudiante au doctorat en ethnologie et chargé de cours à l'Université Laval.
 - Pierre Lafontaine, archiviste-auxiliaire, Archives de l'Archidiocèse de Québec
 - Exposés et période de questions.
- 12 h 00 Allocution de M. Pierre de Savoye, député de Portneuf à la Chambre des Communes
- 12 h 10 Dîner (à la cafétéria du couvent)
Visite de l'église de la paroisse Sainte-Jeanne de Pont-Rouge, des kiosques et du Centre de généalogie de Pont-Rouge.
- 13 h 30 Ateliers
- 15 h 00 Retour à la maison provinciale des Soeurs de la Charité de Saint-Louis et pause
- 15 h 30 Plénière
- 16 h 25 Allocutions de Mgr Jean Gagnon, évêque auxiliaire à Québec, du représentant de Mgr Bruce Staevert, évêque de l'Église anglicane et de M. Roger Bertrand, député de Portneuf à l'Assemblée nationale
- 16 h 40 Lancement du livre *Les églises et les chapelles de Portneuf* et cocktail
Animation : M. Jean-Pierre Soucy, directeur général de la MRC de Portneuf
Allocutions : M. Louis-Régis Tremblay, président directeur général, Lauralco une filière d'Alcoa
M. Claude Reny, ministère de la Culture et des Communications
Mgr Maurice Couture, s.v. archevêque de Québec
Mme Hélène Bourque, directrice de la recherche et de l'édition.
- 17 h 00 Fin du colloque



COLLOQUE

Un clocher, un village

Activités facultatives pour l'heure du dîner

27 mai 2000 - 12 h 15 à 13 h 30

Au cours de l'heure du dîner, il est possible de faire des visites enrichissantes en marge du colloque.

Voici trois suggestions :

1. Les kiosques

Il est possible de visiter les kiosques du colloque dans la salle principale. On y rencontre des gens passionnés par le patrimoine religieux.

2. Le Centre généalogique de Pont-Rouge

À la bibliothèque de la maison provinciale des Soeurs de la Charité de Saint-Louis, on retrouve un centre de généalogie très bien documenté spécialement à ce qui a trait à la région de Portneuf. Notre colloque coïncide avec l'exposition annuelle du Centre. Une exposition réalisée par S. Anne-Marie Poirier, c.s.l., et Mme Diane Carbonneau rend hommage à des familles Jobin dont celle du sculpteur Louis Jobin.

Cette exposition est faite de nombreuses photos, chaînes de titre de propriétés, donations, testaments, contrats de vente, tout un univers à découvrir, à consulter, à admirer.

Allez y faire un tour, on y rencontre des gens passionnés par l'histoire des familles d'ici.

3. L'église de Pont-Rouge

M. André Bernatchez, marguillier à Pont-Rouge et une équipe vous attendent dans leur église sur l'heure du dîner. Ils vous feront connaître son histoire, vous y verrez des oeuvres de Louis Jobin, des vitraux de G.E. Pellus. Vous aurez aussi l'occasion d'entendre l'orgue Casavant de 1908 jouée par Jocelyne Godin, organiste de la paroisse.

Bienvenue à l'église Sainte-Jeanne de Chantale de Pont-Rouge. Vous y rencontrerez des gens passionnés de leur église.

Note : S'il vous plaît, portez une attention particulière à arriver à l'heure aux ateliers. Le rendez-vous est à 13h30 et les ateliers ne sont pas tous au couvent.





Coordonnées des responsables de kiosques

Le Comité multisectoriel du patrimoine religieux de Portneuf

Monsieur Ludger Lavoie, membre
Comité multisectoriel du patrimoine religieux de Portneuf
66, Du Roy
Cap-Santé, G0A 1L0

Tél. : 285-0681

Télec. : 285-0681

La table régionale de concertation sur la Culture de Portneuf

Madame Monique Bisson, présidente
Table sectoriel de concertation Culture de la MRC de Portneuf
465, rue Principale
Rivière-à-Pierre, G0A 3A0

Tél. : 323-2981

Télec. : 323-2345

Les Archives diocésaines de Québec

Monsieur Pierre Lafontaine, archiviste-auxiliaire
Archives de l'Archidiocèse de Québec
1073, boul. René Lévesque Ouest
Sillery, Québec G1S 4R5

Tél. : 418-688-1211 # 249

Télec. : 418-688-1399

La Fondation du patrimoine religieux du Québec

M. Paul Paré, président
Fondation du patrimoine religieux du Québec
130, de la Cathédrale
Sherbrooke, J1H 4M1

Tél. : 819-563-9934

Télec. : 819-562-0125

La Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec

Madame Lyzette S. Conley, directrice générale
Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec
20, rue Buade
Québec, G1R 4A1

Tél. : 694-0665

Télec. : 692-5860

L'Écomusé de l'Au-delà

Monsieur Alain Tremblay, président
Écomusée de l'Au-delà
C.P.365, succ. C.
Montréal, H2L 4K3

Tél. : 514-528-8826

Télec. : 514-528-1359

**MESSAGE DE BIENVENUE
ET
CONFÉRENCES**

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du
patrimoine religieux de Portneuf
27 mai 2000

Message de bienvenue

Par Monsieur Jacques Bouillé
Préfet, MRC de Portneuf

Mgr. Jean Gagnon, évêque auxiliaire du diocèse de Québec
M. Clermont Bourget, Villes et villages d'art et de patrimoine
M. Jean Picher, vicaire épiscopal
M. Pierre de Savoye, député de Portneuf à la Chambre des Communes
M. Paul-Eugène Parent, maire de Pont-Rouge.

En tout premier lieu, je tiens à remercier la ville de Pont-Rouge et son maire, Monsieur Parent, pour l'accueil chaleureux qui a été fait à ce projet.

Un colloque sur le patrimoine religieux en l'an 2000, il faut le faire ! En une période telle que celle que nous vivons présentement, où tout n'est que *pas dans ma cour, ne dérangez pas mes loisirs, déficit zéro...* Je crois que l'initiative qui a conduit à l'activité d'aujourd'hui est significative pour l'ensemble de la région de Portneuf et même pour la grande région de Québec.

La paternité du projet, qui revient à Monsieur Denis Robitaille de la Région pastorale, a été appuyée par le Comité multisectoriel sur le patrimoine religieux de Portneuf. Les représentants de la MRC reconnaissant la légitimité de cette démarche, ont unanimement donné leur accord à l'action proposée, soulignant son caractère régional unique.

La MRC de Portneuf fut du premier groupe de MRC à adhérer au programme Villes et villages d'art et de patrimoine, initié par la Ministre de la Culture et des Communications du Québec. Le coordonnateur au développement culturel de la MRC de Portneuf, Monsieur Patrick Bouillé, a été délégué comme personne-ressource auprès de Monsieur Robitaille et du Comité multisectoriel sur le patrimoine religieux de Portneuf (CMPR). Ce faisant, l'ensemble de l'administration fut entraînée dans l'établissement et le suivi de la logistique de l'événement, ce qui est normal en soi. C'est vraiment un projet mobilisateur et je félicite les organisateurs qui n'ont rien ménagé pour en faire un succès.

Notre région regorge de richesses inestimables, mais encore faut-il les connaître, les apprécier et les protéger contre les abus de notre société moderne ou contre l'indifférence chronique d'un peuple qui souvent refuse la noblesse de ses racines. Le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'est de travailler à mettre en valeur ces richesses.

La tentation est forte quelquefois de détruire les vestiges du passé pour se donner bonne conscience quant à l'immobilisme qui a caractérisé certaines époques de notre histoire. Votre présence ici aujourd'hui démontre votre intérêt à empêcher que de telles situations ne se reproduisent.

En tant que société et aussi comme individu, nous devons prendre nos responsabilités. N'attendons pas de voir ce que les autres feront, faisons nous-mêmes ce qui doit être accompli.

Les églises, les chapelles, les presbytères, les sites entourant ces lieux de rassemblement et de prière, les cimetières, les croix de chemin, le mobilier et les objets servant au culte, les oeuvres d'art religieuses, la musique sacrée... et j'en passe, sont autant de sujets d'intérêt. Comme vous pouvez le constater, il y a place pour la concertation, l'imagination et l'implication, ce qui de toute évidence, devrait conduire à une action positive.

L'avènement du programme Villes et villages d'art et de patrimoine est un exemple de la préoccupation de la Ministre pour la situation de la culture au Québec. Nous sommes à préparer une politique culturelle dans Portneuf et celle-ci découle directement du mandat confié à notre coordonnateur de la culture. Cette disposition ajoutée aux interventions ponctuelles de différents groupes de notre collectivité portneuvoise : Table sur la culture, associations et fondations sur le patrimoine, sont autant de pas dans la bonne direction. Nous prendrons acte de la réflexion d'aujourd'hui pour alimenter la section *patrimoine religieux* qui fera partie de la politique culturelle de la MRC de Portneuf.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de place pour le laxisme et le désengagement face à nos responsabilités dans ce domaine. La présence des autorités religieuses, municipales et gouvernementales démontre hors de tout doute que tous ces intervenants sont extrêmement sensibles à notre démarche. Il faut se rappeler aussi que ceux et celles qui profitent de la détérioration de notre patrimoine dans sa globalité ne s'arrêtent à aucune considération et ne sont jamais en vacances ! Ceci peut sembler négatif, mais c'est une réalité à laquelle on doit faire face, c'est pourquoi le colloque d'aujourd'hui est tellement important !

Je vous souhaite une excellente journée, des échanges fructueux, et encore une fois, merci de consacrer votre journée à notre avenir à tous et à toutes.

Un Clocher, un Village

Colloque sur l'avenir du patrimoine

religieux de Portneuf

27 mai 2000

Présentation de la problématique portneuvoise

Par Monsieur Denis Robitaille

Animateur régional

Région pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert

Le but de mon intervention ce matin est de vous tracer les grandes lignes de la situation qui nous amène à nous réunir aujourd'hui. Je vous parlerai d'abord du portrait pastoral des paroisses de Portneuf, de la problématique particulière du patrimoine religieux et enfin des convictions qui animent les organisateurs de ce colloque.

Portrait pastoral

Il y a 20 paroisses catholiques dans la MRC de Portneuf. La plus populeuse comprend 8,733 personnes; la plus petite, 300. Pendant de nombreuses années, il y avait au moins un prêtre par paroisse et souvent plus d'un dans plusieurs d'entre elles. Aujourd'hui, on compte 12 curés et un vicaire au service des communautés chrétiennes. D'ici environ cinq ans, on prévoit que ce nombre sera passé à 7 curés. Heureusement, les gens de Portneuf bénéficient des services de plusieurs prêtres à la retraite qui résident ici. Tandis que les paroisses connaissent une diminution importante du clergé, elles constatent d'autre part une modification importante de la pratique dominicale. On estime tout de même que chaque dimanche, les églises de Portneuf rassemblent de huit à neuf mille personnes.

Devant ces deux phénomènes, l'organisation pastorale doit s'adapter. D'abord, les responsabilités sont davantage partagées. Des diacres et des animateurs et animatrices de pastorale rendent des services très précieux dans les paroisses. Dans chaque paroisse, en plus de l'Assemblée de fabrique, on retrouve un comité de pastorale et plusieurs laïques impliqués dans les différents services. Dans la plupart des paroisses, il y aura bientôt une équipe répondante pour assurer une animation communautaire et une vigilance aux besoins du milieu. De plus, plusieurs paroisses ont adopté un mode de financement moins dépendant de la fluctuation de la pratique religieuse qu'on appelle la Contribution volontaire annuelle. On cherche aussi à dégager les responsables pastoraux de l'administration des paroisses en confiant plus de responsabilités à des présidents laïcs d'Assemblée de fabrique.

Dans Portneuf, aucune paroisse ne travaille seule. Chacune d'elles est associée à une des quatre unités pastorales de la région. Elles échangent des ressources, elles créent des projets nouveaux, elles coordonnent leurs services pour les adapter aux disponibilités de l'équipe pastorale et aux nouvelles pratiques des gens.

De nouveaux projets sont créés à l'intention des gens que la pastorale actuelle ne rejoint pas. Pensons par exemple à l'engagement d'animateurs de pastorale jeunesse, à la création récente d'un local de pastorale, à l'implication avec les réseaux actifs dans Portneuf en faveur du développement social.

On retrouve également trois églises anglicanes sur le territoire de la MRC de Portneuf. Celle de Christ Church à Halesboro dans Notre-Dame de Portneuf rassemble la communauté une fois par année pour une prière commémorative des défunts qui reposent dans le cimetière tout près. L'église Saint Bartholomew à Bourg-Louis, dans Saint-Raymond, et celle de Saint John the Evangelist à Portneuf reçoivent leur communauté le deuxième dimanche de chaque mois. Les églises sont ouvertes de Pâques à la fête de Noël. Environ cinquante personnes participent aux rencontres des deux communautés.

Problématique du patrimoine

Ces nouvelles situations ne sont pas sans incidence sur le patrimoine religieux de Portneuf. En plus de la reconversion d'un bon nombre de couvents ou de collèges, dix presbytères ont changé de vocation. Trois d'entre eux sont devenus des maisons d'hébergement pour personnes âgées, deux sont des Hôtels de ville, un est devenu une place d'affaires, un autre un centre de désintoxication, un autre héberge des organismes communautaires, un autre une maison de chambres, un dernier est reconverti en résidence privée.

Il va sans dire que l'avenir des églises pose un tout autre défi. Disons-le tout de suite, il n'y a aucun projet de reconversion ou de fermeture d'église dans Portneuf. Dans un vaste territoire comme le nôtre, chaque église est indispensable au rassemblement des chrétiens. Elles sont toutes en bon état et chaque communauté réussit pour le moment à en prendre soin au prix d'efforts plus que méritoires. À titre d'exemple, le toit de l'église de St-Raymond est actuellement en réfection. Le coût global des travaux : 615,570\$. La part assumée par les gens de St-Raymond s'élève à 252,000\$. C'est un effort considérable pour une population de 8700 personnes. Le reste de la somme requise provient de la Fondation du patrimoine religieux.

En 1998, 34 % du budget des fabriques de Portneuf est allé à l'entretien de l'église. Cette part varie évidemment selon la taille et l'âge de l'édifice. À titre de comparaison, l'entretien des écoles dans Portneuf nécessite 6,1% du budget de la Commission scolaire.

Quand on considère l'effort et le temps qu'il faut consentir pour assurer le financement des paroisses, quand on admet la nécessité d'investir davantage dans l'animation pastorale, on peut s'interroger sur le poids sans cesse grandissant de l'entretien des églises.

Le sous-financement des fabriques, l'effritement de certaines communautés chrétiennes, la diminution du nombre de rassemblements dominicaux, les besoins nouveaux en animation pastorale, d'une part, et la ressource que peuvent offrir les églises au développement du milieu, leur importance pour le sentiment d'appartenance de nos localités, leur richesse patrimoniale, d'autre part, nous incitent à nous poser collectivement la question de l'avenir du patrimoine religieux de chez nous.

Un Clocher, un Village

En choisissant *Un Clocher, un Village* comme thème au colloque, les organisateurs souhaitent résumer un certain nombre des convictions qui motivent la tenue de cet événement. En voici quelques-unes.

Les questions nouvelles concernant l'avenir du patrimoine religieux nécessitent qu'on s'y attarde dès maintenant. Il ne faut pas attendre d'être obligés de prendre des décisions draconiennes pour y associer du monde.

Le patrimoine religieux est un patrimoine collectif. L'église, notamment, occupe une place centrale dans chaque village, elle est son identité, son édifice public le plus important. Son avenir concerne la population et les décideurs paroissiaux et municipaux. Il est temps d'établir une stratégie d'ensemble entre les partenaires intéressés pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Le patrimoine religieux est un patrimoine vivant, utile, en évolution. Le réseau des églises n'est pas une enfilade de musées. L'église rassemble une communauté vivante et celle-ci continuera encore demain à s'y retrouver et à adapter le lieu à ses besoins. Les solutions envisagées doivent tenir compte de cette réalité. La meilleure façon d'assurer un avenir à ce patrimoine, c'est de lui conserver sa vocation de service à la communauté. Sa meilleure garantie, c'est une communauté vivante, dynamique, épanouissante sur le plan spirituel, social et économique. C'est là la préoccupation première des responsables pastoraux.

Les solutions à l'avenir des églises en milieu rural sont encore à inventer. En ville, on peut entièrement reconverter une église pour qu'elle assume de nouvelles fonctions puisqu'il y en a d'autres aux alentours. Mais chez nous, les solutions doivent composer avec la complémentarité des fonctions et le partenariat. Est-il possible d'envisager d'autres utilisations permanentes en plus de la fonction liturgique ?

L'avenir du patrimoine religieux nécessite un effort concerté non seulement au niveau local mais aussi au niveau régional. Tout Portneuf s'appauvrit quand on porte atteinte au patrimoine d'une de ses localités. De plus, il y a des problématiques qui dépassent les ressources des plus petites paroisses.

Le patrimoine religieux contribue à la fierté des gens, à leur sentiment d'appartenance. Il peut aussi contribuer au développement de la culture, de l'économie, du tourisme, de la solidarité communautaire. Se solidariser pour le mettre en valeur c'est contribuer à un mieux être de la population. Cela implique qu'on réfléchisse ensemble sur la cohabitation de ces intérêts divers.

Enfin, le patrimoine religieux, ce n'est pas seulement les églises. On traitera également aujourd'hui de l'avenir des cimetières et des archives paroissiales. Il faut aussi avoir en tête les autres manifestations du talent, du savoir-faire et de la foi des gens d'ici. Pensons donc aussi aux œuvres d'art, à l'ilot paroissial, aux chapelles, etc.

Conclusion

Au terme de cette journée, nous souhaitons que vous retourniez chez vous convaincus de la valeur de votre patrimoine; que vous entrevoyiez la part que vous pouvez prendre pour assurer l'avenir du patrimoine religieux de votre localité; que vous soyez davantage outillés pour entreprendre une action collective chez vous.

Les organisateurs de ce colloque ne savent pas quel sera l'avenir du patrimoine religieux portneuvois dans dix ans. Ils espèrent toutefois qu'il aura été pensé ensemble.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

La problématique québécoise de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine

Par Monsieur Jean Simard
Professeur titulaire d'ethnologie
Département d'histoire de l'Université Laval
Membre de la Commission des biens culturels du Québec

Le grand héritage légué aux Québécois par les traditions religieuses chrétiennes et juives est aujourd'hui menacé. D'un côté, la pratique religieuse a chuté d'une façon dramatique, ce qui a réduit d'autant la contribution des fidèles à l'entretien des bâtiments et de leur mobilier; de l'autre, la désertion des campagnes, l'accroissement des villes et les migrations vers les banlieues ont contribué à la désarticulation et au dépeuplement des quartiers centraux. La situation est telle maintenant qu'il faut prévoir à court et à moyen termes le départ des gardiens traditionnels et la transmission de ces biens, soit en partie, soit même en totalité, à de nouveaux utilisateurs.

Depuis une dizaine d'années, des groupes se sont formés dans le but de trouver des usages nouveaux aux bâtiments religieux dont la valeur patrimoniale est reconnue et qui possèdent des objets liturgiques dont les qualités artistiques se révèlent exemplaires. Ces initiatives sont venues, comme on pouvait le souhaiter, des Églises elles-mêmes. Elles se situent par delà les mandats ordinaires qu'exercent depuis longtemps les comités d'art sacré, conseillers des autorités diocésaines en matière d'architecture et d'art pour les lieux de culte. Ainsi se formait, dès 1988, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec qui se donnait pour mission et pour objectif de soutenir une présence de l'Église catholique romaine à l'intérieur du secteur touristique en suscitant, en soutenant et en coordonnant des interventions concertées et pertinentes en ce domaine, à l'intention tant des visiteurs que des pèlerins venant de partout et de travailler en concertation avec les autres confessions religieuses qui ont un patrimoine important lié à l'histoire de Québec. Quelques années après, en 1992, on mettra sur pied, à Montréal, l'association patrimoniale interconfessionnelle *Pierres vivantes*. Cet organisme, qui regroupe en partenariat des représentants des principales traditions religieuses montréalaises (juifs, catholiques, anglicans, protestants de l'Église Unie), s'est aussi donné pour but d'intéresser les Montréalais et les touristes à l'histoire, à l'architecture et à la qualité des

instruments de musique des édifices religieux de la métropole. Son action principale a toutefois porté sur le sauvetage et la restauration du patrimoine bâti.

Les communautés religieuses catholiques, quant à elles, se sont regroupées en 1995 dans la Mission patrimoine religieux afin principalement d'aider les congrégations religieuses du Québec à conserver, à faire connaître et à promouvoir leur patrimoine religieux, surtout mobilier. La mise en forme de la Mission correspond bien aux attentes du pape Jean-Paul II qui avait fait appel aux communautés religieuses dans une lettre de 1994 «les exhortant à être conscients(es) de l'importance et de la nécessité du patrimoine artistique et historique de l'Église afin de le conserver, le valoriser ou de le constituer encore pour notre temps et pour l'avenir»¹, exhortation qu'il détaillera ensuite à travers les travaux de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église, à propos des bibliothèques², des archives³ et, plus récemment, des biens mobiliers⁴. Mission patrimoine religieux travaille actuellement en collaboration avec le Musée des religions de Nicolet, et grâce à un projet financé par le Fonds de l'autoroute de l'information et le ministère de la Culture et des Communications, à l'inventaire puis à la numérisation des collections des biens mobiliers de sept communautés religieuses du Québec. De plus, elle s'occupe à mettre sur pied un projet de plusieurs réserves régionales qui contiendraient les biens patrimoniaux que les communautés et les paroisses voudraient y déposer.

Les archives ont suscité beaucoup plus tôt l'intérêt des communautés religieuses. Lorsque se fonde, en 1967, l'Association des archivistes du Québec (AAQ), une majorité de ses membres provient des communautés. En 1971, cette association met sur pied un comité des archivistes religieux qui forme, en 1978, sa propre association: le Regroupement des archivistes religieux (RAR). Ce regroupement compte actuellement plus de 250 membres recrutés dans les chancelleries diocésaines, les communautés religieuses, les fabriques de paroisse, les instituts séculiers, les sociétés de prêtres, les séminaires et collèges et divers autres centres d'archives religieuses. Il a publié en 1992 un *Guide sommaire* qui comprend l'histoire, la description des archives ainsi que les services de chacun des 250 dépôts d'archives francophones situés à

¹ Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église, «Lettre aux révérendes mères générales et aux révérends pères généraux», Rome, 10 avril 1994.

² *Id.*, «Les bibliothèques ecclésiastiques dans la mission de l'Église», Lettre circulaire du 10 avril 1994, *La Documentation catholique*, 5 juin 1994, n°2095, p. 510-516.

³ *Id.*, «La fonction pastorale des archives ecclésiastiques», Lettre circulaire du 2 février 1997, *La Documentation catholique*, 6 juillet 1997, n°2165, p. 610-620.

⁴ *Id.*, «Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église», Lettre circulaire du 8 décembre 1999, *L'Osservatore Romano*, n°15, supplément de 8 p., 11 avril 2000.

travers le Canada⁵. Ce guide a peut-être inspiré l'Assemblée des évêques du Québec qui a mis récemment à la disposition des fabriques un Guide de gestion et de mise en valeur⁶ en la matière. On nous en parlera aujourd'hui.

Réagissant à ces initiatives, les pouvoirs publics mirent en train études et programmes d'aide destinés aux propriétaires de biens culturels religieux. La Ville de Québec crée en 1995 le Comité de concertation sur le patrimoine religieux dont le mandat est de conseiller les autorités diocésaines, religieuses et municipales sur la protection, le devenir et la disposition des biens immobiliers religieux, plus particulièrement les lieux de culte. C'est ce comité qui est à l'origine de la maintenant fameuse «Déclaration conjointe de Mgr Maurice Couture, archevêque de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec et Mme Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications du Québec», publiée le 7 avril 1999, qui partage en trois classes les édifices religieux situés sur le territoire de la ville de Québec : ceux dont la valeur patrimoniale est élevée et dont l'intérieur comme l'extérieur doivent être conservés en priorité, ceux ensuite dont la valeur patrimoniale est significative et dont l'enveloppe extérieure doit rester même si l'intérieur pourra être recyclé, ceux enfin qui ont plus modestement une valeur dite communautaire et dont la survie n'est que souhaitée.

Le ministère de la Culture et des Communications établit pour sa part, en 1995, la Fondation du patrimoine religieux, une corporation sans but lucratif qui regroupe les représentants de toutes les communautés et traditions religieuses, propriétaires d'édifices, de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial sur le territoire du Québec. La Fondation, qui a pour but d'aider les propriétaires à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif, a déjà réalisé à ce jour une bonne partie de son programme. Nous en entendrons parler également après la pause.

Le gouvernement fédéral s'est intéressé au patrimoine religieux du Québec de 1989 à 1992, c'est-à-dire pendant les années où M. Marcel Masse était titulaire du ministère des Communications. En 1989, la Direction générale des musées et du patrimoine du ministère des Communications prépare une étude exploratoire sur le patrimoine religieux du Québec. Parmi les suites du rapport, il y eut le projet « d'Échange d'information documentaire », mené dans le cadre d'un accord Canada-France qui donna lieu, en 1994, à la publication d'un fort apprécié

⁵ André Forget et Robert Hémon, *Archives religieuses. Guide sommaire*. Montréal, Regroupement des archivistes religieux, 1992, 340 p. (Cahiers du RAR-3).

⁶ Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec, *Les archives paroissiales. Guide de gestion et de mise en valeur*, 1999, 68 p.

instrument de travail bilingue sur le vocabulaire du patrimoine religieux mobilier⁷. Les collections mises à contribution pour la partie canadienne furent celles du Musée de la maison Saint-Gabriel à Montréal, des soeurs Grises de Montréal et des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Les musées ont intégré très tôt le patrimoine religieux à leurs préoccupations si l'on considère la place qu'occupe le religieux dans leurs collections. À cet égard, le Musée du Québec (1933) et le Musée d'art de Joliette (1967) font figure de pionniers⁸. La plus grande exposition tenue à ce jour sur le patrimoine religieux du Québec a d'ailleurs été préparée par le Musée du Québec à l'occasion de la visite du pape Jean-Paul II au Canada en 1984. C'est toutefois à Nicolet qu'est créé en 1986 le premier musée consacré au phénomène religieux et à ses manifestations passées et présentes. Elle est la seule institution au Québec et au Canada qui fait du phénomène religieux et de ses expressions artistiques sa problématique centrale. Ce musée loge dans un bâtiment moderne, voisin de l'ancien séminaire partiellement incendié en 1973 et dont Gérard Morisset a écrit qu'il représentait le chef-d'œuvre de notre architecture conventuelle. L'ancien séminaire, nous venons de l'apprendre, sera entièrement restauré aux frais du Gouvernement du Québec pour y mieux loger la nouvelle École nationale de police. Le Musée de la civilisation de Québec, autre institution nationale, inaugurée en 1988, joue pour sa part un rôle de premier plan dans la sauvegarde du patrimoine religieux, surtout depuis qu'il a fusionné avec le Musée de l'Amérique française - lui-même successeur du Musée du Séminaire de Québec fondé en 1806 - pris en charge les biens de la corporation des prêtres du séminaire et de l'archevêché de Québec, puis l'importante collection du Musée chinois des Jésuites.

La Commission des biens culturels du Québec, dont j'ai l'honneur de faire partie, n'est pas la dernière venue dans le bataillon voué à la défense et à l'illustration du patrimoine religieux. Depuis sa création en 1922 - elle portait à cette époque le nom de Commission des monuments historiques - elle a accordé un statut légal à 407 biens religieux, ce qui représente 47% de tous les biens classés ou reconnus. En 1986, elle prépare un document de travail qui esquisse un exposé de la situation, puis de nouveau en 1994 où un groupe de travail composé de représentants des Églises, des universités et des musées s'emploie à «définir toute l'envergure de ce patrimoine, à la fois un ensemble de lieux et de biens matériels et une somme de valeurs

⁷ Patrimoine canadien et Réunion des musées nationaux, *Objets religieux. Méthode d'analyse et vocabulaire*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1994, 143p.

⁸ Il y a au Québec 49 institutions (musées, lieux historiques et centres d'interprétation) dont l'objectif principal est la mise en valeur du patrimoine religieux.

exprimées par ces lieux et ces biens»⁹. En cette année 2000, la Commission poursuit sa tâche. Deux comités, l'un pour les biens immobiliers, l'autre pour les biens mobiliers et archivistiques, se réunissent en vue de soumettre à la ministre de la Culture et des Communications une «Proposition de stratégie pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux du Québec». Ce rapport devrait être déposé avant les vacances d'été.

Puis vinrent les colloques et les congrès. Les uns ont porté sur des thèmes, les autres sur des lieux. En 1997, l'Écomusée de l'au-delà organise à Montréal et à Québec un colloque sur le patrimoine funéraire¹⁰ et met sur pied des groupes d'action visant à concilier les groupes d'intérêt - administrateurs de cimetières et travailleurs du patrimoine principalement - en vue de protéger et de mettre en valeur cette importante composante de l'héritage que constituent les cimetières. En 1998, à Montréal, le Regroupement des archivistes religieux consacre son congrès annuel au thème: «Les archives religieuses et ecclésiastiques au 21^e siècle»¹¹. Mgr André Gaumond, archevêque de Sherbrooke, y fait l'éloge de la lettre circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église à propos de la fonction pastorale des archives ecclésiastiques. La même année, à Bécancour, les membres de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique discutent du «patrimoine religieux du monde rural»¹². Quatorze conférenciers, dont l'évêque de Nicolet, Mgr Raymond Saint-Gelais, développent des propos sur les patrimoines religieux archivistiques, mobiliers et immobiliers.

Le premier colloque à caractère territorial se tient à Québec, sous les auspices de la Ville de Québec avec la collaboration de l'Université Laval. Ce «Premier Colloque international sur l'avenir des biens d'Église» regroupait plus de 300 personnes venues entendre 25 conférenciers du Québec, des États-Unis et de la Grande-Bretagne¹³. Les conférences et les ateliers ont été regroupés autour des thèmes de l'économie, du patrimoine et des partenaires. Puis c'est en 1998 qu'eut lieu, à l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette, un premier colloque régional dont le titre était: «L'avenir des biens de l'Église: le Saguenay-Lac-Saint-Jean relève le

⁹ Marcel Masse, dans Jean Simard, *Le Patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations*, Québec, Les Publications du Québec, 1998, p. 5.

¹⁰ *Le patrimoine de nos cimetières: s'entendre pour agir, Actes du colloque tenu à l'Université Laval les 23 et 24 octobre 1997 et à l'hôtel Taj Mahal, à Montréal, les 30 et 31 octobre 1997*, Montréal, Écomusée de l'au-delà, 1998, 124 p.

¹¹ «Actes du congrès 1998», *Info-Rar*, vol. 14, n°3, 1999, (s.p.).

¹² *Le patrimoine religieux du monde rural. Les communications, 65e Congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (section française), Auberge Godefroy, Ville de Bécancour, Les vendredi et samedi 25 et 26 septembre 1998*, 1999, 86 p.

¹³ Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron (dir.), *La conservation des églises dans les villes-centres. Actes du Premier Colloque international sur l'avenir des biens d'Église, Québec, juin 1997*, Sillery, Septentrion, 1997, 202 p.

défi»¹⁴. Mis en train par la Table de concertation régionale de la Fondation du patrimoine religieux, le colloque s'est tenu sous la présidence d'honneur de Mgr Jean-Guy Couture, évêque de Chicoutimi, qui a clôturé l'événement avec une allocution ayant pour titre: «Pour des lendemains qui chantent».

Peut-être l'évêque rêvait-il à une suite de colloques régionaux comme celui que nous tenons aujourd'hui. Après les gens d'Église, les gouvernements et les universitaires, les citoyens se sont mobilisés. Les biens patrimoniaux religieux avec le lourd fardeau financier et de sens qu'ils traînent, leur reviendront bientôt en tant qu'héritage. Vous êtes donc aujourd'hui réunis, gens de Portneuf, pour en déterminer l'avenir. La parole est maintenant à vous.

¹⁴ *Premier colloque régional sur le patrimoine religieux. L'avenir des biens d'Église: le Saguenay-Lac-Saint-Jean relève le défi, Actes du colloque. Ermitage St-Antoine de Lac-Bouchette, 18-19 septembre 1998, 1998, 92 p.*

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

Les églises catholiques et anglicanes de Portneuf : originalités, caractéristiques, situation d'ensemble

Par Madame Hélène Bourque
Consultante en histoire de l'architecture
Chargée de projet pour l'étude sur les églises de Portneuf

L'étude des églises de la région a débuté en janvier 1999¹. Ce travail a été commandé par le Comité multisectoriel du patrimoine religieux de Portneuf, qui désirait se doter d'une étude faisant le point sur la valeur patrimoniale des églises. Il a été réalisé en collaboration avec l'équipe du Schéma d'aménagement de la MRC, afin que les résultats puissent se traduire par des mesures concrètes concernant l'avenir de ces biens.

Lorsque le projet de recherche a été élaboré, en 1997-1998, il offrait l'occasion de se consacrer à des édifices religieux de toutes confessions érigés exclusivement en milieu rural. Aucune des régions du Québec, semble-t-il, ne bénéficiait alors d'un inventaire de ce genre et, encore aujourd'hui, Portneuf serait vraisemblablement la seule à avoir entrepris une telle démarche. Il est vrai qu'entre 1993 et 1996, le ministère de la Culture et des Communications avait commandé des inventaires thématiques dans plusieurs régions du Québec, mais ils portaient essentiellement sur les lieux de culte non catholique. En 1994 et en 1997, les villes de Québec et de Montréal, où le problème de conservation d'un grand nombre d'églises est criant, faisaient elles aussi effectuer une recherche semblable. Le défi de l'étude sur le patrimoine religieux de Portneuf consistait donc à définir une stratégie de conservation des églises et des recommandations qui soient adaptées au milieu rural, où l'on ne peut imaginer un village sans clocher.

De prime abord, une étude comme celle-là pouvait paraître non fondée, car Portneuf compte déjà quatre églises classées monuments historiques nationaux. Elles ne constituent

¹ Hélène Bourque et Paul Labrecque, *Inventaire et évaluation patrimoniale des églises érigées sur le territoire de la MRC de Portneuf*, Rapport préparé pour le Comité multisectoriel du patrimoine religieux de Portneuf, 2000.

toutefois qu'une partie du patrimoine religieux de la région. En fait, il restait dix-neuf églises à découvrir. Certaines d'entre elles ont émergé en tant que témoins remarquables de leur époque, au même titre que les églises du Régime français et de la première moitié du XIX^e siècle, lesquelles avaient jusque-là mobilisé les efforts de conservation. Le progrès des recherches en histoire de l'architecture religieuse nous permet aujourd'hui de mieux apprécier la richesse de l'héritage que le XIX^e siècle dans son entier et le XX^e siècle ont laissé dans le paysage portneuvois.

L'étude et la méthode

Le but d'une étude thématique, qui documente un phénomène architectural à l'échelle d'une région donnée², est de produire un outil de connaissance sur un sujet spécifique, en l'occurrence les églises. Elle comprend deux volets : un inventaire architectural et une analyse qui conduit à l'évaluation patrimoniale des édifices. Précisons que l'étude des églises de Portneuf n'a pas porté sur les œuvres d'art, mais sur le bâti. Bien que l'information disponible sur les œuvres d'art ait été compilée, la mission visait avant tout à documenter les édifices.

Le premier volet, l'inventaire architectural, consiste à faire une description détaillée de l'objet de l'étude. La méthode de travail repose principalement sur la visite des lieux, au cours de laquelle on consigne l'information sur une fiche conçue à cet effet et on effectue un relevé photographique complet. Le deuxième volet, l'analyse architecturale, consiste à documenter plus en profondeur le phénomène en question, par la recherche et l'analyse. De cette façon, on reconstitue l'histoire architecturale de chaque édifice.

L'analyse architecturale permet d'évaluer le potentiel patrimonial des édifices et de déterminer, parmi les comparables de la région, ceux qui se distinguent et nécessitent une protection particulière. En se basant sur les résultats de l'analyse, on élabore une stratégie de conservation de ces biens culturels. L'évaluation patrimoniale s'effectue selon des critères reconnus, qui ont été définis par le ministère de la Culture et des Communications³. Ce sont les suivants :

- Les critères relatifs à la valeur documentaire (la valeur ethno-historique)
- Les critères relatifs à la valeur intrinsèque (la valeur architecturale et artistique)
- Les critères relatifs à la valeur d'authenticité (la valeur de conservation ou l'état d'origine)

² Louise Pothier (sous la dir. de Daniel Lauzon), *Guide méthodologique pour la présentation des travaux de recherche en matière de patrimoine*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, Direction du patrimoine, 1992.

³ Jacques Robert, *Comment évaluer l'intérêt patrimonial d'un bien culturel ou d'un territoire et le contexte d'intervention en matière d'attribution de statut juridique*, ministère de la Culture et des Communications, document mis à jour le 8 janvier 1990.

Guidé par ces critères, l'évaluateur donne à chacun des édifices une «cote» ou valeur patrimoniale, qu'on appelle aussi potentiel patrimonial. Deux autres critères retiennent l'attention : l'état physique de l'édifice et la qualité de son environnement construit ou naturel.

Le cadre de recherche

Au nombre de vingt-trois, les églises paroissiales de Portneuf ont toutes été étudiées, peu importe l'époque de leur construction. Aux fins de la recherche, nous voulions en effet réaliser un inventaire exhaustif, reposant sur la prémisse suivante : tous les lieux de culte présentent un intérêt, car ils marquent l'établissement humain et l'enracinement des communautés dans la région. Du point de vue de la conservation de ce patrimoine rural, cette affirmation devenait fondamentale, en ce sens où l'on reconnaissait que les églises sont des lieux significatifs à protéger et à inscrire dans le schéma d'aménagement de la MRC.

La présentation du patrimoine à l'étude

• Un bilan quantitatif

L'étude des lieux de culte de Portneuf porte sur vingt-trois églises : vingt catholiques, correspondant à chacun des villages de la MRC, et trois anglicanes, liées aux vagues d'immigration des îles Britanniques de la première moitié du XIX^e siècle. Cet héritage s'inscrit dans l'histoire du Québec et contribue à la spécificité du patrimoine portneuvois.

La chronologie fait ressortir les dates extrêmes de 1755, avec le début de la construction de l'église de Cap-Santé, et de 1972, avec l'inauguration de l'église de Notre-Dame-de-Portneuf. Il faut aussi mentionner la reconstruction de l'église de Saint-Marc-des-Carrières, de 1987 à 1988, qui intègre l'ancienne façade élevée en 1901.

La première période de construction, qui s'étend de 1755 à 1869, rassemble sept des vingt-trois églises. Les plus anciennes sont celles de Cap-Santé (1755-1767) et de Neuville (1761-1763, pour le chœur). Cette chronologie met en lumière l'ancienneté de deux des temples anglicans : Saint Bartholomew (1840) et Christ Church (1842), qui, à quelques années près, appartiennent à la même période que les églises de Deschambault (1835-1838) et de Grondines (1839-1841). Se démarque également dans ce premier groupe l'église de Pont-Rouge (1868-1869).

La période intermédiaire, la plus intense au chapitre des mises en chantier, couvre les années 1880 à 1910 et regroupe onze des vingt-trois églises actuelles. Cette époque, qui coïncide avec le développement de l'intérieur du territoire, a laissé un héritage architectural d'importance : les églises de Saint-Ubalde (1881-1882), Saint-Basile (1882-1888), Saint John the Evangelist de Portneuf (1884, anglicane), Saint-Alban (1886-1888), Sainte-Christine (1893-

1895), Saint-Léonard (1898), Saint-Thuribe (1898-1899), Saint-Casimir (1898-1899), Saint-Marc-des-Carières (1901), Saint-Raymond (1900) et Rivière-à-Pierre (1909).

Enfin, de 1910 à nos jours, on dénombre cinq églises, dont trois ont été érigées au cours des années 1920 : celles de Saint-Gilbert (1925-1926), des Écureuils (1926-1927) et de Portneuf (1927-1928). Les églises de Donnacona (1956-1957) et de Notre-Dame-de-Portneuf (1971-1972) sont les plus récentes.

• Un bilan qualitatif

Le patrimoine religieux de Portneuf doit beaucoup à des architectes de talent, parmi lesquels on retrouve, pour la période ancienne, Thomas Baillairgé et ses élèves ; pensons aux églises de Deschambault et de Grondines, mais aussi à celle de Cap-Santé, pour laquelle Raphaël Giroux, élève de Baillairgé, a conçu le décor intérieur. De 1880 à 1910, le nom de l'architecte Zéphirin Perrault, originaire de Deschambault, revient à maintes reprises, tout comme ceux des fils de Raphaël Giroux, établi à Saint-Casimir ; Alfred, en particulier, est très présent dans la monographie des lieux de culte de Portneuf. Au cours de la même période, Joseph-Georges Bussièrès livre les plans de plusieurs églises, dont celle de Saint-Casimir, et Georges-Émile Tanguay, architecte réputé de Québec, laissera son empreinte à Saint-Raymond et à Saint-Ubalde. Enfin, de 1910 à aujourd'hui, c'est Gérard Morisset, historien de l'art originaire de Cap-Santé, qui apporte son concours avec la conception des décors intérieurs de Rivière-à-Pierre et de Saint-Gilbert.

Les résultats de l'étude

À la suite de l'évaluation des églises de Portneuf, seize d'entre elles ont été reconnues d'intérêt majeur sur le plan patrimonial. Il s'agit d'un nombre considérable, qui met en relief l'importance de cet héritage. Ces églises sont en quelque sorte l'identité, la fierté de Portneuf. Grâce à elles, le patrimoine portneuvois se distingue de celui de la ville de Québec, de la Côte-de-Beaupré ou de la Mauricie, par exemple. Quant aux sept autres églises, elles ont une valeur plus locale. Dans bien des cas, elles ont subi des rénovations qui ont dénaturé leur décor intérieur, d'où un potentiel moindre. Leur intérêt s'accroît cependant lorsqu'on les considère en fonction de l'îlot paroissial, cette entité qu'elles forment avec le presbytère, le cimetière, etc.

À des fins de gestion, les seize églises ont été réparties en deux groupes : le groupe A rassemble les églises classées comme monuments historiques nationaux et celles qui doivent faire l'objet d'une étude plus poussée afin de décider de leur classement éventuel ; le groupe B comprend les églises d'intérêt régional.

Parmi les sept églises du groupe A, quatre sont classées et trois ont un potentiel de classement. Les quatre églises classées sont celles de Deschambault (classée en 1964), de

Neuveville (le sanctuaire et son mobilier classés en 1965), de Cap-Santé (l'église et son site classés en 1986) et de Grondines (classée en 1987, le plus récent statut juridique pour une église dans Portneuf). Ces quatre églises sont bien documentées, tandis que les trois autres, que nous présentons ici, doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie. Ce sont les suivantes :

● **L'église de Saint-Casimir**

Un monument reconnu par l'ensemble de la population de Portneuf et bien au-delà de la région.

Véritable monument du XX^e siècle, cette église est à la région de Portneuf ce que l'église Saint-Roch est à la ville de Québec. Bénéficiant d'un site remarquable, face au vieux pont de fer, elle témoigne de l'épanouissement de la paroisse. Elle a été édifiée en 1898-1899, d'après les plans de Joseph-Georges Bussi res, dont elle constitue l'une des premi res r alisations dans Portneuf. L' glise se distingue par l'authenticit  de son int rieur, o  la chaire et les faux marbres des colonnes subsistent toujours. Seuls les autels de bois ont  t  remplac s par du mobilier en marbre polychrome, tout de m me dessin  par Adrien Dufresne. La firme Berlinguet et Lemay a imagin  ce d cor grandiose, r alis  entre 1902 et 1904.

● **L' glise de Pont-Rouge**

Un monument original qui a  volu  de fa on quasi constante, en gardant ses qualit s intrins ques.

 uvre de l'architecte Jean-Baptiste Derome, l' glise a  t  construite en 1868-1869, mais le clocher et les clochetons datent de 1893. L'int rieur a  t  r alis  en 1880-1881, d'apr s les plans de David Ouellet. En 1907, on fait appel   l'architecte Phil as Myrand pour agrandir l' glise par le ch ur, en conservant la nef. En raison de la qualit  de sa r alisation, cet agrandissement ne d nature en rien la valeur architecturale de l' difice ; au contraire, il lui conf re son originalit . L' glise de Pont-Rouge se caract rise aussi par un programme d coratif et iconographique particulier : en 1929-1930, l'atelier G.A. Pellus, de Montr al, fabrique tous les vitraux et ex cute les toiles de grand format. La valeur artistique est ici fort appr ciable.

● **L' glise anglicane Christ Church de Notre-Dame-de-Portneuf (Halesboro)**

Un bel exemple de l'architecture vernaculaire n ogothique.

Ce temple date de 1842. Malgr  sa simplicit , il poss de une valeur d'anciennet  exceptionnelle et une valeur architecturale remarquable. Il compte certainement parmi les beaux exemples de l'architecture n ogothique naissante au Qu bec. Il faut  galement signaler le mobilier int rieur de confection artisanale et la pr sence d'un cimet re.

Les églises du groupe B, soit celles qui présentent un potentiel régional, sont au nombre de neuf :

- **L'église anglicane Saint Bartholomew de Saint-Raymond (Bourg-Louis)**

Un autre témoin de la présence anglicane.

La construction de Saint Bartholomew remonte à 1840, ce qui en fait la plus ancienne église anglicane de la région. Son cimetière et son intérieur contribuent également à son intérêt.

- **L'église Saint John the Evangelist de Portneuf**

Une architecture différente parmi l'inventaire des églises anglicanes.

Cette église a été édifée en 1884 d'après les plans de Harry Staveley, architecte réputé. De façon caractéristique, elle est placée de telle sorte que la nef soit parallèle à la rue. Par son plan et sa forme, elle rappelle les églises de l'Angleterre rurale de l'époque médiévale.

- **L'église de Saint-Basile**

Une des églises les plus originales de l'inventaire.

En 1882, David Ouellet dresse les plans de cette église, mais, pendant les travaux de construction, on constate que la façade tend à s'enfoncer. L'architecte François-Xavier Berlinguet propose alors d'élever le temple sur pilotis. Afin de réduire le poids des murs, la partie supérieure est construite en bois, puis recouverte de tôle embossée. Berlinguet s'engage sur le plan formel, à tel point qu'il érige une tout autre église, très éclectique et haute en couleur. En 1889, Joseph-Georges Bussièrès conçoit le décor intérieur inspiré de l'architecture basilicale romaine, que l'on reconnaît ici au plafond plat à caissons, unique dans la région.

- **L'église de Saint-Alban**

Le fruit d'un savoir-faire régional.

L'église de Saint-Alban revêt un caractère identitaire car, tant dans sa conception que dans sa réalisation, elle a mobilisé des maîtres d'œuvre de la région. Zéphirin Perrault, de Deschambault, offre gratuitement les plans de l'architecture extérieure, vers 1884 ; c'est d'ailleurs le seul édifice religieux de cet architecte dans Portneuf. Tout le décor intérieur et une partie du mobilier ont été fabriqués en 1890-1891 par Alfred Giroux, homme de métier de Saint-Casimir, d'après les plans de Georges-Émile Tanguay.

• L'église de Saint-Léonard

Une église à découvrir pour sa sobriété et son raffinement.

Joseph-Georges Bussi res a fourni les plans de cette  glise qui date de 1898. Les lattes de bois qui rev tent les murs et la vo te cr ent un int rieur chaleureux et attachant,  voquant l' glise de colonisation. Par sa polychromie et son ornementation soign e, elle poss de aussi une rare distinction.

• L' glise de Saint-Raymond

Un symbole architectural de la r gion.

Cette  glise est la plus audacieuse par l'expression de sa modernit , comme en font foi sa tour-clocher et ses contre-forts. Elle est aussi la plus urbaine, comme l'attestent ses dimensions colossales : cinquante-cinq m tres de longueur sur vingt-quatre m tres de largeur au transept. La construction de l' difice s'est  chelonn e de 1900   1903, principalement sous la gouverne de l'architecte Georges- mile Tanguay.

• L' glise de Saint-Ubalde

Un int rieur opulent.

L' glise est  rig e en 1881-1882, mais ce n'est qu'en 1905 qu'on entreprend la d coration int rieure, dont Georges- mile Tanguay est le ma tre d' uvre. Ce d cor rivalise avec ses contemporains, soit ceux de Saint-Casimir, de Saint-Raymond et de Saint-Basile. Georges- mile Tanguay a laiss    Saint-Ubalde un legs important, digne de la r putation de ce grand architecte.

• L' glise de Rivi re- -Pierre

Une  glise au caract re identitaire.

Cette  glise, dont la construction remonte   1909, a comme auteur Joseph-Georges Bussi res. S'int grant parfaitement dans le paysage, on pourrait dire qu'elle fait partie de l'image de la r gion. C'est toutefois son d cor int rieur r alis  en 1927, auquel a collabor  G rard Morisset, qui lui donne ce petit quelque chose de plus. Innovateurs pour l' poque, le d cor est enti rement de bois et le mobilier arbore des motifs de fleurs de lis et de feuilles d' rable. Avec l'abb  Jean-Thomas Nadeau, G rard Morisset a d velopp  une nouvelle approche en ce qui a trait   l'architecture des  glises.

• L'église de Portneuf

Une construction de qualité.

L'architecte Émile-Georges Rousseau a conçu dans son ensemble cette église, érigée en 1927-1928. L'édifice a comme principale qualité sa réalisation très soignée.

Les recommandations

Les églises qui possèdent un potentiel remarquable devraient faire l'objet d'une étude plus poussée pour que l'on puisse statuer sur leur classement éventuel. De leur côté, celles qui ont été reconnues d'intérêt régional devraient être protégées, de même que l'ensemble de leur site lorsque celui-ci comprend un presbytère ou un cimetière. Les municipalités ont d'ailleurs le pouvoir de protéger les lieux significatifs de leur territoire, en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Il importe d'avoir une vision élargie de ce patrimoine rural, de le considérer comme un tout indissociable, pour que ces lieux, qui pour la plupart structurent le noyau villageois, conservent leur intégrité. Par exemple, plusieurs presbytères ont été vendus et feront tôt ou tard l'objet de demandes de permis de rénovation ou de réaménagement. Aussi est-il impératif de s'assurer que ces travaux respecteront non seulement les caractéristiques intrinsèques des bâtiments mais aussi celles de leur site.

Cette vision d'ensemble permettra également aux municipalités de mieux gérer ce patrimoine à long terme, car on sait que certains sites présentent aussi un potentiel archéologique qui reste encore à découvrir et à documenter. Dans bien des cas, les vestiges de la première église pourraient être mis au jour.

Enfin, les autres églises et sites d'intérêt plus local, non décrits ici, pourraient être protégés de la même façon que les églises mentionnées précédemment, si les municipalités concernées ont à cœur leur héritage culturel. Il y a toujours la possibilité d'en faire mention dans leur plan d'urbanisme.

Chose certaine, comme nous l'avons déjà souligné, tous les lieux de culte offrent un intérêt en ce sens où ils racontent un épisode de l'histoire d'une communauté et contribuent à forger l'identité d'une région. Pour cette raison, la conservation et la mise en valeur des églises de Portneuf doivent rester au centre des préoccupations du Schéma d'aménagement de la MRC.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

**La restauration et le recyclage des édifices religieux :
défis et réalisations dans Portneuf,
exemples venus d'ailleurs, perspectives**

Par Père François Boissonneault, s.m.
Président de la Table régionale de concertation de la
Fondation du patrimoine religieux du Québec pour la région
de Québec et Chaudière-Appalaches

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation de Monsieur Denis Robitaille à prendre la parole à ce colloque d'autant plus que j'ai eu le bonheur de travailler avec Denis dans une vie antérieure.

Je voudrais d'abord féliciter les organisateurs de ce colloque qui veulent nous sensibiliser à l'importance de prendre les dispositions nécessaires pour sauvegarder notre patrimoine. Je me réjouis que dans cette région on procède à l'inventaire du patrimoine historique et artistique.

L'inventaire constitue en effet le premier pas dans la connaissance, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique et artistique d'une communauté. En fait, une telle action empêche la dispersion de ce patrimoine, puisqu'elle fournit une base matérielle à la conservation de sa mémoire. L'inventaire favorise par conséquent la découverte par la communauté de son propre patrimoine culturel, l'incitant à mieux le connaître, à le protéger, à en jouir et à l'enrichir.

Aux yeux de la Fondation que je représente, le patrimoine religieux québécois apparaît comme un patrimoine fondateur, si l'on considère que la préoccupation religieuse et les établissements religieux ont été présents dès l'origine de la société québécoise. Dans l'ensemble de notre patrimoine culturel, il est le plus universel, le plus diversifié, le plus riche. Il est également le plus visible et le plus répandu sur le territoire.

La Fondation du patrimoine religieux du Québec

J'aimerais vous présenter en quelques mots la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

Une formule originale

La Fondation du patrimoine religieux du Québec est une corporation sans but lucratif, à caractère multiconfessionnel, qui a pour mission d'aider les traditions et communautés religieuses propriétaires de patrimoine religieux à conserver ce patrimoine et le mettre en valeur par l'entretien préventif et la restauration.

Elle est dotée d'un conseil d'administration (15 membres), représentant les traditions religieuses et les régions du Québec, d'un comité exécutif, d'un personnel permanent (3 personnes), et de tables de concertation (une par région), où siègent des représentants des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, au prorata du nombre de bâtiments qu'elles comptent dans la région, ainsi que des représentants du ministère de la Culture et des Communications et des experts (historiens, architectes, historiens de l'art...) mandatés par les traditions.

La Fondation est financée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux. En vertu des conditions de ce programme, la participation du milieu au financement des travaux doit atteindre au moins 15%.

Cette formule est originale et probablement unique au monde. Elle se distingue de la formule française dans laquelle l'État, propriétaire des lieux de culte, en assume l'entretien, et de la formule britannique des Trust, organismes financés par l'Église et l'État, qui prennent possession des lieux de culte patrimoniaux excédentaires.

La Fondation est multiconfessionnelle et l'aide qui lui est accordée est bien une aide aux biens religieux patrimoniaux, et non à une religion ou à une Église.

La Fondation est décentralisée, ce qui permet de sensibiliser et d'impliquer le Québec entier dans la sauvegarde de son patrimoine, et d'adapter les interventions aux besoins propres à chaque région, à chaque collectivité, à chaque tradition.

La Fondation est ouverte : au moyen de consultations, de colloques, d'outils de communication, elle fait appel à la collaboration d'experts, de partenaires et de citoyens qui représentent des points de vue et des intérêts diversifiés.

Bilan provisoire

Après cinq ans d'opération, la formule originale développée par le gouvernement et la Fondation apparaît bénéfique, tant sur le plan de l'engagement social des communautés et des échanges interconfessionnels que sur le plan économique. En effet :

- la majeure partie de l'investissement sert à créer des emplois spécialisés;
- les coûts administratifs sont très bas (moins de 2% depuis le début);
- l'investissement est réparti dans l'ensemble des régions;
- il protège un actif important, qui suscite la fierté des communautés locales;
- il contribue à la mise en valeur touristique du Québec.

Entre avril 1996, date du début des opérations de la Fondation, et septembre 1999, plus de 840 projets de travaux d'urgence, de restauration ou d'entretien préventif émanant de toutes les régions du Québec ont été approuvés et mis en chantier.

Sur le plan de la participation des collectivités locales au financement des travaux, la Fondation a, dans les faits, plus que doublé la proportion requise dans le programme d'aide : la participation du milieu s'élève jusqu'à présent à plus de 37%.

Enfin, le partenariat avec le ministère s'avère efficace et productif ; les fonctionnaires impliqués sont compétents et stimulés. À certains égards, on peut dire que la Fondation constitue un genre d'avant-projet en action de ce que pourrait être la Politique québécoise du patrimoine.

Réalisations dans Portneuf (voir feuille en annexe)

Les défis que nous rencontrons

Le premier défi : Sauver des églises

Des dizaines d'églises ont été sauvées grâce à ce programme. On y va par les urgences : toiture, maçonnerie, fondation, fenêtres.

Le deuxième défi :

Comment rendre vivant ce patrimoine, si les usagers du culte diminuent ?

Faut-il trouver des vocations multiples à ces temples ? Lesquelles ?

Des partenariats s'avèrent nécessaires. Comment les susciter pour que nos successeurs puissent toujours redire avec fierté *Un Clocher, un Village* ?

Un Clocher, un Village
Colloque sur le patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

La mise en valeur des cimetières dans la région de Portneuf

Par Madame Isabelle Simard
Doctorante en ethnologie à l'Université Laval
Enseignante en histoire de l'art
au Collège Champlain-St-Lawrence

Texte présenté par Monsieur Jean Simard

Le paysage québécois est parsemé de signes qui témoignent d'un passé récent où la religion était omniprésente. Toutefois, depuis une trentaine d'années, des changements majeurs sont survenus dans les habitudes de vie et les pratiques religieuses, qui tendent à diminuer de façon considérable. C'est ainsi que les cimetières, qui font partie intégrante du paysage religieux québécois et portneuvois, sont de plus en plus laissés à l'abandon et que nous passons désormais à côté d'eux sans même les remarquer. Cette situation n'a toutefois pas toujours prévalu. En effet, il n'y a pas si longtemps encore, les gens se faisaient une fierté de fleurir les tombes de leurs parents et ancêtres et de fréquenter régulièrement le cimetière de la paroisse.

Pourquoi la situation a-t-elle ainsi évolué? Il semble que de plus en plus de gens, dans notre société somme toute plus matérialiste, semblent vouloir ignorer le destin que la mort leur réserve. Par le fait même, ils ne paient plus pour l'entretien des lots familiaux et les fabriques, faute de moyens, doivent établir des priorités dans l'entretien et la réparation des cimetières et des monuments funéraires. Cependant, si la situation demeure telle qu'elle est à l'heure actuelle, cela aura sans doute des conséquences irréparables sur notre patrimoine funéraire. C'est parce que nous appréhendons un effritement du patrimoine funéraire portneuvois que dans le cadre d'un cours d'ethnologie offert aux étudiants de deuxième et troisième cycles par Monsieur Jean Simard à l'Université Laval, nous nous sommes penchée sur la question. Le but premier de ce travail était avant tout de sensibiliser la population de Portneuf à l'intérêt que représentent ses cimetières en tant que lieux de rassemblement, de recueillement et de réflexion. Nous nous sommes aussi efforcées de soumettre des propositions de revitalisation des lieux de sépulture en prenant en considération différents facteurs afin que la plupart des membres de la communauté puissent

en être satisfaits et qu'ils aient envie de recommencer à fréquenter les cimetières de la région. Nous vous faisons aujourd'hui part des résultats de notre réflexion.

On retrouve des cimetières dans toutes les municipalités de la région de Portneuf.

Trois types d'aménagement des cimetières peuvent être remarqués. D'abord, la plupart des cimetières sont situés dans un enclos paroissial et entourés d'un muret de pierre ou de bois. Ensuite, certains cimetières sont une adaptation du modèle des cimetières-jardins, c'est-à-dire qu'ils sont situés à l'écart du terrain immédiat de l'église et l'on y retrouve souvent davantage de végétation. Enfin, on remarque dans Portneuf un certain nombre de cimetières protestants. Bernard Genest a été le premier à classer ainsi les cimetières portneuvois. Il croit que la répartition et le nombre de cimetières de chacune des catégories est dû au processus d'implantation des paroisses dans le comté de Portneuf. Au cours des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, des seigneuries s'établissent le long du fleuve, dans la région portneuvoise. La fondation de ces seigneuries entraîne la création des premières paroisses, dans lesquelles on construit les églises et les cimetières selon la coutume européenne en vigueur en Nouvelle-France dès les débuts de la colonie. Ce sont les premiers cimetières d'enclos paroissial qui apparaissent. Au cours du 19^{ème} siècle, de nouvelles paroisses sont fondées. Ces paroisses de la 2^{ème} génération sont situées un peu plus à l'intérieur des terres et on y retrouve aussi des cimetières d'enclos paroissial. En fait, il faut attendre la fin du 19^{ème} siècle pour que soient conçus les premiers cimetières-jardins, lorsque les paroisses de la deuxième génération se scindent à leur tour en de nouvelles paroisses et que l'on assiste à une troisième vague de colonisation dans Portneuf. C'est aussi durant cette période que sont constitués les premiers cimetières de confession protestante.

À l'heure actuelle, et toutes catégories confondues, les monuments des cimetières de Portneuf se ressemblent beaucoup. On remarque d'abord une certaine uniformité dans les matériaux utilisés; les monuments sont presque tous en pierre. Il reste très peu de monuments de bois et de fer forgé dans les cimetières portneuvois, sans doute parce que ceux-ci avaient été mal entretenus et ont dû être détruits à un moment ou à un autre. On retrouve aussi peu de modèles de monuments différents; ce sont surtout des stèles et des obélisques de pierre qui animent le paysage funéraire de la région. Quelques calvaires ont été créés, par exemple dans le cimetière de Notre-Dame de Portneuf, mais ce ne sont pas tous les cimetières de la région qui abritent de telles œuvres. Enfin, l'aménagement des cimetières catholiques, qui sont quand même en forte majorité dans Portneuf, est très uniforme. Tous les cimetières présentent une surface en pelouse entretenue à la tondeuse. On retrouve très peu de végétation, de massifs de fleurs, d'arbres ou d'arbustes dans ces lieux, sauf peut-être dans les cimetières protestants, mais ces derniers semblent peu entretenus.

Rassurons-nous; la situation des cimetières portneuvois n'est pas encore complètement désespérée! Toutefois, si les conditions d'entretien demeurent les mêmes, il se

pourrait bien que les générations futures ne connaissent pas les cimetières tels que nous les connaissons aujourd'hui et que par conséquent, ils perdent la mémoire des gens qui ont bâti leur région et leur histoire. C'est pourquoi nous pensons qu'il est si important de trouver des solutions pour utiliser ces lieux de mémoire et les entretenir.

En fait, les expériences de mise en valeur des cimetières demeurent des exceptions au Québec. Certaines ont été tentées dans les régions de Montréal, de la Beauce, de la Côte de Beaupré et en Estrie, mais la plupart d'entre elles n'ont pas été poursuivies faute de moyens. Pourtant, même si les habitudes funéraires changent et que les gens décident de ne plus être enterrés au cimetière, il est important que ces lieux soient préservés pour les générations qui nous suivront. Les cimetières sont en effet, en quelque sorte, nos archives populaires, et les informations que l'on y retrouve complètent celles des archives officielles. On y trouve souvent des informations sur la vie professionnelle des défunts ou sur leurs habitudes de vie. Aucune autre archive ne peut nous renseigner sur de tels aspects de la vie des gens, ou très peu. Dans le Canada anglais, aux États-Unis et dans certains pays d'Europe, certains programmes de revitalisation des cimetières ont été mis sur pied et fonctionnent toujours, c'est pourquoi nous croyons que la même chose peut être recrée au Québec, et plus particulièrement dans Portneuf.

Puisque nous croyons que les cimetières doivent être préservés pour les générations futures, c'est auprès des jeunes que nous devons entreprendre nos premières actions de sensibilisation. Des visites et des activités *in situ* pourraient ainsi être intégrées au nouveau programme de sciences humaines du niveau primaire. Cela est parfaitement en lien avec les nouveaux objectifs des cours, qui sont supposés amener les enfants à comprendre et à connaître le monde qui les entoure par une interaction constante avec leur environnement, dont les cimetières font partie. À titre social, les enfants doivent aussi être amenés à prendre conscience qu'ils ont le droit et le devoir de s'initier aux valeurs et aux usages qui prévalent dans leur société. Nous croyons que la mort, en tant que rite de passage important, fait appel aux valeurs fondamentales d'une société et que les cimetières sont les témoins vivants de ces usages et coutumes. Aussi, dans notre société où la préservation de l'environnement est si importante, les enfants pourraient être appelés à nettoyer les cimetières et être initiés à la récupération des déchets recyclables de cette manière. Enfin, dans son nouveau programme, le gouvernement québécois fait de plus en plus appel aux aînés en tant que personnes-ressources et souhaite que des liens inter-générationnels soient établis entre jeunes et personnes âgées. Dans cet ordre d'idée, des visites pourraient être animées par des gens de l'âge d'or qui, par le biais de leurs récits, seraient en mesure de faire revivre les cimetières et l'histoire des gens qui y reposent. En somme, le but de cette première proposition est d'amener les enfants à percevoir les cimetières comme des lieux-témoins de l'histoire, des lieux toujours vivants qu'il faut s'efforcer de préserver pour la mémoire de notre société.

concoure
Cimetière
fleurie

Notre deuxième proposition consiste en la mise sur pied d'un concours des cimetières fleuris, qui serait le pendant des concours qui se tiennent généralement dans les environnements urbains, comme les «balcons fleuris», «terrains fleuris» ou «commerces fleuris» et qui visent l'embellissement de la ville par les citoyens. Nous avons constaté que l'horticulture et le jardinage sont des passe-temps de plus en plus prisés au Québec et qu'ils sont pratiqués par plus de 20% de la population. Nous sommes convaincue qu'un tel concours susciterait de l'intérêt dans la population portneuvoise. Les municipalités pourraient être mises en compétition entre elles et le cimetière présentant le projet d'ensemble le plus harmonieux pourrait être déclaré «cimetière fleuri de l'année». Des prix individuels seraient aussi attribués aux aménagements les plus intéressants dans chacun des cimetières. L'avantage de cette solution est qu'elle amène les gens à s'impliquer directement dans la revitalisation du cimetière de leur paroisse et qu'une saine compétition peut s'installer entre les paroisses, ce qui entraînerait à coup sûr la revitalisation des cimetières de la région. Les prix que nous avons mentionnés pourraient être attribués en partenariat avec des entreprises de la région et avec les municipalités. Des fonds pourraient aussi être amassés par des organismes ou des entreprises. Les prix offerts prendraient différentes formes, telles que des certificats cadeaux, des objets ou services divers, ou encore de l'argent. Ce dernier aspect motiverait sans doute les gens qui ont des temps libres à participer au concours.

tourisme
circuit
touristique

Une troisième solution pourrait être développée dans le secteur du tourisme. Il pourrait en effet être intéressant d'offrir des visites spécifiques des cimetières de la région, qui prendraient, par exemple, la forme d'un tour guidé. Puisque le tourisme québécois est en train de changer de visage, que les jeunes retraités sont de plus en plus nombreux et qu'ils sont particulièrement intéressés par le tourisme religieux, cette solution est à notre avis tout à fait envisageable. Cette clientèle touristique, puisqu'elle bénéficie de plus de temps libres, s'intéresse souvent à l'horticulture, c'est pourquoi nous croyons que les cimetières fleuris, s'ils faisaient partie d'un circuit touristique organisé, pourraient devenir une curiosité. Nous suggérons que des visites thématiques soient organisées et qu'elles soient menées par des guides bénévoles et par des guides saisonniers rémunérés, tels que des étudiants en ethnologie, en histoire, en histoire de l'art, en horticulture ou en aménagement paysager, par exemple. Le projet serait ainsi créateur d'emplois et générerait des revenus dans la région. Il pourrait aussi être mené conjointement avec le Bureau régional d'information touristique, plus au fait de l'organisation de telles visites.

demande
au de
Fondation

Notre quatrième solution de mise en valeur des cimetières portneuvois concerne la restauration de ses monuments funéraires et fait appel à une contribution extérieure. Celle-ci pourrait être obtenue auprès de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. À l'heure actuelle, cette Fondation est l'organisme qui chapeaute toutes les activités de revitalisation et de restauration du patrimoine religieux au Québec. Puisque la Fondation aura désormais pour mission de contribuer à la mise en valeur et à l'entretien des cimetières québécois, nous

suggerons qu'elle participe au projet de restauration des monuments funéraires portneuvois. La participation de la Fondation du patrimoine religieux du Québec serait sollicitée en termes de conseil et d'aide financière.

Enfin, notre cinquième et dernière suggestion repose sur la fondation d'une société d'amis qui prendrait en charge la coordination des activités entourant la mise en valeur des cimetières de la région de Portneuf. La société jouerait également un certain rôle social auprès de ses membres et de la communauté. Dans le cadre des services offerts à la communauté, la société pourrait amasser des fonds qui serviraient à différents usages, tels que les prix offerts aux gagnants des concours, l'entretien spécifique de certains cimetières, l'achat de plantes, de semis et d'outils de jardinage, par exemple. Les services offerts à la communauté pourraient également prendre la forme de bénévolat lors de visites guidées animées par certains membres, ou de conférences données dans les écoles, tandis que d'autres membres pourraient être en contact avec la Fondation du patrimoine religieux pour l'obtention de subventions d'aide à la restauration. Quant aux services offerts aux membres de la société d'amis, ils pourraient adopter la forme de conférences sur les autres cimetières québécois ou du reste du monde, ou encore, sur l'horticulture. Cette pratique existe déjà en France, où elle connaît beaucoup de succès. Par ailleurs, la société pourrait offrir des voyages organisés pour visiter ces mêmes cimetières québécois ou autres, en collaboration avec une agence de voyage locale et une société de généalogie, ou la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. Au point de vue juridique, nous proposons la formation d'une association non personnifiée, puisque celle-ci est moins formelle que l'association personnifiée et qu'elle permet une gestion plus souple, plus simple et moins coûteuse de l'organisme. Par ailleurs, afin d'obtenir plus facilement des subventions gouvernementales, nous suggérons l'affiliation de la société d'amis à la Fondation du patrimoine religieux du Québec, qui sera sans doute transformée en Société du patrimoine religieux au cours des prochaines années.

En définitive, même s'il existe à l'heure actuelle plusieurs problèmes liés à l'entretien et à la mise en valeur des cimetières portneuvois, nous croyons que les suggestions dont nous avons discuté aujourd'hui, si elles sont appliquées à court, moyen et long termes, peuvent nous permettre d'envisager l'avenir des cimetières de la région de façon positive. La population de Portneuf doit être sensibilisée à la revitalisation de son patrimoine funéraire. Tous, personnes âgées, enfants et adultes, sont interpellés par cette démarche. Les cimetières méritent d'être perçus comme des lieux collectifs; par conséquent, nous nous devons de les entretenir et de les respecter. Les membres de notre société, dès leur plus jeune âge, doivent aussi être sensibilisés à l'importance historique de ces lieux de sépulture et amenés à percevoir les cimetières comme des lieux de souvenir. C'est pourquoi il est à notre avis urgent de restaurer – du moins en partie – les cimetières de la région et de rajeunir ces lieux. En posant des gestes qui respectent la mémoire des défunts, la sensibilité religieuse de chacun et l'environnement, il est possible de revitaliser les cimetières.

Les actions que nous avons proposées aujourd'hui visent essentiellement le rafraîchissement de ces sites pour les rendre plus accueillants et la restauration de leurs monuments funéraires pour qu'ils puissent nous parler longtemps encore. Par ailleurs, il ne faudrait pas croire que ces mesures ne mèneront qu'à la conservation de vieilles pierres; les cimetières sont avant tout des lieux de préservation du passé et de l'identité des gens et de la société d'où ils proviennent. Ils sont les archives vivantes et accessibles de la population, et c'est en ce sens qu'ils peuvent être considérés comme complémentaires aux archives de l'état civil. En effet, comme nous le disions un peu plus tôt, quels autres documents que les pierres tombales peuvent aussi bien nous renseigner sur les activités et loisirs que pratiquaient les gens de leur vivant à une époque donnée? Souvent sculptés selon la fantaisie d'individus qui souhaitaient, en un sens, passer à la postérité, ces monuments nous racontent une histoire moins officielle du Québec et des gens de Portneuf.

Cependant, sans une volonté collective, nos propositions restent vaines; c'est pourquoi nous devons faire en sorte qu'elles soient intégrées à un programme communautaire, et adaptées aux besoins de la collectivité. De cette manière, les cimetières ressortiront rajeunis, et, même si cela peut paraître contradictoire, resplendissants de vie!

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CONSULTÉS

- BODSON, Gabriel et Louis-Alain Ferron (1991). «Les deux grands cimetières du Mont Royal». *Continuité*, 49, hiver/printemps 1991. 19-22.
- CHARTRAND, Robert (1981). *Guide des associations de famille*. Montréal, Fédération des sociétés d'histoire du Québec.
- Collectif (1990). *100 Ans d'histoire; 1890-1990. Rivière-à-Pierre, Comté de Portneuf*. Document publié par la municipalité, Fonds Labrecque, Archives de Folklore (non disponible).
- Collectif (1967). *Histoire de Pont-Rouge*. Document publié par la municipalité, Fonds Labrecque, Archives de Folklore (non disponible).
- Collectif (1996). *Le cimetière: maintenant, son futur, ses défis*. Actes du colloque organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà, 25-26 avril et 9-10 mai 1996. Montréal, Écomusée de l'Au-Delà.
- Collectif (1997). *Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir*. Actes du colloque organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà, 23-24, 30-31 octobre 1997. Montréal, Écomusée de l'Au-Delà.
- Collectif. *Le patrimoine religieux du Québec. Une approche innovatrice*. Encart de la revue *Continuité* publiée par la Fondation du patrimoine religieux du Québec.
- Collectif (1988). *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, tomes 1 et 2. Québec, Les Publications du Québec.
- DANDAVINO, Rita Rachele (1991). «Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe. Notre-Dame-des-Neiges». *Continuité*, 49, hiver/printemps 1991. 13-16.
- DELISLE, Luc (1963). *La Petite Histoire de Deschambault. 1640-1963*. Document publié par la municipalité, Fonds Labrecque, Archives de Folklore (non disponible).
- DESMEULES, Claire (1994). *Guide de présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine*. Québec, Les Publications du Québec.

- FILION, Michel (1986). *Droit des associations*. Cowansville, Éditions Yvons Blais.
- Fondation du patrimoine religieux (1999). *Plan stratégique 1999-2000*. Montréal, Fondation du patrimoine religieux, janvier 1999.
- GAGNON, Serge (1987). *Mourir hier et aujourd'hui*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GENEST, Bernard (1984). «Réflexion méthodologique sur un corpus d'objets funéraires» *Religion populaire, religion de clercs?* Dir. Benoît Lacroix et Jean Simard. Québec, IQRC. 341-354.
- GUAY, Lorraine (1991). «L'évolution de l'espace de la mort à Québec». *Continuité*, 49, hiver/printemps 1991. 24-27.
- LECLERC, Laurent (1980). *Les Grondines. Trois cents ans d'histoire*. Document publié par la municipalité, Fonds Labrecque, Archives de Folklore (non disponible).
- LESSARD, Michel (1995). «L'espace des défunts au Québec, un aménagement social». *Frontières*, vol.7, no3, hiver 1995.
- NOPPEN, Luc (1984). «Au coeur du paysage, l'architecture religieuse». *Continuité*, 25, automne 1984. 11-13.
- OZDILEK, Unsal (1997). *La Ville et ses espaces oubliés : les cimetières*. Montréal, Université du Québec à Montréal, décembre 1997.
- Québec, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Comté de Portneuf. Analyse du paysage architectural*. Étude réalisée par Raymond, Chabot, Martin, Par & Ass. Données concernant la municipalité de Deschambault, Fonds Labrecque, Archives de Folklore (non disponible).
- Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1981). *Programme d'études, primaire. Sciences humaines : histoire, géographie, vie économique et culturelle*. Québec, Direction générale du développement pédagogique, octobre 1981.
- Québec, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (1992). *Bilan et problématique synthèse du patrimoine religieux*. Étude réalisée par Michel Jobin, du Groupe Recherche Chaudière Inc., mars 1992. Fonds Labrecque, Archives de Folklore (non disponible).

RAGON, Michel (1981). *L'Espace de la mort. Essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraires*. Paris, Albin Michel.

SAINT-ARNAUD, Jocelyne (1995). « La Mémoire du temps ». *Frontières*, vol.7, no3, hiver 1995.

SIMARD, Jean (1998). *Le patrimoine religieux au Québec*. Québec, Les Publications du Québec.

SOURCES INTERNET

BOURGET, Charles (1999). «Les chapelles funéraire et les cimetières». *Fondation du patrimoine religieux du Québec*.
<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/cimetiere/cimetieref.htm>.
Accès au site le 20 septembre 1999.

Fondation du patrimoine religieux (1999). «Contenu institutionnel». *Fondation du patrimoine religieux du Québec*. Site Internet, <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/instif.htm>. Accès au site le 17 octobre 1999.

JOBIN, Michel (1990). «Cimetières, charniers et enclos». *Ministère de la Culture et des Communications*. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/themes/synthese/s6241.htm>.
Accès au site le 20 septembre 1999.

Ottawa, STATISTIQUE CANADA. « Profil statistique des municipalités de la région de Portneuf ». *Statistique Canada*. Site Internet. <http://ww2.statcan.ca>. Accès au site le 12 octobre 1999.

«Profil socio-économique de la région de Portneuf». *Au cœur du Québec, la région de Portneuf ouverte sur le monde*.
<http://www.portneuf.com/profil.html>. Accès au site le 12 octobre 1999.

Québec, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1997). «Loisirs et sports». *La Société québécoise, portrait culturel*. <http://www.gouv.qc.ca/societe/loisirsf.htm>.
Accès au site le 29 octobre 1999.

Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. «Programmes d'études du secteur des jeunes. Sciences humaines». *Ministère de l'éducation du gouvernement du Québec*.
<http://www.meq.gouv.qc.ca/dfgj/program/schumain.ht>. Accès au site le 9 mars 2000.

Québec, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. «Profils économiques des MRC» et «Dépenses de consommation des ménages par MRC». *Site du Gouvernement du Québec. Ministère de l'Industrie et du Commerce. Site Internet.* <http://www.micst.gouv.qc.ca/PME-REG/REGIONS/PAGEHTML/03/03.HTM>. Accès au site le 12 octobre 1999.

SOURCES ORALES

La mise en valeur des cimetières au Québec. Entretien réalisé avec Monsieur Alain Tremblay, président de l'Écomusée de l'Au-Delà. Montréal, 29 octobre 1999. Entretien téléphonique non enregistré.

Les corporations à but non lucratif au Québec. Entretien réalisé avec Me Denis Le May, conseiller à la bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université Laval. Québec, 3 novembre 1999. Entretien non enregistré.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

**Situation et avenir des archives paroissiales
dans l'archidiocèse de Québec**

Par Monsieur Pierre Lafontaine
Archiviste-auxiliaire
Archives de l'archidiocèse de Québec

SOMMAIRE

Introduction

Importance et valeur propre des archives paroissiales

I La situation des archives paroissiales

- 1.1 Les difficultés de conservation hier et aujourd'hui
- 1.2 Un contexte nouveau: les réaménagements pastoraux
- 1.3 Le cas des paroisses regroupées ou supprimées
- 1.4 Le cas des paroisses anciennes
- 1.5 Les difficultés d'accès et de mise en valeur

II L'avenir des archives paroissiales

- 2.1 Des archives convoitées par les organismes non-ecclésiaux
- 2.2 Caractère ecclésiastique des archives paroissiales et interventions de l'Église
- 2.3 Hypothèses de solution
 - a) Hypothèse I - Le maintien des archives dans le réseau paroissial
 - b) Hypothèse II - Le regroupement des archives dans des centres régionaux
 - c) Hypothèse III - Le regroupement des archives dans un centre diocésain
- 2.4 Orientations de la Commission pontificale
 - a) En matière de conservation
 - b) En matière d'accès et de mise en valeur

III Des instruments au service des paroisses

- 3.1 Inventaires d'archives paroissiales
- 3.2 Les archives paroissiales : Guide de gestion et de mise en valeur
- 3.3 Archives paroissiales et biens patrimoniaux

Conclusion

Annexes

- A Législation ecclésiastique (Extraits)
- B Tableau des paroisses de Portneuf

Bibliographie

Introduction

Importance et valeur propre des archives paroissiales

On a longtemps hésité à inclure la question des archives paroissiales ou autres dans les rencontres sur le patrimoine. La division traditionnelle entre patrimoine mobilier et immobilier, où les archives se sentent un peu à l'étroit, y était sans doute pour quelque chose. Au cours des dernières années, leur place semble toutefois s'être imposée dans les rencontres comme celle d'aujourd'hui, mais comme en appendice aux préoccupations plus immédiates relatives aux lieux, aux bâtiments et aux objets patrimoniaux. À l'égard du patrimoine, cette position «marginale» des archives permet toutefois de mettre en relief leurs caractéristiques propres et, conséquemment, leur problématique particulière.

L'importance irremplaçable des archives paroissiales, aussi bien pour l'Église que pour la société, n'est pas à démontrer. Mais ces archives méritent plus que jamais d'être redécouvertes pour leur valeur propre. Trop souvent considérées sous l'angle du patrimoine architectural et artistique, elles sont alors reléguées à un rang subalterne et perçues uniquement comme source d'information sur ce patrimoine. En réalité, les archives paroissiales ont beaucoup plus à offrir! Pour l'Église, les archives ont été présentées comme «les échos et les traces du passage du Seigneur Jésus dans le monde» (Paul VI)¹ et «la source primordiale et indispensable à toute histoire des expressions et des manifestations variées de la vie religieuse et de la charité chrétienne»². Plus récemment, la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église a donné des orientations pour mettre les archives ecclésiastiques «au service de la nouvelle évangélisation»³, ouvrant ainsi un chantier neuf à leur utilisation. Pour la société civile, «les archives religieuses conservées dans les paroisses du Québec constituent indéniablement un apport original au développement de l'historiographie québécoise. La paroisse, à n'en pas douter, longtemps l'un des piliers de la société québécoise, s'avère un témoin privilégié de l'évolution du Québec»⁴.

¹ Paul VI, *Les archives ecclésiastiques*, Allocution au Ve Congrès de l'Association des archivistes ecclésiastiques, 26 sept. 1963 dans: *Enchiridion archivorum ecclesiasticorum. Documenta potiora Sanctae Sedis de archivis ecclesiasticis a Concilio Tridentino usque ad nostros dies*. Città del Vaticano, 1966, p. 278.

² Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église (désormais: CPBCE), *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, Cité du Vatican, 2 fév. 1998, art. 1.1.

³ CPBCE, *La fonction pastorale....*, Préface.

⁴ Saint-Pierre, Diane, «Les archives de paroisses: création, conservation et mise en valeur», *Archives*, Vol. 22, No 1 (1990), p. 57. Voir aussi: Marcel Masse, «Les archives religieuses: un patrimoine essentiel pour l'histoire et la culture d'un peuple», *Info-RAR*, Vol. 14, No 3 (Printemps 1999), 63-83.

L'exposé qui suit abordera successivement la situation et l'avenir des archives paroissiales. Dans chacune de ces parties, j'aborderai la question du point de vue de la conservation des archives et du point de vue de leur mise en valeur. Quelques instruments au services des paroisses qui désirent soigner cette partie de leur patrimoine seront ensuite présentés. Cette communication reprend l'essentiel d'un rapport remis à l'archevêque en novembre dernier. Lorsque la chose était utile, certaines précisions propres à la région de Portneuf ont été ajoutées. Cette communication reprend les grandes lignes du rapport de recherche réalisé en novembre 1999⁵.

Première partie

La situation des archives paroissiales

1.1 Les difficultés de conservation hier et aujourd'hui

Les difficultés entourant la conservation des archives paroissiales ne datent pas d'aujourd'hui, comme en témoignent les quelques citations reproduites sur le kiosque, qui s'échelonnent de 1670 à nos jours. Aux difficultés classiques de conservation - incendie, inondations, humidité, chaleur, rongeurs, etc.- s'ajoutent les négligences humaines. Pour souligner ces dernières, je retiens cette seule citation, extraite d'une lettre circulaire de Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau datée de 1877: «Il arrive assez souvent qu'un nouveau curé ne trouve absolument rien de toutes choses [en parlant des archives qu'il vient d'énumérer], excepté les registres des baptêmes, mariages et sépultures et les comptes»⁶.

Autrefois, de telles situations n'étaient connues que de quelques ecclésiastiques, évêques, curés ou vicaires. Aujourd'hui, c'est au tour de personnes d'horizons très variés de faire ces mêmes constats. Rumeurs, enquêtes et visites sur les lieux sont unanimes à souligner que les problèmes sont nombreux: archives sauvées de justesse de la destruction, livres de prônes retrouvés au marché aux puces; documents anciens conservés à même la terre battue d'un sous-sol humide ou dans le grenier surchauffé d'un vieux presbytère; volume du XVII^e siècle conservé au grand soleil dans le salon des visiteurs; archives introuvables suite à la location du presbytère, etc. Le diocèse de Québec n'est malheureusement pas le seul où de telles choses sont à signaler.

On a cherché à expliquer ces défaillances en affirmant que : «l'absence de politique de

⁵ Lafontaine, Pierre, *Situation et avenir des archives paroissiales dans l'archidiocèse de Québec*. Rapport de recherche. Québec, novembre 1999.

⁶ «Lettre circulaire au clergé», 10 novembre 1877, *Mandements des évêques de Québec*, VI, p. 55.

conservation des archives paroissiales a permis dans le passé, et probablement encore de nos jours, la destruction de documents constituant indéniablement la mémoire de l'institution⁷. En fait, de telles politiques existent depuis longtemps, mais celles-ci se butent à de nombreuses difficultés d'application, comme toute législation, et de nouveaux facteurs n'ont pas aidé à corriger cette situation au cours de la période postconciliaire: la mobilité des curés (mandat de six ans renouvelable une fois) et la nomination de plus en plus fréquente d'administrateurs *pro tempore* ; la multiplication des organismes paroissiaux producteurs d'archives ; l'explosion quantitative des documents produits ou reçus (phénomène qui n'est pas exclusif à l'Église), l'utilisation de feuilles mobiles au lieu des registres traditionnels ; l'insistance sur les fonctions pastorales de la paroisse et des pasteurs au détriments de certaines fonctions apparemment plus «administratives», etc.

1.2 Un contexte nouveau: les réaménagements pastoraux

Parmi les facteurs défavorables aux archives paroissiales, il faut cependant réserver une place particulière aux réaménagements pastoraux en cours depuis une dizaine d'années. On entend par cette expression - dans la perspective qui nous occupe ici - une réorganisation des structures paroissiales et de la répartition du personnel pastoral, en réponse à une nouvelle réalité ecclésiale : baisse du nombre de fidèles, délaissement de la pratique religieuse, disproportion croissante entre la taille des édifices du culte et l'assemblée qui s'y rassemble, diminution du nombre de prêtres, etc. Ces transformations se traduisent pastoralement par le regroupement et le «redéploiement des forces pastorales autour du projet d'évangélisation», comme l'a rappelé Mgr Maurice Couture dans sa Lettre pastorale sur l'évangélisation au coeur du projet pastoral de l'Église⁸. Elles se traduisent administrativement par la suppression et le regroupement de paroisses, par la vente d'églises et de presbytères.

En 1973, l'archidiocèse de Québec comptait 275 paroisses. Depuis cette date, 44 d'entre elles ont été supprimées - la plupart dans la région immédiate de Québec - : les unes annexées au territoire d'une ou de plusieurs autres paroisses ; d'autres regroupées et érigées sous une nouvelle appellation. Sur les 240 paroisses actuelles, plus d'une centaine n'ont pas de prêtre qui y réside. Selon la plus récente compilation, 62 presbytères ont été vendus, 27 sont loués à d'autres organismes ; 3 ont été démolis⁹.

Aucune suppression de paroisse n'a eu lieu jusqu'ici dans la région de Portneuf, mais d'importants réaménagements pastoraux se sont traduits par la vente de six presbytères et la

⁷ Saint-Pierre, Diane, «Les archives de paroisses...», *Loc. cit.*, p. 63.

⁸ *Pastorale Québec*, 22 sept. 1999.

⁹ *Presbytères vendus, loués et démolis*. Département de la construction, Archidiocèse de Québec, 1er mars 2000.

location de plusieurs autres.

1.3 Les archives de paroisses regroupées ou supprimées

Le problème des archives de paroisses regroupées ou supprimées dans ce contexte de réaménagement pastoral est plus immédiatement perceptible et c'est à leur sujet que les inquiétudes se sont d'abord manifestées. Si l'on réalise que les presbytères sont le lieu habituel de conservation des archives paroissiales - bien qu'on trouve également des voûtes dans certaines églises -, on a déjà une idée de la tourmente dans laquelle ces archives sont engagées: relocalisation; éliminations hâtives pratiquées à cette occasion; regroupement de fonds d'archives de plusieurs paroisses dans un même lieu sans application du principe de respect des fonds; exigüité de la voûte de la paroisse d'accueil et remisage temporaire d'archives dans des lieux non appropriés et non sécuritaires, etc.

1.4 Les archives de paroisses anciennes

Si la situation des archives de paroisses supprimées ou regroupées a été l'occasion d'une prise de conscience et d'une réaction de la part de l'Église, tant au plan provincial que diocésain, cette prise de conscience devra s'étendre à une situation peut-être plus dramatique encore, par certains côtés: celle des archives de paroisses anciennes. Ces paroisses, affectées elles aussi par les réaménagements pastoraux mais habituellement moins sujettes au risque de suppression, sont pourtant le théâtre du paradoxe suivant: tout en conservant les archives paroissiales les plus anciennes et les plus riches, les conditions de conservation de ces archives y sont souvent les moins adéquates, en raison justement de l'ancienneté même des bâtiments qui les hébergent. Ici plus qu'ailleurs: manque d'espace dans la voûte ou le coffre à l'épreuve du feu, et donc remisage d'archives dans les sous-sols et les greniers où prévalent excès d'humidité et de chaleur, ou d'autres lieux non adéquatement protégés. Malgré beaucoup de bonne volonté, pareilles lacunes et négligences-inacceptables d'un point de vue archivistique - sont trop nombreuses. Je pense particulièrement aux paroisses du Régime français¹⁰, période pour laquelle les archives n'ont pas encore reçu toute l'attention méritée.

1.5 Les difficultés d'accès et de mise en valeur

Si la conservation des archives paroissiales fait difficulté, la question de l'accès à ces archives et de leur mise en valeur est encore loin d'être assurée. Les principales difficultés identifiées à ce chapitre sont les suivantes:

¹⁰ Voir à ce sujet le vibrant plaidoyer de M. Marcel Trudel dans: Chartier, Jean, «Marcel Trudel: l'historien de la Nouvelle-France», *Le Devoir*, 21 décembre 1998.

- le manque de personnel pour répondre aux demandes et pour assurer le service et la surveillance nécessaire;
- le manque de locaux pour la consultation;
- l'absence de classement et d'instruments de recherche;
- le manque de moyen pour la reproduction de documents.

Depuis plusieurs années déjà, les chercheurs se plaignent, en des termes jusqu'ici respectueux, de cette situation difficilement acceptable puisque l'intérêt croissant pour la recherche historique locale s'en trouve grandement hypothéqué¹¹.

Il faudrait ajouter à ces aspects non négligeables toutes les difficultés liées à la protection des renseignements personnels, protection qui demeurent difficilement applicable par du personnel non qualifié, malgré les dispositions du droit ecclésiastique et civil¹². Par ailleurs, peut-on raisonnablement demander aux secrétariats des paroisses de se transformer en autant de centres d'archives, lorsque les affaires courantes occupent tout le temps et tout le personnel?

Deuxième partie

L'avenir des archives paroissiales

Les archives paroissiales du diocèse de Québec, surtout celles des paroisses anciennes mais aussi les autres, méritent de recevoir un meilleur traitement. Avant d'esquisser les hypothèses de solutions envisageables, quelques précisions s'imposent.

2.1 Des archives convoitées par les organismes non ecclésiaux

Disons d'emblée que les archives paroissiales sont des archives convoitées par de nombreux organismes non ecclésiaux, de plus en plus conscients de l'intérêt qu'elles représentent. Si louable soit-il dans certains cas, cet intérêt n'est pas toujours exempt de motivations financières puisque certains organismes, pour être éligibles aux subventions gouvernementales, doivent augmenter leur masse d'archives de 10% par année... Quoi de plus

¹¹ Hudon, Christine, «Les archives religieuses: le point de vue des utilisateurs», dans *Le patrimoine religieux du monde rural. Les communications*. 65e Congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (section française), 25-26 sept. 1998, p. 31-34. Saint-Pierre, Diane, «Les archives de paroisse... », *Loc. cit.*, p. 57-78.

¹² La plus récente intervention: conférence des Évêques Catholiques du Canada, «Lignes directrices pour la préservation et la confidentialité des documents ecclésiastiques», *Info-RAR'* Vol. 15, no 3 (Printemps 2000), p. 6-11.

simple que de lorgner du côté des archives paroissiales à cette fin! Depuis 1978, et chaque année ou presque par la suite, certains centres d'archives régionaux ou certaines sociétés historiques - parfois même des musées - manifestent leur désir de s'en porter acquéreurs, soit par mode de dépôt, soit par mode d'acquisition pure et simple. Les demandes sont le plus souvent adressées directement aux paroisses, et certaines d'entre elles - sans les autorisations requises par les règlements diocésains - se départissent de fonds ou de parties de fonds. Ces choses se déroulent parfois même plus subtilement, insensiblement... Que dire, enfin, des archives paroissiales conservées, pour des commodités strictement ponctuelles, au sein d'organismes entièrement étrangers au monde de la culture (caisses populaires ou autres) où le ou la secrétaire de fabrique occupe un emploi!

«Les administrateurs paroissiaux de biens ecclésiastiques, n'étant pas propriétaires de ces biens, mais les représentants de l'Église de qui ils tiennent le droit d'administrer, ne peuvent agir indépendamment d'elle». En effet, c'est à l'évêque et au chancelier du diocèse, selon les dispositions du droit canonique, que revient l'ultime responsabilité en ce domaine. Toute aliénation d'archives faite sans les autorisations requises par le droit canonique et par les règlements diocésains est nulle.

2.2 — Caractère ecclésiastique des archives paroissiales et interventions de l'Église

Au cours des dernières années, l'Église a multiplié ses interventions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur des archives paroissiales, en rappelant qu'elles sont un bien ecclésiastique dont l'Église entend demeurer propriétaire¹³. En soulignant par ailleurs que «les archives historiques des organismes ecclésiastiques font également partie du patrimoine national» en raison de leur intérêt, l'Église souhaite que s'établissent des formes de collaboration inventives entre l'Église et les organismes non-ecclésiaux pour leur conservation et leur mise en valeur.¹⁴

La Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église - instituée en 1988 par le pape Jean-Paul II¹⁵ - a produit quelques documents majeurs à cet effet, dont la lettre circulaire du 2 février 1997 sur «La fonction pastorale des archives ecclésiastiques», et celle du 8 décembre 1999 intitulée : «Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens

¹³ Voir entre autres: CPBCE, *La fonction pastorale des archives ...*, art. 2.3. et Vachon, Mgr Louis-Albert, «Règlement épiscopal sur les biens meubles historiques ou artistiques», *Pastorale Québec*, vol. 93, no 11, 27 juillet 1981, p. 273, art. III et IV.

¹⁴ CPBCE, *La fonction pastorale des archives...*, art. 2.3.

¹⁵ La CPBCE, instituée sous le nom de «Commission pontificale pour la conservation des biens d'Église», a changé de nom par la suite pour manifester que le patrimoine ne doit pas seulement être conservé mais aussi mis en valeur.

culturels de l'Église».

Au plan provincial, l'Assemblée des évêques du Québec a mis sur pied en 1996 un comité chargé d'étudier douze aspects de la questions des archives paroissiales. Un *Guide de gestion et de mise en valeur* des archives paroissiales a été publié (versions française et anglaise)¹⁶. Actuellement, l'Assemblée des évêques du Québec et les Archives nationales étudient certains modes de partenariat pour la conservation et la mise en valeur des archives ecclésiastiques, tant diocésaines que paroissiales¹⁷.

Au plan diocésain - en nous limitant au seul diocèse de Québec - plusieurs initiatives et collaborations méritent d'être soulignées: la participation active d'un archiviste aux travaux mentionnés précédemment (1996-1998); la publication conjointe, par la Chancellerie et le Service de la pastorale, d'orientations destinées aux curés et administrateurs paroissiaux: *Archives paroissiales et biens patrimoniaux* (1998); la nomination d'un prêtre à titre de responsable diocésain des archives paroissiales, en la personne de l'abbé Michel Roberge (1998)¹⁸; la création d'un comité d'étude sur la situation et l'avenir des archives paroissiales dans le diocèse¹⁹; et enfin l'organisation de session d'initiation au *Guide de gestion et de mise*

¹⁶ Assemblée des Évêques du Québec, 1999, 68 p. Une traduction anglaise vient d'être publiée sous le titre: *Parish Archives and Records. A Guide to their Management and Enhancement*. Assembly of Quebec Bishops, 1999, 82 p.

¹⁷ Boucher, Guylaine, «Archives religieuses. Urgence en la demeure: 2300 paroisses à gérer», *Le Devoir*, 14 mai 2000.

¹⁸ Pastorale Québec, 4 novembre 1998.

¹⁹ Le mandat du comité touchait aux deux aspects de conservation et de mise en valeur des archives paroissiales: 1) Évaluer la situation des archives paroissiales dans le diocèse de Québec; 2) Faire le point sur la législation relative à ces archives; 3) Identifier les organismes de collaboration et les programmes d'aide existants; 4) Évaluer différentes hypothèses de solution à l'égard de ces archives; 5) Faire des recommandations au chancelier. Le Groupe de travail se composait des trois personnes suivantes: M. l'abbé Michel Roberge, responsable diocésain de la gestion des archives paroissiales; M. Pierre Lafontaine, archiviste auxiliaire aux Archives de l'archidiocèse de Québec; M. Gilles Héon, archiviste, représentant des Archives nationales du Québec. Le Groupe de travail a d'abord procédé à une enquête auprès des curés et administrateurs de paroisses pour recueillir des informations sur le contenu, l'état de conservation, les locaux, l'état de classement et la consultation des archives de chacune des paroisses du diocèse. Cette enquête a été complétée par les consultations menées antérieurement par le Comité des archives paroissiales de l'Assemblée des chancelliers et chancellières du Québec, des visites effectuées dans quelques paroisses, des consultations auprès de Centres d'archives régionaux et locaux et de Sociétés historiques et diverses conversations informelles tenues avec des utilisateurs d'archives paroissiales. Le Groupe de travail a ensuite voulu situer la question des archives paroissiales dans le double cadre de la législation ecclésiastique et civile. Il s'est aussi intéressé à l'expertise développée par

en valeur dans les diverses régions pastorales du diocèse, qui permettent un heureux dialogue entre archivistes, secrétaires, marguilliers et curés.

2.3 Hypothèses de solution

Au diocèse de Québec, trois hypothèses de solution ont été envisagées, en considérant à la fois la conservation et la mise en valeur des archives paroissiales:

- 1- Le maintien des archives dans le réseau paroissial
- 2- Le regroupement des archives dans des centres régionaux
- 3- Le regroupement des archives dans un centre d'archives diocésain

a) Hypothèse I - Le maintien des archives dans le réseau paroissial

Le maintien des archives dans le réseau paroissial est en vigueur jusqu'à ce jour, sauf rares exceptions. Dans le cas de paroisses supprimées, cette pratique demeure une solution transitoire, en attente d'une réflexion d'ensemble sur la question²⁰. À long terme, tant du point de vue de la conservation que de la mise en valeur des archives, cette solution ne saurait être retenue. Le maintien des archives dans le réseau paroissial apparaît davantage comme la source du problème que comme une solution. Cette hypothèse se heurte à des difficultés majeures dans le cas de plusieurs paroisses regroupées (absence de locaux adéquats pour le regroupement d'archives de plusieurs paroisses, confusion des fonds d'archives, éliminations maladroites, dispersion, etc.) qui ne sont pas près de s'estomper et dans le cas des paroisses anciennes où la chose s'avère de moins en moins acceptable, en raison des conditions de conservation qui y prévalent dans les presbytères, sans compter les éliminations irréfléchies de documents anciens et autres négligences semblables. Indépendamment du strict aspect de leur conservation, la mise en valeur des archives paroissiales mériterait presque à elle seule leur retrait du réseau paroissial.

b) Hypothèse II - Le regroupement des archives dans des centres régionaux

L'hypothèse du regroupement d'archives paroissiales dans des centres régionaux

d'autres diocèses pour la sauvegarde et la mise en valeur des archives paroissiales (Europe, États-Unis, Canada et province de Québec), aux propositions venant d'organismes voués à la conservation du patrimoine archivistique (au premier rang desquels figurent les Archives nationales du Québec) ou en provenance de personnes oeuvrant dans le domaine de la recherche historique. À la lumière de ces recherches, le Groupe de travail a enfin procédé à l'évaluation de diverses hypothèses de solution avant de formuler ses recommandations.

²⁰ Gagné, Armand, «Les archives paroissiales en quête de leur devenir», 10 novembre 1998, Archives de l'archidiocèse de Québec, 159-1 CC, p. 2.

présente sans doute de grands avantages, dont la principale est le maintien des archives paroissiales près de leur lieu d'origine. Cette hypothèse présente aussi d'importantes difficultés. Deux éléments doivent être considérés: la notion de région et la nature des centres régionaux.

Dans l'hypothèse du regroupement d'archives paroissiales dans des centres régionaux, il semble difficile d'envisager, pour le diocèse de Québec, moins de deux centres régionaux (Québec et Lévis) ou plus de six centres régionaux: trois pour la rive nord (Portneuf, Québec et Charlevoix) et trois pour la rive sud (Lévis, Beauce, et Amiante). On peut facilement penser que des organismes de plusieurs autres régions ou micro-régions voudront conserver chez elles les archives paroissiales.

Quant à la nature des centres régionaux, elle ne pose pas moins de difficultés. La constitution de centres d'archives régionaux proprement ecclésiastiques, semble difficilement réalisable, voire utopique, surtout si l'on désire constituer de véritables centres d'archives pour la conservation et la mise en valeur de celles-ci et non pas seulement des dépôts pour leur entreposage.

Reste le recours à des centres d'archives non-ecclésiastiques, agréés ou non (centres d'archives privés reconnus par les Archives nationales du Québec comme centres d'archives régionaux). Les institutions n'ayant comme mandat que la conservation du patrimoine en général devraient par ailleurs être écartées au profit d'institutions spécifiquement vouées à la conservation du patrimoine archivistique. Si cette solution était retenue, elle devrait se concrétiser en terme de dépôt d'archives et non en terme de cession. Il faut cependant souligner que lorsqu'il s'agit d'un dépôt, celui-ci s'accompagne d'une redevance annuelle qui risque de représenter une somme assez considérable pour l'ensemble des paroisses, somme qui pourrait être utilisée pour le regroupement de toutes ces archives dans un centre diocésain.

c) Hypothèse III - Le regroupement des archives dans un centre diocésain

Le regroupement des archives dans un unique centre diocésain est une solution largement adoptée par les diocèses qui ont décidé de retirer les archives du réseau paroissial. Les exemples sont relativement nombreux en Europe, aux États-Unis et ailleurs au Canada et au Québec (notamment aux diocèses de Nicolet et Sherbrooke). Aux États-Unis, la tendance se dessine nettement en faveur de l'institution de centres d'archives diocésains accueillant les archives diocésaines proprement dites, les archives paroissiales, les archives d'autres corporations ecclésiastiques supprimées ou anciennes (collèges, séminaires, etc.) et tout autre fonds d'archives d'organismes dont l'histoire est intimement liée à celle du diocèse afin d'en assurer la protection sous la responsabilité d'archivistes professionnels. Les archives sont parfois retournées aux paroisses d'origine sous forme de photocopie ou de microfilm. Le support financier est assumé par l'Église en collaboration avec divers organismes (sociétés philanthropiques, fondations, etc...).

On y objecte parfois le principe de territorialité, qui veut que les archives soient conservées dans leur territoire d'origine. Du point de vue ecclésiastique, cependant, la notion de territoire doit avant tout s'interpréter dans le sens de territoire diocésain. Les autres acceptations de la notion de région, civiles ou pastorales, n'ont qu'une incidence secondaire.

La prise en charge et le regroupement des archives paroissiales dans un centre diocésain, rencontre bien le principe selon lequel les archives d'un organisme (la paroisse) sont prises en charge, en cas d'incapacité de ce celui-ci, par l'organisme qui lui est hiérarchiquement supérieur (le diocèse)²¹.

Divers autres aspects jouent en faveur de cette hypothèse, notamment la possibilité que les fonctions archivistiques de traitement et d'inventaire soient conduites ou dirigées par un personnel spécialisé [...] lequel, imprégné de la culture et des valeurs religieuses, est le mieux à même de respecter la spécificité des archives à traiter lors de leur classification et de leur description. Cette hypothèse du regroupement dans un centre d'archives diocésain spécifiquement consacré aux archives ecclésiastiques permettrait également d'éviter «un éparpillement qui serait préjudiciable à une juste compréhension, voire à la mise en valeur des archives concernées»²² en plus d'offrir une facilité d'accès aux chercheurs, dont la très grande majorité, il faut le dire, provient du milieu universitaire. Selon des propositions en provenance du milieu des chercheurs, des collaborations avec les centres régionaux permettrait «la diffusion par l'intermédiaire des microfiches, des microfilms, des guides et des inventaires mis à la disposition des chercheurs».²³

Quoi qu'il en soit, ces trois hypothèses demeurent à l'étude et aucune décision n'a encore été prise par l'autorité diocésaine.

2.4 Orientations de la Commission pontificale

En matière tant de conservation que de mise en valeur, la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église a donné des orientations fort heureuses dans sa lettre circulaire sur *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*. La Commission souligne la nécessaire concertation entre les Églises diocésaines d'un même territoire quant aux politiques à adopter. D'autre part, compte tenu de l'intérêt évident des archives ecclésiastiques pour la société, la collaboration des organismes civils est également souhaitée pour la solution des problèmes liés

²¹ Cf. Héon, Gilles, *Réflexions sur les archives religieuses*. Conférence donnée devant des organismes voués à la conservation du patrimoine archivistique, Lac Bouchette, Manuscrit, 19 sept. 1998.

²² *Idem*, p. 4-5.

²³ Saint-Pierre, Diane, «Les archives de paroisses...», *Loc. cit.*, p. 74-75.

à cette conservation et mise en valeur.

a) En matière de conservation

En matière de conservation, je cite ce texte éclairant:

«Tout en respectant chacune des compétences canoniques et civiles, qu'on envisage [...] l'hypothèse du regroupement, auprès de sièges centraux, de certaines archives moins importantes ou insuffisamment protégées et cela à des titres divers, comme, par exemple, la mise en dépôt, l'extinction ou la suppression de personnes juridiques ecclésiastiques, etc... Un tel regroupement a pour but de mieux assurer la sauvegarde du matériel conservé en vue de son utilisation et de sa protection. Les évêques diocésains auront à coeur de prendre les mesures nécessaires, lorsque des documents d'archives risqueraient de se trouver en des lieux inadaptés ou pratiquement sans protection, comme ce peut être le cas de paroisses ou d'églises dépourvues de prêtres ou de personnel suffisant, de monastères et de couvents qui ne sont plus occupés par les communautés religieuses».²⁴

Le *Code de droit canonique* donnait déjà à l'évêque l'autorité nécessaire pour regrouper les archives paroissiales menacées par de mauvaises conditions de conservation ou par la négligence des curés et la législation diocésaine a constamment rappelé cette prérogative de l'évêque.

b) En matière d'accès et de mise en valeur

En matière d'accès et de mise en valeur, la Commission offre des ouvertures fort intéressantes qui méritent non seulement d'être soulignées mais encore approfondies pour en tirer toutes les conséquences qui en découlent. La Commission réaffirme que les archives sont conservées en vue de leur transmission et de leur utilisation:

«Ceux qui en ont la responsabilité doivent faire en sorte que l'utilisation des archives ecclésiastiques puisse être facilitée non seulement à ceux qui y ont droit, mais aussi au cercle plus large des savants et des spécialistes, à l'exclusion de tout préjugé idéologique et religieux, comme c'est l'usage dans la meilleure tradition ecclésiastique, étant sauf, bien sûr, les règles de protection, jugées opportunes, en conformité au droit universel et aux normes données par l'évêque diocésain»²⁵.

²⁴ CPBCE, *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, art. 2.1.

²⁵ *Idem*, art. 4.1.

Dans la foulée de cette double tradition ecclésiastique de conservation et de large diffusion, l'Église de Québec aura à déployer les moyens les plus adéquats pour que les archives paroissiales puissent être à la fois protégées et rendues accessibles au plus grand nombre de chercheurs possible.

Troisième partie

Des instruments au service des paroisses

Je termine ces quelques réflexions sur la situation et l'avenir des archives paroissiales en présentant brièvement des instruments de travail disponibles pour aider les paroisses dans la mise en valeur de leur patrimoine archivistique.

3.1 Inventaires d'archives paroissiales

Dans la liste des instruments de travail au service des paroisses, je ne voudrais pas oublier les inventaires d'archives paroissiales réalisés entre les années 1977-1985 par les Archives nationales du Québec. Ces inventaires sont parfois les seuls instruments disponibles pour entreprendre des recherches dans ces archives, en plus de fournir une vue d'ensemble du contenu et de l'état des archives d'une paroisse à un moment précis. Malheureusement, les archives paroissiales n'étant habituellement pas classées, ces inventaires, qui inventorient les documents selon une grille préétablie, ne peuvent suppléer à cette carence fondamentale. D'où l'utilité de l'instrument suivant.

3.2 Les archives paroissiales: Guide de gestion et de mise en valeur

Le principal instrument au service des paroisses est sans contredit le manuel publié en 1999 par l'Assemblée des évêques du Québec: *Les archives paroissiales: Guide de gestion et de mise en valeur*²⁶. Ce guide se divise en six parties qui couvrent l'ensemble de la vie des archives. Il fournit d'abord des notions générales qui permettent de distinguer les archives des autres documents (publications ou documentation) et de distinguer les archives propres à la paroisse des archives d'autres provenances (organismes, familles, individus). Il donne également des orientations pour l'organisation et la gestion des archives, depuis la création des documents

²⁶ Diverses présentations des travaux du comité et du guide ont été faites, dont: Fréchette, Denis, «Le Guide des archives paroissiales», dans *Le patrimoine religieux du monde rural. Les communications*. 65^e Congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (section française), 25-26 sept. 1998, p. 27-29; Couturier, Marie-Paule, f.m.a., «Les archives paroissiales: un riche patrimoine à mettre en valeur», *L'Église canadienne*, Vol. 32, no 3 (mars 1999), p. 85-89.

jusqu'à leur archivage. Il rappelle les responsabilités des administrateurs paroissiaux à l'égard des archives, notamment à l'occasion d'un réaménagement pastoral.

Dans une deuxième partie, ce guide présente la nature, l'utilité et le fonctionnement du calendrier de conservation élaboré pour les archives paroissiales. Instrument encore peu utilisé dans le milieu ecclésial, le calendrier de conservation permet de déterminer la durée de vie des documents aux phases actives et semi-actives et indique le sort final qui doit leur être réservé : destruction, tri ou conservation permanente.

Le guide donne ensuite des orientations relatives aux archives destinées à la conservation permanente, le fonds d'archives paroissiales : traitement, conservation, accès, consultation et diffusion.

Il présente enfin diverses ressources - professionnelles, matérielles, financières - auxquelles les paroisses peuvent avoir accès pour la gestion et la mise en valeur de leurs archives.

Plusieurs annexes complètent le guide: définitions, extraits des lois ecclésiastiques et civiles, formulaires pour diverses circonstances, listes de documents essentiels qui demandent une protection particulière et indications bibliographiques. La première annexe - qui constitue effectivement la pièce maîtresse de ce guide - est le calendrier de conservation.

Un fascicule plus modeste accompagne le Guide afin d'en faire la présentation. Il fait également certaines mises en garde relatives à l'utilisation du calendrier de conservation, surtout en matière d'élimination de document.

3.2 Archives paroissiales et biens patrimoniaux

Pour le diocèse de Québec, un fascicule, intitulé *Archives paroissiales et biens patrimoniaux* et signé conjointement par la Chancellerie et le Service de la pastorale, a rappelé récemment les normes à suivre pour assurer la sauvegarde du patrimoine artistique et archivistique des paroisses dans le contexte actuel des réaménagements pastoraux.²⁷ Il rappelle l'importance primordiale de la concertation entre les différentes instances impliquées et la place centrale de l'inventaire - souligné tout récemment par la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église²⁸ - dans tout effort de prise en charge du patrimoine.

²⁷ Collection «La paroisse au service de la mission», Document XI, mars 1998, 12 p.

²⁸ *Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église*, Cité du Vatican, 1999.

Conclusion

En guise de conclusion, quelques constats et quelques orientations.

Les réaménagements pastoraux, qui ont ajouté de nouvelles difficultés aux problèmes traditionnels de conservation des archives paroissiales, ont été l'occasion d'une prise de conscience d'une situation devenue difficilement acceptable; cette prise de conscience devra s'étendre rapidement à la situation des archives de paroisses plus anciennes; enfin, leur mise en valeur demeure extrêmement difficile dans les conditions actuelles. En somme, on voit difficilement comment les archives paroissiales pourraient demeurer dans le réseau paroissial sans compromettre à la fois leur conservation et leur mise en valeur. « Si la paroisse a été le lieu central de l'activité de l'Église depuis les origines, les archives de celles-ci ne peuvent être abandonnées au bon vouloir des pasteurs et aux vicissitudes des fermetures de paroisses ».²⁹

La législation ecclésiastique précise les droits et devoirs de l'évêque, du chancelier, des curés et des administrateurs paroissiaux à l'égard des archives paroissiales, surtout à l'égard des archives ayant un caractère historique. La législation ecclésiastique donne beaucoup de latitude à l'évêque diocésain pour remédier aux carences qui se manifestent, dont le transfert des archives dans un autre lieu de son choix. La législation civile et les programmes qui en découlent ouvrent des opportunités intéressantes pour la conservation et la mise en valeur de ces archives: agrément d'un service d'archives, soutien financier pour la construction ou la transformation d'un centre d'archives, pour le traitement des archives, etc.

Trois hypothèses de solution ont été analysées: le maintien des archives paroissiales dans le réseau paroissial, le regroupement des archives dans un unique centre diocésain, le regroupement des archives dans des centres régionaux. Si l'on optait pour le dépôt d'archives paroissiales dans des centres régionaux, les organismes en lien avec l'Église et imprégnés de la culture «ecclésiale» seraient à privilégier. Les solutions adoptées par d'autres diocèses d'Europe, des États-Unis, du Canada et du Québec favorisent cependant très largement une prise en charge des archives paroissiales par l'Église elle-même et par leur regroupement dans un unique centre d'archives diocésain. Une telle orientation semble indiquée pour le diocèse de Québec.

Dans le diocèse de Québec, le plus ancien en Amérique au nord du Mexique, la question des archives paroissiales mérite de recevoir une solution honorable. Cette solution devrait considérer à la fois la protection des archives et leur mise en valeur.

²⁹ Treanor, John J., «The archdiocese of Chicago's archives and records Center», *Illinois Libraries*, vol. 69, no 8 (oct. 1987), p. 570-572.

Annexe A

Législation ecclésiastique (Extraits)

a) Droit commun - Code de droit canonique (1983)

Le chancelier et les autres notaires - Les archives

c.482 Dans chaque curie sera constitué un chancelier dont la fonction principale [...] est de veiller à ce que les actes de la curie soient rédigés et expédiés, et conservés aux archives de la curie.

c.486 1. Tous les documents qui concernent le diocèse ou les paroisses doivent être conservés avec le plus grand soin.

2. Dans chaque curie il faut établir en lieu sûr les archives ou le dépôt d'archives diocésaines, dans lequel seront conservés les documents et les écrits concernant les affaires diocésaines tant spirituelles que temporelles, classés et soigneusement enfermés.

3. Un inventaire ou un catalogue des documents contenus dans les archives sera dressé avec un bref résumé de chaque pièce.

c.491 1. L'évêque diocésain veillera à ce que soient aussi conservés les actes et les documents des archives des églises cathédrales, collégiales, paroissiales et des autres églises se trouvant sur son territoire, et que soient établis en deux exemplaires les inventaires ou catalogues dont l'un sera conservé dans leurs archives propres, l'autre dans les archives diocésaines.

2. L'évêque diocésain veillera encore à ce qu'il y ait dans le diocèse des archives historiques et qu'y soient conservés soigneusement et rangés systématiquement les documents ayant une valeur historique.

3. Pour examiner ou pour sortir les actes ou les documents dont il s'agit aux points 1 et 2, les règles établies par l'Évêque diocésain seront observées.

Les paroisses, les curés et les vicaires paroissiaux

c.535 1. Chaque paroisse aura ses registres paroissiaux, à savoir les registres des baptisés, des mariages, des défunts et d'autres suivant les dispositions de la conférence des Évêques ou de l'Évêque diocésain; le curé veillera à ce qu'ils soient tenus convenablement et conservés avec soin.

4. Chaque paroisse aura une armoire ou un dépôt d'archives où seront conservés les registres paroissiaux, en même temps que les lettres des évêques et les autres documents dont la conservation est nécessaire ou utile; cet ensemble sera inspecté par l'évêque diocésain ou son délégué lors de la visite ou à une autre occasion; le curé veillera à ce qu'ils ne tombent pas dans les mains d'étrangers.

5. Les registres paroissiaux plus anciens seront aussi gardés avec soin selon les

dispositions du droit particulier.

- c.555 1. Outre les facultés qui lui sont légitimement accordées par le droit particulier, les obligations et les droits du vicaire forain sont: [...]
3. de veiller [...] à ce que les registres paroissiaux soient correctement tenus à jour et conservés convenablement;

L'administration des biens

- c.1283 Avant l'entrée en fonction des administrateurs:
2. un inventaire exact et détaillé que les administrateurs signeront sera dressé des immeubles, des meubles précieux ou présentant quelque intérêt culturel, ainsi que des autres choses, avec leur description et leur estimation; cet inventaire une fois dressé sera vérifié;
3. un exemplaire de cet inventaire doit être conservé aux archives de l'administration, un autre aux archives de la curie; dans l'un et l'autre sera noté tout changement que pourra subir le patrimoine.
- c.1284 1. Tous les administrateurs sont tenus d'accomplir soigneusement leur fonction en bon père de famille.
2. Ils doivent en conséquence:
- veiller à ce que les biens qui leur sont confiés ne périssent pas et ne subissent aucun dommage, de quelque manière que ce soit [...];
- classer soigneusement et garder en des archives sûres et convenables les documents et instruments qui fondent les droits de l'Église sur ces biens et déposer en plus, là où cela peut se faire commodément, des copies authentiques de ces actes aux archives de la curie.
- c.1296 S'il arrive que des biens ecclésiastiques aient été aliénés sans les formes canoniques requises, mais que leur aliénation soit civilement valable, il appartient à l'autorité compétente de décider, tout mûrement pesé, s'il y a lieu d'engager une action et laquelle, personnelle ou réelle, par qui et contre qui, pour revendiquer les droits de l'Église.

b) Droit particulier provincial - *Guide canonique et pastoral au service des paroisses* (1991)

Sect. XI, 2.2.2 - Tous ont accès aux registres paroissiaux, car ces derniers sont publics, mais cet accès ne peut se faire que d'une façon indirecte, soit au moyen des extraits ou copies [...]. Si des personnes désirent consulter les registres de façon générale pour fins généalogiques ou autres, il faut les référer aux Archives nationales: les registres conservés dans les paroisses contiennent des informations confidentielles qu'il n'est pas permis de rendre publiques. [...]

2.2.4- Les registres doivent être conservés en permanence dans une voûte à l'épreuve du feu.

c) Droit particulier diocésain

Règlement épiscopal sur les biens meubles historiques ou artistiques (1981)

Art.III - Toute fabrique peut, par résolution approuvée par l'évêque, prêter ou mettre en dépôt dans un musée, un service d'archives ou autres lieux approuvés par le Chancelier, un ou plusieurs objets artistiques ou historiques à condition qu'un contrat soit signé entre la fabrique et le dépositaire, en vertu duquel:

- a) la fabrique garde la propriété de l'objet ou des objets déposés et peut le ou les réclamer conformément aux termes du contrat;
- b) le dépositaire s'engage à fournir à la fabrique la preuve que l'objet ou les objets déposés sont assurés contre les risques de vol pour une valeur suffisante.

Art. IV - Toute aliénation d'objet artistique ou historique, faite sans avoir obtenu l'autorisation de l'évêque, est nulle [...].

ANNEXE B

**Paroisses de la région pastorale de Portneuf
avec leur date d'érection canonique**

Paroisses des XVIIe et XVIIIe siècles (Régime français)

- 1684 Neuville (Saint-François de Sales)
- 1714 Cap-Santé (Sainte-Famille)
- [1722] Grondines (Saint-Charles)
- [1722] Saint-Augustin
- 1735 Deschambault (Saint-Joseph)

Paroisses du XIXe siècle

- 1824 Sainte-Catherine
- 1831 Les Écureuils (La Nativité-de-Saint-Jean-Baptiste)
- 1836 Saint-Casimir
- 1842 Saint-Raymond
- 1843 Saint-Basile
- 1860 Saint-Alban
- 1861 Portneuf (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)
- 1866 Saint-Ubalde
- 1867 Pont-Rouge (Sainte-Jeanne-de-Chantal)
- 1893 Saint-Gilbert
- 1895 Sainte-Christine
- 1897 Saint-Thuribe
- 1897 Saint-Léonard

Paroisses du XXe siècle

- 1901 Saint-Marc-des-Carières
- 1908 Rivière-à-Pierre (Saint-Bernardin-de-Sienne)
- 1917 Donnacona (Sainte-Agnès)
- 1957 Portneuf-Station (Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire)

Bibliographie

- «Dépôt des archives historiques paroissiales» [du diocèse de Paris], *Présence et dialogue*, No 171, 16 oct. 1975, 8.
- «La conservation des archives paroissiales». Communiqué de l'évêché de Saint-Flour. *La Documentation catholique*, T. 67, No 1871, 2 mars 1980, 249.
- «La mémoire du diocèse [de Paris]». Entretien avec le père François de Vigan, archiviste du diocèse, *Présence et dialogue*, No 155, 23 janv. 1975, 8-11.
- Acta et Decreta Synodi Diocesis Quebecensis (post promulgatum Codicem Juris canonici secundae), anno 1940 Quebeci celebratae*. Quebeci, Cancellaria Curiae Metropolitanae, 1940.
- «Archives ecclésiastiques», *Revue d'histoire de l'Église de France*, No 152, janv.-juin 1968, 249-250.
- ASSEMBLÉE DE EVÊQUES DU QUÉBEC, *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*. Montréal, Fides, 1991, 255 p.
- ASSEMBLÉE DE EVÊQUES DU QUÉBEC, *Les archives paroissiales. Guide de gestion et de mise en valeur*, [Montréal, AEQ], 1999, 68 p.
- CARDIN, Martine, «Le patrimoine archivistique religieux: enjeux et perspectives», Société canadienne d'histoire de l'Église catholique. *Études d'histoire religieuse*, 65 (1999), 53-66.
- CHAMPAGNE, Pierre, «Ils ont été loués, vendus ou démolis. Nos presbytères sont recyclés», *Le Soleil*, 13 sept. 1992.
- CHARTIER, Jean, «Marcel Trudel : l'historien de la Nouvelle-France», *Le Devoir*, 21 décembre 1998.
- CHOQUETTE, Robert, «Les archives religieuses: un patrimoine indispensable pour la recherche et l'éducation», *Info-RAR*, Vol. 14, No 3 (Printemps 1999), 49-62.
- Code de droit canonique*. Édition bilingue et annotée, Montréal, Wilson & Lafleur Limitée, 1990.
- COMMISSION PONTIFICALE POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE ET HISTORIQUE, Lettre aux archevêques et évêques pour la sensibilisation et la formation des futurs prêtres à l'égard du patrimoine artistique et historique de l'Église, Rome, 15 octobre 1992.
- COMMISSION PONTIFICALE POUR LES BIENS CULTURELS DE L'ÉGLISE, *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, Cité du Vatican, 2 fév. 1997, 47 p. *Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église*, Cité du Vatican, 1999.
- CONFÉRENCE DES EVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA, «Lignes directrices pour la préservation et la confidentialité des documents ecclésiastiques», *Info-RAR* Vol. 15, no 3 (Printemps 2000), p. 6-11.

- CÔTÉ, André, *Sources de l'histoire du Saguenay / Lac-Saint-Jean*. Tome 1: *Inventaire des archives paroissiales*, Québec, Archives nationales du Québec (Coll. «Instruments de recherche». Série «Inventaire national des archives du Québec», no 1), 1978, 329 p.
- COUTURIER, Marie-Paule, f.m.a., «Les archives paroissiales: un riche patrimoine à mettre en valeur», *L'Église canadienne*, Vol. 32, no 3 (mars 1999), p. 85-89.
- DIOCÈSE DE QUÉBEC. *Archives paroissiales et biens patrimoniaux*, Coll. «La paroisse au service de la mission», Doc. XI, Mars 1998, 12 p.
- Discipline diocésaine*. 3^{ème} édition refondue selon le Code de droit canonique, le Premier Concile Plénier de Québec, etc., Québec, L'Action Catholique, 1937, 676 pages.
- FRÉCHETTE, Denis, «Le Guide des archives paroissiales, dans *Le patrimoine religieux du monde rural. Les communications*. 65^e Congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (section française), 25-26 sept. 1998, p. 27-29.
- GAUMOND, Mgr André, «Les archives religieuses: un patrimoine ecclésial au service de la nouvelle évangélisation», *Info-RAR*, Vol. 14, No 3 (Printemps 1999), 8-25.
- GIRARD, Suzanne, «Les archives religieuses: un patrimoine exceptionnel pour la valeur de ses fonds d'archives et de ses sources documentaires», *Info-RAR*, Vol. 14, No 3 (Printemps 1999), 32-43.
- HÉON, Gilles, *Réflexions sur les archives religieuses*. Conférence donnée devant des organismes voués à la conservation du patrimoine archivistique, Lac-Bouchette, 19 sept. 1998.
- HUDON, Christine, «Les archives religieuses: le point de vue des utilisateurs», dans *Le patrimoine religieux du monde rural. Les communications*. 65^e Congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (section française), 25-26 sept. 1998, p. 31-34.
- JULLIEN, Mgr Jacques, «Lettre aux recteurs de paroisses», *La vie diocésaine de Rennes*, No 10, 20 mai 1987.
- LAMOTHE, Madeleine, François DROUIN, Richard VIRR et Susan STANLEY, «Le patrimoine archivistique religieux: une source indispensable pour comprendre l'histoire du Québec», *Archives*, 24 (1992): 147-173.
- LAVAL, Mgr François de Laval, Règlement concernant les registres de fabriques, 9 août 1670, MEQ, vol. I, p. 78-79.
- LESAGE, Gilles, «Les archives religieuses et ecclésiastiques dans l'Ouest Canadien»: quelques tendances, dans *Le patrimoine religieux du monde rural. Les communications*. 65^e Congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (section française), 25-26 sept. 1998, p. 17-26.
- Mandements, lettres pastorales et circulaires publiés des évêques de Québec*, 20 vol., Québec, 1887-1997.
- MASSE, Marcel, «Les archives religieuses: un patrimoine essentiel pour l'histoire et la culture d'un peuple», *Info-RAR*, Vol. 14, No 3 (Printemps 1999), 63-83.
- «Que deviennent les presbytères?», *Pastorale Québec*, 1989, No 5: 131.

REGROUPEMENT DES ARCHIVISTES RELIGIEUX, «L'avenir des archives religieuses au XX^e siècle». Actes du Congrès du RAR (Montréal, 21-22 mai 1998), *Info-RAR*, Vol. 14, No 3 (Printemps 1999), [83 p.]

ROULEAU, Cardinal Raymond-Marie, o.p., Circulaire au clergé de Québec sur l'administration des biens ecclésiastiques, 25 novembre 1927, *MEQ*, vol. XIII, p. 243-261.

SAINT-VALLIER, Mgr Jean-Baptiste de, *Rituel de Québec*, Paris, Simon Langlois, 1703. Sur la tenue des archives paroissiales, voir les p. 629-630.

SAINT-PIERRE, Diane, «Les archives de paroisse: création, conservation et mise en valeur: une étude des paroisses de la Côte-du-Sud», *Archives*, 22 (1990): 57-78.

SAINT-PIERRE, Diane et Yves HÉBERT, *Archives paroissiales de la Côte-du-Sud. Inventaire sommaire*. Institut québécois de recherche sur la culture et Groupe de recherche sur l'histoire de la Côte-du-Sud, 1990, xxv-581 p.

SAUVAGEAU, Anne, «Les archives religieuses : problématique et perspectives».

Compte-rendu des communications données à la journée de formation de la Section Est de l'Association des archivistes du Québec à la Maison de la Fédération des Augustines le 15 fév. 1995, *La Chronique*, avril 1995, 5.

SIMARD, Jean, *Le patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations*, Commission des biens culturels du Québec, Les Publications du Québec, 1998, 55 p.

«Situation des presbytères dans le diocèse de Québec», Département de la construction, Diocèse de Québec, Octobre 1999.

Synodus diæcesanus, præside Emo Card. Ludovico-Nazario Bégin, Archiepiscopo Quebecensi, anno 1923, Quebeci habita, Quebeci, L'Action Sociale Limitée, 1923, art. 84 et 85.

TASCHEREAU, Mgr Elzéar-Alexandre, Circulaire au clergé, 4 sept. 1871, *MEQ*, vol. V, p. 66-67.

-, Circulaire au clergé, 10 nov. 1877, *MEQ*, vol. VI, p. 54-55.

TREANOR, John J., «The archdiocese of Chicago's archives and records Center», *Illinois Libraries*, vol. 69, no 8 (oct. 1987), 570-572.

VACHON, Mgr Louis-Albert, «Règlement épiscopal sur les biens meubles historiques ou artistiques», *Pastorale Québec*, vol. 93, no 11, 27 juillet 1981, p. 273.

VILLENEUVE, Cardinal Jean-Marie-Rodrigue, o.m.i., «Documents et registres paroissiaux», communiqué du 30 avril 1942, *MEQ*, XVI, vol. 16, p. 382-383.

«Vingt presbytères transformés en unités d'habitation», *Le Soleil*, 14 janvier 1989.

WICKS, Linda et Marc LERMAN, «The Archives of the Roman Catholic Archdiocese of Toronto», *Archivaria*, 30 (Summer 1990), 180-184.

LES ATELIERS

Atelier A:

Sacristie de l'église paroissiale de Pont-Rouge.

La réglementation municipale et le schéma d'aménagement comme outils de gestion de l'avenir du patrimoine religieux.

Animateur : Patrick Bouillé, animateur-coordonnateur culturel
Réseau villes et villages d'art et de patrimoine, MRC de Portneuf.
Tél. : 418-285-3744 Téléc. : 418-285-1703

Expert : Jean Lessard, urbaniste, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, MRC de Portneuf.
Tél. : 418-285-3744 Téléc. : 418-285-1703

Personne-ressource : Hélène Bourque, consultante en Histoire de l'architecture.
Tél. : 418-878-4782 Téléc. : 418-878-4782

Secrétaire : Hélène Papillon, secrétaire, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, MRC de Portneuf
Tél. : 418-285-3744 Téléc. : 418-285-1703

Déroulement :

- présentation des participant-e-s.
- présentation du déroulement et des intervenant-e-s.
- présentation faite par l'expert.
- période de questions.
- échange d'opinions sur les deux questions soumises.

Horaire :

13 h 30 à 15 hres.

voir au verso



Présentation de l'atelier A

Les municipalités adoptent et voient à l'application du cadre législatif sur leur territoire et les fabriques de paroisse sont les propriétaires de biens qui pourraient être visés par de tels règlements. Considérant l'importance du patrimoine religieux dans la trame du noyau villageois et la valeur historique ou communautaire de plusieurs de ces biens immobiliers, il importe d'assurer un partenariat entre les assemblées de fabrique et les conseils municipaux afin que soient appliqués les moyens possibles pour leur protection. De plus, la santé financière précaire de la plupart des fabriques ne pourra pas permettre à toutes d'assurer un entretien adéquat à long terme des édifices religieux dont elles sont les propriétaires. En ce sens, l'application concrète des règlements municipaux visant la protection du patrimoine religieux pourrait nécessiter à long terme un partenariat financier avec la municipalité.

Afin d'amorcer les échanges sur une base commune, l'urbaniste Jean Lessard présentera à l'aide de brèves études de cas les différentes options qu'offre le cadre législatif pour la protection du patrimoine religieux sur le plan municipal : les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), les règlements de zonage, le plan d'urbanisme, la citation municipale d'un monument historique ou d'un site du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec. Il présentera ensuite les orientations pouvant être retenues à l'intérieur du schéma d'aménagement révisé relativement au patrimoine religieux, établies sur la base de l'étude architecturale et de l'évaluation patrimoniale des églises de Portneuf. Les participant(e)s échangeront autour des questions suivantes :

- ① *Pourrait-on envisager que la municipalité s'implique dans la reconnaissance, la protection et l'entretien des édifices religieux qui présentent un potentiel patrimonial, touristique ou communautaire sur son territoire, dans un esprit de partenariat avec la fabrique de paroisse ?*
- ② *Dans le but de susciter et d'entretenir ce partenariat, serait-il approprié que le conseil municipal désigne un de ses membres comme interlocuteur autorisé auprès des responsables de la fabrique ?*

Présentation de Monsieur Jean Lessard

Détenteur d'un baccalauréat en géographie de l'Université Laval et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, Monsieur Jean Lessard est urbaniste au Service d'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf depuis 1989. Il a auparavant travaillé comme adjoint au responsable de l'aménagement pour la MRC du Granit et comme aménagiste pour les MRC de La Jacques-Cartier et de Drummond. Il a participé à l'élaboration de plusieurs schémas d'aménagement et a travaillé à la confection de la réglementation d'urbanisme de plusieurs municipalités au Québec, dont 14 sur le territoire de la MRC de Portneuf. Il a ainsi développé une expertise particulière dans l'utilisation des instruments de planification et de contrôle dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Monsieur Lessard est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

La réglementation municipale et le schéma d'aménagement comme outils de gestion de l'avenir du patrimoine religieux

Compte-rendu de l'atelier A
Par Madame Hélène Papillon

Présences

39 personnes ont participé à l'atelier. Plus de la moitié était de la région de Portneuf. Les autres provenaient de Lévis, Québec, Saint-Romuald, Saint-Augustin-de-Desmaures, Sainte-Marie de Beauce, Saint-Pierre du Sud, Nicolet et Chicoutimi. Les organismes représentés sont pour la plupart issus du monde municipal, du milieu pastoral ainsi que de différentes sociétés d'histoire et/ou de conservation du patrimoine et de la culture. Un représentant du ministère de la Culture et des Communications faisait également partie du groupe.

Introduction

Après un mot de bienvenue, monsieur Patrick Bouillé, animateur de cet atelier, présente madame Hélène Bourque, personne-ressource, monsieur Jean Lessard, invité à titre d'expert et madame Hélène Papillon, secrétaire. Monsieur Bouillé demande ensuite à chaque personne présente de s'identifier.

Présentation de Monsieur Jean Lessard

Monsieur Lessard divise son exposé en deux volets. Il souligne d'abord l'utilité du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme en tant qu'instruments de planification à l'échelle régionale et locale. Monsieur Lessard explique comment ils servent à intervenir dans la reconnaissance du patrimoine bâti. Il présente par la suite différents instruments réglementaires ou de contrôle pouvant être adoptés par les municipalités en matière de protection du patrimoine bâti que ce soit en vertu des pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou par la Loi sur les biens culturels. Il fait ici référence au règlement de zonage, au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

(PIIA), au règlement sur la citation d'un monument historique ainsi qu'au règlement sur la constitution d'un site du patrimoine. Pour compléter l'exposé, un petit document préparé par monsieur Lessard et résumant ses différents propos est remis aux membres de cet atelier. On peut le retrouver à la fin de ce texte; il s'intitule *Les outils de contrôle et de planification en milieu municipal*.

Réactions à la présentation et questions

- Suite à cet exposé, des questions font référence à la possibilité que parfois certains de ces bâtiments appartiennent à des communautés religieuses et on se demande si le schéma d'aménagement peut obliger ces propriétaires à accepter ces solutions ? Ou, qu'adviendrait-il si l'évêché décidait de fermer un bâtiment à protéger ? Ou, si ce bâtiment était loué ou acheté ?
- En réponse à ces questions, il est expliqué qu'il n'est pas envisagé d'instaurer des normes sévères de protection à l'intérieur du schéma d'aménagement. Celui-ci cherchera plutôt à inciter les municipalités à se positionner face à la sauvegarde des éléments représentatifs de leur patrimoine local et à impliquer les intervenants du milieu et les citoyens dans les moyens à prendre pour y parvenir. Malgré l'opposition des propriétaires, le conseil municipal possède le pouvoir d'adopter des normes réglementaires pour protéger les aspects extérieurs d'un bâtiment, que ce soit au moyen d'un règlement de zonage, d'un règlement sur les PIIA, d'un règlement sur la citation d'un monument historique ou de la constitution d'un site du patrimoine. Cependant, peu importe le type de règlement adopté, celui-ci doit faire l'objet d'une consultation publique et les propriétaires concernés ont la possibilité de se faire entendre et de faire valoir leur opposition.
- Quant au problème associé à la fermeture ou à l'abandon d'un bâtiment, il demeure que si les outils réglementaires protègent le bâtiment contre les interventions susceptibles d'en altérer la valeur, ils n'obligent pas le propriétaire à le mettre en valeur.
- Une autre question faisait mention de l'aire de protection d'un monument historique classé en vertu de la Loi sur les biens culturels : on demande qui est responsable d'en faire respecter les normes.
- Compte tenu que l'on parle d'une aire décrétée en vertu de la Loi, il s'agit d'une juridiction provinciale et c'est le ministère de la Culture et des Communications qui délivre les autorisations nécessaires. Les propriétaires de bâtiments à l'intérieur de ces aires ont la responsabilité de demander de telles autorisations ; lesdits propriétaires de ces aires de protection sont habituellement avisés de leur responsabilité et les municipalités qui régissent ces propriétés en sont aussi informées par le plan de zonage.

➤ La discussion reprend sur le règlement du PIIA (*plan d'implantation et d'intégration et architecturale*) et sur le fait que les municipalités peuvent adopter un semblable règlement ou prendre en considération la possibilité de passer une résolution afin de faire classer ces sites. On fait aussi mention des quatre municipalités de la MRC ayant déjà adopté leur PIIA afin de protéger l'ensemble d'un site donné (ex.: église, presbytère).

➤ Une autre interrogation est ici portée à l'attention de tous : est-il vrai que c'est difficile à vivre et compliqué d'être propriétaire d'un site classé ? Le représentant du ministère de la Culture et des Communications explique que la municipalité est le palier le plus près du citoyen; il est donc certain que les préoccupations sensibilisent davantage les élus en premier lieu en comparaison d'un palier de gouvernement beaucoup plus loin du citoyen, venant ainsi alourdir certaines lois. Cette explication met en lumière le fait qu'un PIIA s'adapte bien aux besoins d'une municipalité et aux particularités du milieu.

➤ Une question est aussi posée concernant l'inventaire réalisé sur les églises, presbytères, cimetières dans la MRC de Portneuf. Madame Hélène Bourque, personne-ressource, explique que ce résultat sera connu sous peu et qu'une liste des monuments incluant une fiche d'évaluation des églises catholiques et des églises anglicanes sera déposée pour chacune des municipalités de la MRC. Plusieurs de ces éléments pourront être identifiés au schéma d'aménagement, étant donné leur intérêt sur le plan régional.

L'avis des participants aux deux questions posées

Question 1

Pourrait-on envisager que la municipalité s'implique dans la reconnaissance, la protection et l'entretien des édifices religieux qui présentent un potentiel patrimonial, touristique ou communautaire sur son territoire, dans un esprit de partenariat avec la fabrique de la paroisse?

➤ D'entrée de jeu, on demande d'ajouter à la fin de cette question: **et avec les communautés religieuses ?** (*puisque le patrimoine religieux ne concerne pas uniquement les fabriques de paroisse*).

➤ Dès lors, on fait ici la différence entre le patrimoine bâti (l'extérieur de la bâtisse) dont on parle et la reconnaissance du contenu de ces bâtisses. On s'entend que l'on parle pour l'instant du patrimoine bâti, bien que tout le monde convie du fait que dans un avenir pas si lointain (prochaine étape) l'on devra se pencher sur l'inventaire et la protection du contenu de ces édifices avec expertise et étude sérieuse.

➤ Donc, les membres présents sont conscients que ce besoin se fait de plus en plus sentir et ils prévoient que dans un avenir rapproché, si c'est le vœu des citoyens, les municipalités devront aider à prendre en charge une partie de l'entretien de ces propriétés. Bien qu'ils constatent qu'il n'y a pas d'urgence pour l'instant, les gens faisant beaucoup de bénévolat et de quêtes populaires, ils sont d'accord et tous en conviennent qu'il s'agit d'un projet de société et que l'intérêt populaire fera force de loi. Le pouvoir de sensibilisation se veut donc pour l'instant le meilleur atout afin de prévoir et de stimuler l'intérêt collectif à la conservation de notre patrimoine.

➤ Par contre les représentants municipaux confirment que les municipalités, avec toutes leurs nouvelles responsabilités, ne suffiront pas à la demande. Les municipalités ne pourront pas tenir à bout de bras l'entretien et la conservation de ces édifices. Elles devraient prendre de l'avance et régler avant d'être confrontées à la fermeture des sites, et ce, pour le bien communautaire.

➤ Un représentant du ministère de la Culture et des Communications, monsieur Claude Reny, nous précise que le ministère est très au fait des besoins financiers pour la réfection de plusieurs églises dans la province et nous informe qu'un fonds de 20 millions\$ est présentement débloqué pour aider les églises désaffectées. Il nous informe aussi qu'un monument classé historique peut recevoir des subventions couvrant jusqu'à 40% des travaux.

➤ Le débat est ramené à la question des fabriques et à ce que leurs campagnes de financement devront favoriser, le bâtiment ou le bien-être ? Et sur ce, les membres de l'atelier se demandent s'il existe d'autres moyens. Oui, on peut penser à une fondation, même à l'échelle locale, semblable à celle de Portneuf dont le lancement a eu lieu dernièrement à Saint-Marc-des-Carrières (il s'agit d'une fondation pour le développement culturel de la région de Portneuf).

➤ En résumé, la reconnaissance et la protection des monuments et des sites patrimoniaux constituent un premier pas réalisable; quant au partenariat, il pourrait être envisagé, mais pour l'instant nous sommes encore à l'étape de la sensibilisation et de la connaissance. Il n'y a pas d'urgence, mais il faut prévoir et bien se préparer.

Question 2

Dans le but de susciter et d'entretenir ce partenariat, serait-il approprié que le conseil municipal désigne un de ses membres comme interlocuteur autorisé auprès des responsables de la fabrique?

➤ Dans le contexte décrit plus-haut, on souhaite que le conseil municipal ne se limite pas au seul aspect religieux de la chose mais qu'il s'implique en créant un dossier « patrimoine » et

qu'il délègue un responsable à ce volet. Il est souhaitable, non seulement qu'un représentant du conseil municipal soit délégué, mais il est suggéré que vice-versa, un représentant de la fabrique soit délégué auprès du conseil municipal en regard de la conservation du patrimoine, favorisant ainsi de bonnes relations entre les municipalités et les fabriques et ce, dans un intérêt commun. Travailler ensemble devient souhaitable et nécessaire.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

La réglementation municipale et le schéma d'aménagement comme outils de gestion de l'avenir du patrimoine religieux

Exposé de l'atelier A
Par Monsieur Jean Lessard, urbaniste
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
MRC de Portneuf

Les outils de contrôle et de planification en milieu municipal

Présentation

Les municipalités représentent le palier de gouvernement le plus proche du citoyen et le plus sensible aux préoccupations du milieu et constituent, de par leurs pouvoirs, des intervenants majeurs à considérer dans l'élaboration d'une stratégie visant la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine religieux. Le cadre législatif québécois, en l'occurrence la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les biens culturels, offre aux municipalités diverses avenues d'intervention relativement à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine local. Rassurons-nous tout de suite, l'idée n'est pas de dicter une quelconque ligne de conduite aux intervenants municipaux mais plutôt de dresser un portrait d'ensemble des outils disponibles en milieu municipal et de voir comment ces derniers peuvent intégrer les préoccupations relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine religieux. Il s'agira également de mesurer la portée exacte de ces instruments et d'en établir les limites. Le but ultime consiste à susciter une réflexion et un échange sur le sujet.

Le premier volet du présent document traite du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme en tant qu'instruments de planification alors que le second volet examine les divers types de règlement pouvant être adoptés par les municipalités en matière de protection du patrimoine bâti, que ce soit en vertu des pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou par la Loi sur les biens culturels. À l'aide de quelques exemples issus de certaines initiatives locales, nous verrons comment ces instruments peuvent intervenir en matière de protection du patrimoine religieux.

Le schéma d'aménagement

Description et utilité

Le schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf se veut un instrument important de planification à l'échelle régionale. Mais il s'agit aussi d'un instrument de connaissance du territoire, de concertation régionale, d'encadrement et de mise en œuvre. En tant qu'outil de planification, le schéma d'aménagement vise d'abord à établir les lignes directrices de l'aménagement du territoire de la MRC et exprime des choix politiques quant à la façon d'aménager le territoire régional. Il s'agit avant tout d'un document d'intention adopté par le Conseil de la MRC et destiné à faire ressortir le point de vue intermunicipal ou régional.

En tant qu'outil de connaissance, le schéma d'aménagement caractérise de façon générale l'organisation physique du territoire régional et fait ressortir les principales problématiques et préoccupations de la région en matière d'aménagement du territoire de même que ses éléments distinctifs. Sur ce point, le schéma d'aménagement se révèle un véritable instrument de reconnaissance régionale et peut servir à promouvoir et à mettre en valeur certains éléments du territoire de la MRC.

Le schéma d'aménagement représente également un important instrument de concertation. Il est le fruit d'un vaste processus de concertation et de conciliation et traduit les consensus établis entre les municipalités ainsi qu'entre la MRC et le gouvernement sur la façon d'aménager le territoire régional.

Plus qu'un simple document d'intention, le schéma d'aménagement se veut également un instrument d'encadrement et de mise en œuvre. Il s'agit d'un document ayant une portée juridique et des effets sur le milieu.

Éléments de contenu

Le schéma d'aménagement contient différents éléments pouvant influencer l'organisation, la protection et la mise valeur du territoire régional. Son contenu doit respecter les exigences et les pouvoirs habilitants fixés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En matière de patrimoine religieux, les principaux éléments de contenu du schéma d'aménagement à retenir sont :

- Les grandes orientations d'aménagement du territoire;
- Les parties du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel ou esthétique;
- Le document complémentaire, établissant les règles minimales et générales à être respectées par les règlements d'urbanisme des municipalités;

- Le plan d'action, indiquant les étapes de mise en œuvre du schéma, les partenaires associés et les moyens prévus pour cette mise en œuvre.

Les effets

Les municipalités ont l'obligation d'adopter un plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme qui doivent s'avérer conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux règles énoncées à l'intérieur de celui-ci. Toute modification effectuée par une municipalité à un plan d'urbanisme ainsi qu'à un règlement de zonage, de lotissement, de construction ainsi qu'à des règlements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sur les plans d'aménagement d'ensemble ainsi que sur les ententes relatives à des travaux municipaux, doit être approuvée par la MRC et entre en vigueur au moment de la délivrance d'un certificat de conformité par cette dernière.

Éléments à retenir

La MRC de Portneuf procède actuellement à la révision de son schéma d'aménagement et, sans présumer du contenu du schéma d'aménagement révisé et des intentions qui seront retenues par les élus, il ne fait pas de doute que le patrimoine religieux va représenter une des préoccupations du processus de révision. Cette révision représente une occasion unique de revoir nos priorités et nos interventions d'aménagement. Les travaux du Comité multisectoriel du patrimoine religieux et le présent colloque vont d'ailleurs servir à alimenter la réflexion sur le sujet et à bonifier le contenu du schéma d'aménagement.

Le schéma d'aménagement peut être suggestif comme il peut être très coercitif. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à ce que le schéma d'aménagement impose aux municipalités l'obligation d'adopter des normes de protection sévères à l'endroit de leurs édifices religieux. Le schéma d'aménagement doit plutôt contribuer à démontrer l'importance du patrimoine religieux dans nos villes et villages et inciter les municipalités à se positionner face à la sauvegarde des éléments représentatifs de leur patrimoine religieux. La protection et la mise en valeur du patrimoine religieux nécessitent à la base une volonté locale de même que l'implication des intervenants du milieu et des citoyens en général.

Le plan d'urbanisme

Description et utilité

Le plan d'urbanisme représente un instrument de planification au niveau local. Il vise à établir les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité et cherche à traduire une vision d'ensemble du développement. En d'autres mots, il s'agit d'une

politique qu'une municipalité se dote en matière d'aménagement et de développement de son territoire. Le plan d'urbanisme se veut un cadre de référence, un guide et un outil d'aide à la prise de décision pour les élus municipaux.

L'élaboration du plan d'urbanisme implique une bonne connaissance des caractéristiques du territoire, des potentiels et contraintes du milieu ainsi que des problématiques et des préoccupations rencontrées sur le territoire municipal. Son élaboration implique la participation des élus municipaux, des membres des comités consultatifs d'urbanisme et la consultation de la population locale et des intervenants du milieu afin de l'arrimer à la réalité du territoire.

Au besoin, le plan d'urbanisme peut être revu périodiquement afin de tenir compte des nouvelles préoccupations et des nouveaux enjeux d'aménagement rencontrés sur le territoire municipal. Il ne s'agit pas d'un instrument statique mais évolutif. Le plan d'urbanisme doit être conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC.

Éléments de contenu

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige qu'un plan d'urbanisme comprenne les éléments suivants :

- les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.

Facultativement, le plan d'urbanisme peut également comprendre d'autres éléments comme les zones à rénover, à restaurer ou à protéger ainsi que la nature, la localisation et le type des équipements et infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire. Il est utile de mentionner ici que la Loi sur les biens culturels oblige une municipalité qui désire constituer un site du patrimoine à identifier celui-ci comme zone à protéger au plan d'urbanisme.

Les effets

Le plan d'urbanisme n'est pas opposable aux tiers et une municipalité ne pourrait se servir de celui-ci pour refuser un permis. Par contre, la municipalité doit en principe se référer à son plan d'urbanisme avant de modifier sa réglementation d'urbanisme pour déterminer si les projets ou les interventions qu'elle désire permettre par une telle modification réglementaire reflètent les objectifs retenus en matière d'aménagement et de développement du territoire. La municipalité a la responsabilité de s'assurer que sa réglementation d'urbanisme soit conforme

à son plan d'urbanisme.

Éléments à retenir

Le plan d'urbanisme constitue un outil intéressant à considérer en vue de faire ressortir l'importance du patrimoine religieux dans l'organisation physique de nos villes et villages et l'intérêt esthétique, historique et communautaire associé à ces immeubles. La révision des plans d'urbanisme qui s'opérera suite à la révision du schéma d'aménagement de la MRC représentera une occasion intéressante pour faire le point sur l'avenir du patrimoine religieux de chacune des localités. Les municipalités pourront ainsi enclencher une réflexion sur la protection et la mise en valeur de leur patrimoine religieux et définir des orientations et des moyens d'intervention adaptés à leur situation particulière.

Le règlement de zonage

Description et utilité

Le règlement de zonage représente l'outil de contrôle le plus connu et le plus utilisé dans nos municipalités. C'est l'outil traditionnel d'intervention réglementaire en milieu municipal. Fondamentalement, le règlement de zonage vise principalement à diviser le territoire municipal en zones (et en secteurs de zone) et à spécifier les usages autorisés pour chacune des zones. Le règlement de zonage peut également régir différents aspects relatifs à l'implantation des constructions, à l'aménagement des terrains, à l'affichage, au gabarit, à l'architecture et à l'apparence extérieure des constructions, etc. En regard de la protection du patrimoine religieux, les principaux pouvoirs à retenir en matière de zonage offerts par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sont :

- *Pour fins de réglementation, classer les constructions et les usages et, selon un plan qui fait partie intégrante du règlement, diviser le territoire de la municipalité en zones; (article 113, par. 1)*
- *Spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, y compris les usages et édifices publics, ainsi que les densités d'occupation du sol; (article 113, par. 3)*
- *Régir, par zone ou secteur de zone, l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des constructions, le mode de groupement d'un ensemble de constructions sur un terrain et les matériaux de revêtement des constructions. (article 113, par. 5.1)*

Portrait de la situation actuelle dans Portneuf

Conformément aux obligations conférées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toutes les municipalités ont adopté ou révisé leur règlement de zonage suite à l'entrée en vigueur, en 1988, du schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf et intégré différents éléments pour se conformer aux principes et aux objectifs d'aménagement régionaux. À l'égard des ensembles religieux, les règlements de zonage des municipalités interviennent généralement en décrétant une zone publique particulière et en limitant les usages possibles. Les normes relatives à l'architecture, à l'apparence extérieure et aux matériaux de revêtement des constructions sont généralement peu élaborées et se limitent souvent à prévoir certaines restrictions générales applicables à toutes les zones du territoire.

Éléments à retenir

Le règlement de zonage demeure un outil de base en matière d'intervention réglementaire et s'avère l'approche privilégiée pour exercer un contrôle sur l'utilisation du sol et les usages qui peuvent être exercés à l'intérieur d'une même zone. Le règlement de zonage peut s'avérer particulièrement utile pour préserver la vocation communautaire des immeubles ou des édifices religieux. En limitant les usages possibles à l'intérieur des zones délimitées autour des institutions religieuses, le règlement de zonage permet de soumettre à la consultation publique et, s'il y a lieu, à l'approbation des citoyens des zones contiguës les projets de reconversion ou d'utilisation à d'autres fins de ces immeubles.

Mais le règlement de zonage représente davantage un outil de prohibition qu'un outil d'amélioration du milieu. Pour réglementer la qualité des interventions, il faut plutôt avoir recours à d'autres outils réglementaires.

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Description et utilité

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la délivrance de permis à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ne remplace pas les règlements d'urbanisme conventionnels, il les complète. Contrairement au règlement de zonage, cet outil ne vise pas à interdire certaines formes d'occupation du sol ou des projets d'intervention mais plutôt à en bonifier la qualité en vue d'assurer une meilleure intégration

architecturale ou une meilleure insertion dans le milieu. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale détermine des conditions supplémentaires à remplir pour l'émission d'un permis.

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'avère particulièrement utile dans les zones présentant un intérêt pour la municipalité ou pour les travaux faisant l'objet de préoccupations particulières. Dans les zones ou pour les travaux soumis à une telle procédure, l'analyse de la conformité des interventions projetées sur un immeuble ne se fait pas en fonction de normes fixes mais plutôt à partir d'objectifs et de critères d'évaluation déterminés à l'intérieur du règlement. Un comité aviseur (le Comité consultatif d'urbanisme) est mandaté pour faire des recommandations au Conseil municipal quant à la conformité des travaux projetés par rapport aux objectifs et critères d'évaluation déterminés au règlement.

Concrètement, un tel règlement doit contenir les éléments suivants :

- 1° indiquer toute zone ou catégorie de constructions, de terrains ou de travaux visée;
- 2° déterminer les objectifs applicables à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains, ainsi que les critères permettant d'évaluer si ces objectifs sont atteints;
- 3° prescrire le contenu minimal des plans et exiger, notamment, qu'ils contiennent l'un ou plusieurs des éléments suivants;
 - a) la localisation des constructions existantes et projetées;
 - b) l'état du terrain et l'aménagement qui en est projeté;
 - c) l'architecture des constructions qui doivent faire l'objet de travaux de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition;
 - d) la relation de ces constructions avec les constructions adjacentes;
- 4° prescrire les documents qui doivent accompagner les plans;
- 5° prescrire la procédure relative à la demande de permis.

Portrait de la situation actuelle dans Portneuf

Même si le pouvoir d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale existe depuis 1989, il s'agit d'une approche encore peu répandue en milieu rural. À l'heure actuelle, seulement quatre municipalités ont adopté un tel règlement sur le territoire de la MRC de Portneuf, soit les municipalités de Deschambault, de Donnacona, de Saint-Raymond et de Saint-Basile. Le règlement adopté par la municipalité de Saint-Basile représente un exemple intéressant à considérer étant donné qu'il s'applique à l'ensemble religieux du village.

Éléments à retenir

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale se veut un instrument plus raffiné de réglementation que le règlement de zonage et permet de s'intéresser au détail de l'implantation et de l'intégration architecturale. La conformité des interventions projetées sur un bâtiment se fait non pas en fonction de normes précises mais plutôt en regard d'objectifs et de critères d'évaluation. Il s'agit d'un outil moderne de réglementation qui pourrait très bien répondre adéquatement aux préoccupations relatives à la protection des caractères extérieurs des ensembles religieux. Avant d'adopter un tel règlement, il s'avère utile de bénéficier au préalable d'un bon inventaire architectural afin que les intervenants municipaux aient une bonne connaissance des éléments qui méritent une attention particulière. Retenons également que ce type de règlement se superpose aux autres règlements municipaux applicables.

La citation des monuments historiques

Description et utilité

La Loi sur les biens culturels confère aux municipalités le pouvoir de citer tout ou partie d'un monument historique situé dans son territoire et dont la conservation présente un intérêt public. Par monument historique, on entend un immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture. La citation d'un tel monument historique se fait par un règlement adopté à cet effet par le Conseil municipal et après avoir pris l'avis de son comité consultatif.

La citation d'un monument historique vise à accorder une protection supplémentaire à un immeuble présentant un intérêt historique et faisant l'objet de préoccupations particulières quant à sa sauvegarde au plan local. Outre l'aspect réglementaire, la citation d'un monument historique par la municipalité revêt une signification importante en ce sens qu'elle confère un statut particulier à un immeuble situé sur le territoire d'une municipalité. Il s'agit d'une reconnaissance officielle de la valeur historique d'un immeuble par le milieu. Cette reconnaissance permet non seulement de protéger le bâtiment mais contribue à promouvoir la mise en valeur du territoire municipal à des fins culturelles et touristiques.

Les effets

La Loi sur les biens culturels stipule qu'un monument historique cité doit être conservé en bon état. Ainsi quiconque veut altérer, restaurer, réparer ou modifier de quelque façon un monument historique cité quant à son apparence extérieure doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument auxquelles le conseil municipal peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale. De même nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un monument historique cité, le déplacer ou

l'utiliser comme adossement à une construction. Dans les faits, un tel règlement permet au conseil municipal d'ajouter des conditions à l'émission d'un permis afin de protéger le caractère d'intérêt du monument cité.

La Loi sur les biens culturels permet à une municipalité d'accorder toute forme d'aide financière ou technique pour la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur d'un monument historique cité situé dans son territoire. Mentionnons également qu'une municipalité peut acquérir de gré à gré ou par expropriation, un monument historique cité situé sur son territoire ainsi que tout bien ou droit réel nécessaire pour isoler, dégager, assainir ou autrement mettre en valeur le voisinage immédiat d'un tel monument.

Portrait de la situation dans Portneuf

Seulement deux municipalités sur le territoire de la MRC de Portneuf ont eu recours à un tel pouvoir à l'heure actuelle, soit les villes de Neuville et de Portneuf. Le règlement adopté par la ville de Neuville concerne le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame situé au cœur de son noyau villageois. Fait particulier à souligner, ce monument est également situé dans une aire de protection décrétée à l'endroit de la chapelle Sainte-Anne. Mentionnons ici que la Loi sur les biens culturels prévoit certaines modalités pour éviter le cumul des protections en confiant dans ce cas précis la protection de l'immeuble à la municipalité.

Éléments à retenir

Ce type de règlement confère un pouvoir discrétionnaire à un conseil municipal dans les conditions qu'il peut fixer pour sauvegarder le monument cité. Contrairement au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, il n'est pas exigé par la loi que le règlement détermine au préalable les objectifs et critères d'évaluation des projets et les conditions auquel le monument est assujéti. Malgré tout il s'avère utile de bien caractériser le bâtiment et les éléments de celui-ci qui lui confèrent un intérêt particulier et qui doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'encadrer le processus d'analyse lors d'une demande de permis.

Le site du patrimoine

Description et utilité

Suivant le même principe que la citation d'un monument historique, la Loi sur les biens culturels permet à une municipalité de constituer en site du patrimoine tout ou partie de son territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique. Contrairement à la

citation qui vise un immeuble en particulier, le site du patrimoine fait plutôt référence à la notion de territoire et permet de considérer un ensemble d'éléments ayant une valeur patrimoniale. Le site du patrimoine a une portée plus générale que la citation et s'intéresse non seulement aux monuments historiques mais à l'ensemble des composantes intégrées dans le site retenu.

La loi précise qu'un site du patrimoine doit être compris dans une zone identifiée comme une zone à protéger au plan d'urbanisme de la municipalité. La loi ne précise pas vraiment ce que doit contenir un règlement constituant un site du patrimoine si ce n'est que celui-ci doit, à tout le moins, intégrer un plan qui représente le périmètre du site.

Les effets

L'article 94 de la loi indique que toute personne doit se conformer aux conditions relatives à la **conservation des caractères propres au paysage architectural du site du patrimoine**, auxquelles le conseil municipal peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale. En outre, nul ne peut poser l'un des actes suivants sans donner un préavis de 45 jours :

- la division, la subdivision, la redivision ou le morcellement d'un terrain;
- l'érection d'une nouvelle construction;
- l'altération, la restauration, la réparation d'un immeuble ou la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- un nouvel affichage ou la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou d'un panneau-réclame.

De même nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un immeuble situé dans un site du patrimoine.

Comme pour la citation, la Loi sur les biens culturels permet à une municipalité d'accorder toute forme d'aide financière ou technique pour la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur d'un immeuble situé dans un site du patrimoine situé dans son territoire.

Portrait de la situation dans Portneuf

Aucun règlement relatif à la constitution d'un site du patrimoine n'a été adopté par les municipalités comprises dans le territoire de la MRC de Portneuf.

Éléments à retenir

Outre l'aspect réglementaire associé au site du patrimoine, celui-ci représente un élément important de reconnaissance par une municipalité du caractère d'intérêt esthétique et historique d'une partie de son territoire. Comme pour la citation d'un monument historique, le Conseil municipal jouit d'une grande discrétion dans les conditions qu'il peut imposer relativement aux interventions qui peuvent être posées à l'intérieur du territoire ainsi désigné.

Le Comité consultatif d'urbanisme, par son pouvoir de recommandation, joue un rôle important dans la protection et la mise en valeur d'un tel site. Signalons également que même les travaux ne nécessitant pas de permis en vertu des règlements d'urbanisme sont assujettis à la procédure relative au site du patrimoine.

Conclusion

Si certains édifices religieux présents sur le territoire de la MRC de Portneuf ont été classés ou reconnus par l'État et sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels, il demeure que la majorité des éléments constitutifs du patrimoine religieux de nos municipalités ne bénéficient d'aucun statut particulier ni d'aucune mesure concrète de protection. Il ne faut plus compter sur l'État pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur de notre potentiel patrimonial. Celui-ci demande de plus en plus aux intervenants locaux et régionaux de se prendre en main et d'élaborer des stratégies de conservation et de mise en valeur adaptées aux préoccupations du milieu. Les municipalités, de par leurs pouvoirs, représentent des intervenants de première ligne à considérer pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux. Ces dernières disposent de tout un éventail de moyens pour assurer la reconnaissance et la protection de leur potentiel patrimonial.

Atelier B

Sous-sol de la sacristie de l'église paroissiale de Pont-Rouge.

Le patrimoine religieux peut-il devenir un moteur de développement touristique dans Portneuf ?

Animateur : Gérard Boivin, coordonnateur au développement et à la promotion du tourisme, CLD de Portneuf.

Tél. : 418-285-4616

Télec. : 418-285-4655

Experte : Lizette S. Conley, directrice générale, Corporation du tourisme et du patrimoine religieux de Québec.

Tél. : 418-694-0665

Télec. : 418-692-5860

Personne-ressource : Ludger Lavoie, diacre, Cap-Santé.

Tél. : 418-285-0681

Télec. : 418-285-0681

Secrétaire : Francine Pagé, secrétaire

Région Pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert

Tél. : 418-285-0427

Télec. : 418-285-0725

Déroulement :

- présentation des participant-e-s.
- présentation du déroulement et des intervenant-e-s.
- présentation faite par l'expert.
- période de questions.
- échange d'opinions sur les deux questions soumises.

Horaire :

13 h 30 à 15 hres.



Présentation de l'atelier B

Dans un premier temps, Mme Lizette Conley présente l'expérience de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, un bel exemple de la force du réseautage au service du développement touristique. Seront sommairement abordés les points suivants : la mise en place et le fonctionnement d'un réseau, le contrôle de la qualité du produit touristique offert, les clientèles du tourisme religieux et enfin, la cohabitation avec les activités pastorales.

À l'heure actuelle, on retrouve dans Portneuf trois activités touristiques structurées tirant profit du cadre bâti religieux : le circuit des églises classées du Chemin du Roy, les journées portes ouvertes *Nos clochers vous accueillent* et les *Dimanches en musique* à l'église de Cap-Santé. Ces expériences nous permettent de constater que les églises et les chapelles de Portneuf n'ont pas toutes le même potentiel touristique. On s'aperçoit également de l'importance du réseautage pour leur pleine réalisation. À la base, il y a une volonté du milieu d'exploiter le potentiel touristique du site tout en étant respectueux de la vocation première des lieux, un mariage parfois difficile. Des groupes de bénévoles sont chargés de la coordination des activités, mais ces ressources sont fragiles. Puis, il y a l'épineux problème du financement de ces projets qui dépend de la nature et de la qualité du produit offert (subventions, commanditaires, financement populaire, etc.). Bref, on constate qu'il existe des conditions minimales nécessaires pour le développement du tourisme religieux. Les participant(e)s à cet atelier échangeront autour des questions suivantes :

- ① *À la base de toutes considérations d'ordre touristique, une question se pose : croyons-nous opportun de développer l'accessibilité de nos églises aux touristes?*
- ② *Pourrions-nous envisager l'établissement d'une équipe responsable du tourisme religieux dans Portneuf avec, entre autres partenaires, la table de concertation Culture de la MRC de Portneuf, la Région Pastorale Portneuf et le CLD de Portneuf?*

Présentation de Madame Lyzette S. Conley

Madame Lyzette S. Conley est directrice générale de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec. Auparavant, elle a été directrice des ventes et du marketing pour le Manoir du Lac Delage, directrice générale du centre commercial Les Promenades du Sud. Elle a aussi été directrice du marketing chez Vidéotron, directrice de district à Québec pour Via Rail Canada et enfin vice-présidente pour le Canada et les États-Unis chez Gatestone Holdings.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

Le patrimoine religieux peut-il devenir un moteur de développement touristique dans Portneuf ?

Compte-rendu de l'atelier B
Par Madame Francine Pagé

Présences

19 participant-e-s dont un représentant du ministère de la Culture et des Communications, trois personnes de l'Association du patrimoine de Deschambault, deux représentantes de Conseil paroissial de pastorale de Saint-Raymond et Saint-Léonard, un membre du Comité multisectoriel sur le patrimoine religieux, un membre du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine, la présidente de la Table Culture, le maire de Neuville, une représentante de la Société d'histoire de Neuville, trois marguilliers et marguillières, cinq personnes de l'extérieur de la région.

Introduction

Monsieur Gérard Boivin, animateur, nous fait part du déroulement de l'atelier. Il présente l'experte, madame Lyzette S. Conley ainsi que monsieur Ludger Lavoie, la personne-ressource et madame Francine Pagé, secrétaire. Il demande aux participants de se présenter.

Présentation de Madame Lyzette S. Conley

Madame Lyzette S. Conley présente l'expérience de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec. Elle complète sa présentation à l'aide d'une vidéo. Madame Conley aborde l'aspect financier et donne des informations sur le projet MAC-Ville pour les demandes de subventions pour organiser des activités, des visites, développer la publicité.

Madame Conley suggère de développer un partenariat car il est difficile d'oeuvrer seul. Elle propose d'inclure le patrimoine religieux dans des activités déjà existantes et de développer des thématiques pour susciter l'intérêt et attirer diverses clientèles. Elle souligne l'importance

de développer une connaissance solide du patrimoine à mettre en valeur et d'avoir des guides bien formés.

Intervention de la personne-ressource

Monsieur Ludger Lavoie explique les activités qui ont lieu à Cap-Santé et dans la région. *Les Dimanches en musique* à l'église de Cap-Santé pendant le mois d'août, les journées portes ouvertes *Nos Clochers vous accueillent* dans toute la région, les visites guidées des églises et des chapelles avec expositions, concerts, rallye. Les églises classées du Chemin du Roy bénéficient également de visites guidées pendant tout l'été.

L'avis des participants aux deux questions posées

Question 1

À la base de toutes considérations d'ordre touristique, une question se pose : Croyons-nous opportun de développer l'accessibilité de nos églises aux touristes ?

- Oui, tout en conservant la dimension spirituelle, l'importance du respect des lieux et de garder un décorum quitte à réserver un côté prière.
- C'est important d'assurer l'accessibilité des lieux.
- En plus de visiter l'église, il importe d'offrir aux visiteurs des activités complémentaires, de soigner la présentation et de leur faire découvrir d'autres aspects de la vie de la paroisse.
- On souligne l'importance d'avoir un guide pour l'accueil et pour bien renseigner les touristes. Ces derniers s'intéressent aux informations fournies par le guide. On rappelle l'utilité d'offrir des dépliants de l'oeuvre et/ou de l'artiste.
- Organiser des activités promotionnelles. La clientèle ciblée pour Portneuf est différente de celle de Québec. En plus de l'attrait du patrimoine religieux, si on englobe et lie la promotion dans un produit touristique plus culturel, il faut tenir compte des différents attraits que la ville a à offrir. Ne devrait-on pas inviter le visiteur à découvrir les particularités du village dans un premier temps pour l'attirer et par la suite susciter son intérêt pour le patrimoine religieux ? On pourrait offrir une promotion patrimoine/gastronomie en parallèle pour les touristes en visite, en camping ou pour meubler leur semaine de vacances.

➤ Il pourrait être intéressant d'inclure au réseautage plus que les quatre églises du bord du fleuve. Il faudrait nourrir un sentiment d'appartenance entre les paroisses pour que les clochers se répondent. On doit encourager la création d'un réseau et non une compétition entre les paroisses.

Question 2

Pourrions-nous envisager l'établissement d'une équipe responsable du tourisme religieux dans Portneuf, avec entre autres partenaires, la table de concertation Culture de la MRC de Portneuf, la Région pastorale Portneuf et le CLD de Portneuf?

➤ Oui, nous avons la confirmation du besoin aujourd'hui. La condition essentielle pour avoir des sous est d'avoir une politique de développement culturel avec un mandat de la MRC, spécifique au tourisme religieux. Il y a déjà un comité qui travaille sur la structure et les priorités, il s'agit du comité de l'établissement de la politique culturelle.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

**Le patrimoine religieux peut-il devenir un moteur
pour le développement touristique dans Portneuf ?**

Exposé de l'atelier B
Par Madame Lyzette S. Conley
Directrice générale
Corporation du tourisme et du patrimoine religieux de Québec

Introduction

Le tourisme religieux peut, bien entendu, devenir un moteur de développement touristique à condition d'être bien préparé et d'avoir les outils de promotion nécessaires à ce type bien particulier de tourisme, tourisme qui se heurte à un obstacle de taille, c'est-à-dire la rentabilité. Car, bien entendu, ce qui est religieux se doit, dans la mentalité bien ancrée des gens, d'être soit gratuit soit à prix minime.

Fondée en 1984, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, dont la mission est la mise en valeur du patrimoine religieux, a développé, au fil des années, une expertise de ce segment du marché touristique.

J'aimerais donc aujourd'hui vous sensibiliser sur la manière dont la Corporation a su développer le tourisme religieux du Vieux-Québec et des alentours.

Pour vous mettre davantage en situation, j'aimerais vous faire visionner une vidéo qui fait la promotion des différentes activités offertes par la Corporation. Je vous présenterai ensuite différents outils promotionnels que nous estimons indispensables pour promouvoir le tourisme religieux. Pour terminer, j'aborderai la problématique majeure qui est la rentabilité et les défis à relever pour y parvenir.

Présentation de la vidéo (6 minutes)

Les incontournables

D'après notre expérience, certains outils promotionnels sont des incontournables lorsqu'il s'agit de sensibiliser les gens au patrimoine religieux.

Ces outils sont :

- Napperon, à distribuer dans les restaurants de la région ainsi que chez les partenaires.
 - Encart des services religieux, qui permet aux touristes de connaître l'heure des célébrations dans les différents lieux de culte et évite les nombreux appels à ce sujet dans les presbytères.
 - Guide, qui présente un court résumé sur chacun des lieux et monuments à découvrir. Il contient des informations historiques et des points d'intérêt sur chaque lieu. De plus, il propose deux circuits pédestres.
 - Dépliants sur les différentes activités offertes qui permettent d'éveiller la curiosité des touristes et des gens d'ici et leur donner le désir de les découvrir. Par exemple : les Crèches de Noël, les Orgues, les Cloches et Clochers, les Vitraux, les Anges, etc.
- Veuillez noter que ces quatre outils sont offerts gratuitement aux gens et sont disponibles chez nos Partenaires, à la Maison du tourisme ainsi que dans les bureaux de l'Office du tourisme de Québec.*
- Signalisation commune qui permet d'identifier tous les membres partenaires de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec.
 - Présentoir de dépliants qui permet à tous ceux qui font partie du réseau des partenaires de mettre en évidence leur dépliant promotionnel et ainsi inciter les personnes intéressées à les découvrir.

Note : parler du nouveau vidéo

Le patrimoine religieux - problématique majeure - la rentabilité

Dans le marché touristique, on observe un intérêt croissant pour le tourisme religieux. Même si plus de gens visitent les sanctuaires, si les demandes d'information et les articles sur le patrimoine religieux augmentent, le problème majeur est de rentabiliser les services mis en place.

Religion - gratuité - providence

Les personnes familières à ces lieux, qu'elles soient touristes ou pèlerins, sont habituées ou ont la mentalité que tout ce qui est religieux doit être gratuit, particulièrement les québécois. Par exemple, les gens ne veulent pas payer pour un pèlerinage, de même que plusieurs personnes trouveraient scandaleux que l'on doive payer pour entrer dans une église.

Augmentation des coûts d'opération

Pour la plupart de nos partenaires, la diminution des effectifs religieux entraîne une hausse des coûts d'administration et de fonctionnement en raison de la nécessité d'embaucher du personnel laïc plus coûteux pour suppléer à la diminution du personnel religieux.

Défis à relever pour arriver à la rentabilité

- Cibler la clientèle intéressée par le patrimoine culturel et religieux et qui est prête à mettre le prix pour l'inédit, la qualité et le service. Par exemple, les participants aux Congrès, les pèlerins de grands sanctuaires, les Amis de la Corporation, etc.
- Adapter le produit à la demande et au marché en étant à l'écoute des besoins des gens.
- Adapter le langage et la diffusion du patrimoine à la curiosité des gens. Pour cela, avoir accès à des lieux inédits, voir et toucher certaines pièces du matériel quand cela est possible. Par exemple, lors d'une visite Cloches et clochers, pouvoir monter dans le clocher, voir le mécanisme et la cloche.
- Développer des partenariats entre les institutions héritières de ce patrimoine et autres organismes (municipalités, musées, centre d'interprétation), etc.

Nos réalisations

- Mise en place de structures d'accueil à l'intention des visiteurs dans certaines églises.
- Animation de visites guidées dans certaines églises.
- Élaboration de circuits et de visites thématiques inédites et originales sur le patrimoine religieux. Par exemple : les Crèches de Noël, les Orgues, les Cloches et clochers, les Vitraux, les Anges.
- Conception d'activités axées sur le volet «jeunesse» (Ateliers sur les armoiries, les rallyes, les randonnées, etc.)

- Formation de guides et animateurs spécialisés sur le tourisme et patrimoine religieux.
- Élaboration d'un GUIDE, *À la découverte du patrimoine religieux de Québec* présentant les points d'intérêt de la région ainsi que deux circuits pédestres mettant en valeur le patrimoine religieux. Ce GUIDE est distribué gratuitement aux visiteurs.
- Conception d'une vidéo promotionnelle sur les activités de la Corporation. Utilisée lors de notre présence aux différentes bourses touristiques au Québec, au Canada et en Europe.
- Conception d'un site Internet qui fait découvrir les richesses du patrimoine religieux du Vieux-Québec et des alentours et qui présente les activités de la Corporation. (www.patrimoine-religieux.com)
- Conception d'un napperon promotionnel qui est distribué gratuitement dans les restaurants de la région ainsi que chez nos partenaires.
- Élaboration et distribution gratuite d'un encart donnant les horaires des services religieux de toutes les confessionnalités que nous retrouvons dans le Vieux-Québec.
- Élaboration, pour nos partenaires, de divers dépliants pour la mise en valeur de leurs communautés et/ou églises.
- Conception d'un dépliant promotionnel sur les activités offertes par nos partenaires durant la saison estivale 1997.
- Organisation d'un colloque provincial en 1994 sur le tourisme des sanctuaires. Ce colloque était présidé par Mgr Maurice Couture, archevêque de Québec, et animé par Mgr Jacques Perrier, évêque de Chartres en France.
- Collaboration aux activités culturelles et touristiques du Vieux-Québec. (Québec sous la neige, Pâques à Québec, les Fêtes de la Nouvelle-France, Québec Ville-Mémoire, etc.)

Pochettes promotionnelles de la Corporation

Vous trouverez, dans ces pochettes qui vous sont offertes, des exemples d'outils que nous avons développés. Nous avons pu au cours des années, expérimenter ces produits auprès de notre clientèle et nous pouvons vous affirmer que ces derniers sont des moyens sûrs pour rejoindre la clientèle intéressée par le tourisme religieux.

Problématique majeure

Tel que mentionné au tout début, j'aimerais aborder la problématique majeure que représente la rentabilité.

Dans ce tourisme particulier qu'est le tourisme religieux, il ne faut pas penser «à faire de l'argent» mais plutôt à parvenir à couvrir nos dépenses.

Il faut donc, bien entendu, obtenir de l'aide financière des municipalités ainsi que du ministère de la Culture et des Communications. On doit impérativement obtenir leur appui financier, les clients étant trop peu nombreux à vouloir verser de l'argent pour développer et maintenir les services.

Heureusement, la Corporation a le privilège d'avoir un soutien admirable de la part de la Ville de Québec, celle-ci étant convaincue de l'importance du patrimoine religieux. Elle reconnaît notre volonté de le promouvoir et contribue largement à notre réussite. (Projet MAC-Ville).

Vous trouverez en annexe les défis à relever pour obtenir cette rentabilité ainsi qu'une liste des réalisations importantes accomplies par la Corporation durant les dernières années.

Mot de la fin

En terminant, j'aimerais vous remercier de votre attention et j'espère que ces quelques informations auront pu vous éclairer sur le développement du tourisme religieux.

N'oubliez pas que la Corporation est entièrement disponible pour répondre à toutes questions concernant le patrimoine religieux.

Atelier C

Salle principale de la maison provinciale des Soeurs de la Charité de St-Louis

**L'utilisation mixte des édifices religieux comme moyen de les sauvegarder
et de les mettre en valeur.**

Animateur : Denis Robitaille, animateur
Région pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert.
Tél. : 418-285-0425 Téléc. : 418-285-0725

Experte : Françoise Caron, présidente, Assemblée de Fabrique Sainte-Françoise de
Lotbinière.
Tél. : 819-287-5945

Personne-ressource : Père François Boissonneault, s.m., président de la Table régionale
de concertation de la Fondation du patrimoine religieux du Québec
pour la région de Québec et Chaudière-Appalache.
Tél. : 418-688-1211 # 231 Téléc. : 418-688-1399

Secrétaire : Jean Picher, vicaire épiscopal
Région Pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert
Tél. : 418-285-0425 Téléc. : 418-285-0725

Déroulement :

- présentation des participant-e-s.
- présentation du déroulement et des intervenant-e-s.
- présentation faite par l'expert.
- période de questions.
- échange d'opinions sur les deux questions soumises.

Horaire :

13 h 30 à 15 hres.

voir au verso



Présentation de l'atelier C

En plus de sa vocation première de rassembler la communauté pour la prière, l'église sert aussi pour des rassemblements de diverses natures. Là où les locaux s'y prêtent, on tient des réunions au sous-sol ou à la sacristie. Peut-on faire plus et sur une base permanente ? Peut-on envisager, par exemple, qu'une sacristie, voire une partie de la nef, soit convertie en bureaux ou en bibliothèque ? En plus d'assurer l'entretien de la bâtisse avec l'aide d'un partenaire du milieu, on élargit son utilité à des fins communautaires. On s'en doute, une solution de ce genre soulève des questions importantes sur l'intégrité architecturale et vocationnelle du lieu.

À Sainte-Françoise Romaine dans le comté de Lotbinière, on a opté pour une utilisation mixte de l'église suite à une entente avec la municipalité. La nef est convertie en salle polyvalente et même en gymnase. La présidente de l'Assemblée de fabrique de cette paroisse présentera dans cet atelier le résultat de cette cohabitation et le chemin parcouru par les autorités locales pour en arriver à cette entente. Les participant(e)s à cet atelier échangeront sur les questions suivantes :

- ① *Est-ce que l'utilisation mixte d'un édifice religieux est une solution opportune pour le développement culturel et communautaire de Portneuf et pour l'avenir de cet édifice ?*
- ② *Chaque municipalité et Assemblée de fabrique devraient-elles analyser la possibilité d'utilisation mixte des bâtiments religieux ?*

Présentation de Madame Françoise Caron

Mme Françoise Caron est actuellement à la retraite. Elle a été enseignante d'abord au primaire, puis avec des jeunes en difficulté. Elle a terminé sa vie professionnelle comme directrice d'un centre d'hébergement pour personnes âgées.

Elle a toujours été impliquée dans son milieu. Elle est actuellement présidente de l'Assemblée de fabrique de la paroisse Sainte-Françoise de Lotbinière. Elle a été présidente du comité de transformation de l'église de cette paroisse en salle multifonctionnelle.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

L'utilisation mixte des édifices religieux comme moyen de les sauvegarder et de les mettre en valeur

Compte-rendu de l'atelier C Par Monsieur Jean Picher

Présences

40 personnes ont participé à l'atelier, approximativement réparties comme suit : huit marguillier-e-s, six membres de conseils paroissiaux de pastorale, onze représentant-e-s des administrations municipales et des sociétés historiques, deux prêtres, deux représentant-e-s du ministère de la Culture et des Communications, deux représentant-e-s de la Fondation du patrimoine religieux, neuf personnes de l'extérieur de la région.

Introduction

Monsieur Denis Robitaille, animateur, souhaite la bienvenue et présente Madame Françoise Caron, experte, ainsi que la personne-ressource, le Père François Boissonneault, s.m. et Monsieur Jean Picher, vicaire épiscopal qui agira à titre de secrétaire d'atelier. Il nous fait part du déroulement de l'atelier.

Présentation de Madame Françoise Caron

Texte ci-joint.

Réactions à la présentation et questions

- L'église de Sainte-Françoise n'avait pas une grande valeur patrimoniale, mais une valeur communautaire et identitaire forte. Les travaux ont permis de restaurer le sanctuaire.
- Il y a une entente claire avec la Municipalité pour que les activités de culte aient la priorité sur les autres. Lorsqu'il y a des soirées dans la salle multi-fonctionnelle, le nettoyage est à la charge des utilisateurs et cela est bien respecté.

- Comme la Municipalité est propriétaire et la Fabrique locataire, les dépenses de cette dernière ont beaucoup diminué et sont fixes. En particulier, les réparations majeures seront à la charge de la Municipalité.
- La solution est bien adaptée au milieu et n'est pas nécessairement exportable. Ce qui est instructif, c'est le grand soin mis à communiquer avec les personnes, à écouter leurs réactions, à les impliquer dans le projet. La contribution monétaire du milieu pour le réaménagement du bâtiment a finalement été de 200\$ par habitant.

Élargissement de la réflexion

- Le père Boissonneault rappelle que pour la ville de Québec, il y a eu entente pour classer les églises en trois catégories, selon la valeur patrimoniale : dans une église de catégorie 1, on doit respecter à la fois l'extérieur et l'intérieur, mais des modifications restent possibles ; dans la catégorie 2, on doit respecter l'extérieur ; dans la catégorie 3, on souhaite conserver le bâtiment, mais si cela n'est pas possible, une transformation majeure ou même une démolition peuvent survenir.
- Mgr Jean Gagnon, évêque auxiliaire à Québec, rappelle que les municipalités peuvent citer une église, ce qui les autorise à en payer l'entretien extérieur. Cela est possible en vertu de la loi québécoise sur les biens culturels. Il faut toutefois saisir que cela n'oblige pas la municipalité à donner des subventions. Il serait donc important que les municipalités incluent l'église dans leurs plans d'aménagement. Trouvons des solutions dès maintenant, alors que la majorité des gens ont encore leur église à cœur ! (voir à ce sujet le document de Monsieur Jean Lessard à l'atelier A).
- Dans un milieu urbain, une église peut changer totalement de fonction car il y a d'autres églises proches ; en milieu rural, il faudrait garder une fonction liturgique, même si une partie du bâtiment sert à un autre usage. L'église est le cœur du village et le demeurera encore pour plusieurs années. Dans certaines églises, on pourrait dégager des espaces intéressants en enlevant des bancs.
- Les sous-sols d'église sont très utilisés, souvent par des groupes qui louent à un prix minime. C'est cohérent avec l'option évangélique d'aider les groupes communautaires, mais il faudrait aussi voir si certaines locations pourraient être plus rentables. Il ne faudrait pas oublier que l'église pourrait aussi servir à des nouvelles initiatives liées à l'évangélisation et que cela peut demander des réaménagements ; au plan financier, cela ne serait toutefois pas rentable.
- Monsieur Guy-André Roy, du ministère de la Culture et des Communications, souligne qu'on expérimentera cette année sur l'île de Montréal le recyclage de divers lieux de culte qui

sont excédentaires ; ces lieux n'ont pas tous la même valeur patrimoniale. On verra les résultats de cette expérience et elle pourra servir ailleurs. À Québec, une corporation cherche un nouvel usage à l'église Notre-Dame-de-Grâce, mais cela est difficile. Ces édifices sont un tout organique et on ne peut pas les recycler à la pièce !

➤ On souligne qu'il y a avantage à penser non seulement au plan local, mais au plan de l'Unité pastorale (association de quelques paroisses pour échanger des services et réaliser des projets communs). Dans une Unité, une église pourrait avoir une vocation particulière, par exemple pour les jeunes. Cela implique une concertation sur les besoins pastoraux du secteur. Dans Charlevoix, on ne met pas l'accent sur «un clocher, un village», mais plutôt sur «une Unité pastorale, des services à se donner».

➤ Dans l'Église anglicane, il n'y a pas de fabrique ; les paroisses ont une marge d'autonomie financière, mais l'Évêque peut aussi prendre des décisions financières en tenant compte de l'ensemble de la situation. Toutefois, cela ne va pas sans difficulté. Certaines églises ont une réserve importante à cause de dons qui leur ont été faits.

Votes indicatifs sur les deux questions qui ont été soumises par le comité organisateur

Question 1

Est-ce que l'utilisation mixte d'un édifice religieux est une solution opportune pour le développement culturel et communautaire de Portneuf et pour l'avenir de cet édifice ?

Oui : 32

Non : 0

Abstentions : 11

Question 2

Chaque municipalité et Assemblée de fabrique devraient-elles analyser la possibilité d'utilisation mixte des bâtiments religieux ?

Oui : 40

Non : 1

Abstentions : 2

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

**L'utilisation mixte des édifices religieux comme moyen
de les sauvegarder et de les mettre en valeur**

Exposé de l'atelier C
Par Madame Françoise Caron
Présidente de l'Assemblée de Fabrique
Sainte-Françoise de Lotbinière

L'utilisation mixte des édifices religieux comme moyen de les sauvegarder et de les mettre en valeur : voilà ce que nous avons réalisé chez nous en 1997. Je vais d'abord vous situer. Sainte-Françoise a une population d'environ 450 personnes, composée de jeunes familles avec très peu de personnes âgées. L'agriculture est l'économie principale avec une petite usine de métal qui emploie environ 25 personnes.

Chez nous, le presbytère est transformé depuis 1983, en loyers «à prix modique». Ces loyers sont gérés par une corporation, laquelle est composée des représentants des organismes du milieu. Nous avons une petite salle municipale qui peut recevoir un maximum de 80 personnes assises. Elle est toujours très utilisée pour les différents organismes qui sont en nombre restreint.

Notre église date de 1931 et c'est un bâtiment très simple, recouvert en «clapboard» blanc et elle ne contenait aucun article de grande valeur, sauf un orgue plus recherché. D'où est venue l'idée d'un projet d'une salle multifonctionnelle me direz-vous ? Un groupe de jeunes parents se rendait régulièrement faire du sport à Saint-Pierre (1 heure de route aller-retour) et devait payer des locations élevées. Ce groupe parlait depuis quelques années d'avoir un lieu pour faire des activités.

Le conseil de fabrique devait faire des démarches pour réparer l'église : fenêtres à isoler, repeindre l'église. Il y avait toujours la crainte de faire de grosses réparations : eau qui entre au sous-sol depuis plusieurs années, toiture qui coule. Le financement d'une réparation spéciale était toujours à faire car nous n'avions aucun argent de surplus.

Ces deux groupes se parlent pour échanger leurs besoins et leurs préoccupations. On constate vite ensemble qu'un terrain et un bâtiment sont là. La première étape fut de faire certaines approches pour trouver un financement. C'est là que nous contactons la municipalité qui pourrait avoir des subventions. Nous contactons rapidement l'archevêché pour connaître les démarches légales à faire.

Les personnes suivantes ont vraiment joué un rôle pour réaliser ce projet :

L'archevêché a joué un rôle de support très important. Trois personnes nous ont conseillés ; le Père Boissonneault, avec nous dans l'atelier, Monsieur Jean Tremblay au niveau des plans de la construction et Monsieur Michel Soucy pour les finances. Ces personnes nous ont accompagnés lors d'assemblées publiques, de rencontres particulières avec le notaire, l'ingénieur et l'architecte et elles sont aussi venues célébrer notre réussite avec fierté.

La municipalité, devenue propriétaire en avril 1997, a délégué deux membres sur le comité et elle a versé 30 000\$. Elle a activement suivi ce projet sachant à l'avance que la fabrique lui donnerait le bâtiment. La municipalité a aussi désigné quatre citoyens pour faire partie du comité, parmi les jeunes qui désiraient ce projet et voulaient s'impliquer.

Le conseil de fabrique a eu la présidence et la trésorerie du comité et il a conduit ce projet en collaboration étroite avec toute la communauté. Je vous mentionne qu'un changement de curé est arrivé au début de la consultation. Le nouveau curé a un congé sabbatique de six mois. Le remplaçant arrive dès le début des travaux donc l'archevêché devenait notre lien direct de support.

Notre député, Monsieur Jean-Guy Paré, a été un collaborateur exceptionnel qui nous a guidés financièrement tout au long de la démarche. Grâce à son implication, Monsieur Paré nous a obtenu une subvention de 88 500\$ provenant des services du gouvernement du Québec (éducation, développement des régions).

La direction de notre école élémentaire, de la Commission scolaire La Riveraine, ainsi que les professeurs furent d'étroits collaborateurs. Le gymnase des jeunes de l'école est maintenant situé à la salle multifonctionnelle (seulement la rue à traverser) et c'est un acquis gratuit pour eux, grâce au ministère de l'Éducation. Il a fallu bâtir un protocole d'entente avec eux afin d'en clarifier l'utilisation.

Je vous entends me demander : «Les gens ont-il bien accepté ce projet ?»

La première démarche faite par les trois groupes meneurs du projet, le conseil de fabrique, le conseil municipal et le comité mandaté fut de faire une assemblée des paroissiens

pour les informer du projet et obtenir leur approbation. L'archevêché nous avait conseillé cette rencontre et son représentant le Père Boissonneault était présent. Chacun pouvait poser librement des questions car nous étions dans l'inconnu et aucun modèle de transformation ne nous était proposé. Nous avons été très fidèles à donner des informations écrites qui se rendaient à chaque résidence. Nous avons aussi tenu plusieurs assemblées afin d'informer la population et leur permettre de nous questionner à chaque étape de réalisation du projet. Une participation de 50 à 100 personnes, souvent différentes, permettait d'éviter les ambiguïtés. Le secret est toujours la communication.

La préparation de ce projet a débuté en 1996. Le comité a préparé un document avec le support de Copers Inc. (Conseil de Promotion économique de la Rive-Sud). Madame Diane Daviault fut notre personne-ressource. À l'intérieur de cette démarche, chaque organisme de la paroisse fut rencontré par un membre du comité. Cette personne explique le projet, fait une demande écrite d'appui du projet, d'engagements monétaires répartis sur trois ans et d'utilisation de cette salle. Nous demandons un accord écrit aussi des municipalités et organismes environnants.

Le contenu de notre document comprenait : l'historique, le projet, les objectifs, la structure du comité, les services, l'infrastructure, les résolutions d'appui, les lettres d'engagements financiers, l'estimation des travaux et le plan d'aménagement. C'est toujours avec ce document de travail que se sont faites les négociations de notre député auprès du Ministère. Un montant de 90 775\$ fut recueilli auprès des citoyens et des organismes. Une levée de fonds a eu lieu suite à la réalisation du projet pour l'achat de matériel : chaises, tables, etc...

Vous comprendrez qu'avec un contrat de 120 000\$ octroyé à l'entrepreneur pour les travaux de modification à la nef, il y a eu du bénévolat à la tonne : peinture, ménage, etc... Le sous-sol fut fait entièrement par du bénévolat, à l'exception de l'électricité et de la plomberie. Les talents de menuisier, peintre, tireur de joints furent mis à contribution. Les dames à la maison préparaient des collations pour maintenir l'énergie des bénévoles. Les travaux débutèrent au début de janvier et le 8 mars, nous avons notre première célébration eucharistique. C'était un temps très favorable pour le bénévolat car les cultivateurs sont moins engagés à l'extérieur.

Et maintenant après deux ans d'utilisation, qu'arrive-t-il ? La fierté de cette réalisation est toujours bien vivante dans notre milieu. Aussi, nous nous prêtons volontiers pour montrer notre église transformée en salle multifonctionnelle. Souvent, des marguilliers de l'extérieur viennent voir et questionner. Je leur explique notre démarche et fournis des documents.

Un comité continue de se préoccuper du fonctionnement (location) sous la responsabilité de la municipalité ; un membre du conseil de fabrique siège pour assurer certains

liens. Ce bâtiment s'autofinance maintenant que les gros ajustements sont faits ; problèmes d'eau, etc... Les sports se font chez nous et nos jeunes peuvent organiser un tournoi rapidement et en tout temps. Les grands rassemblements : soirée, repas, mariage se font aussi chez nous.

Ce projet a demandé beaucoup d'énergie aux huit membres du comité qui ont assumé la gérance de cette édifice et assuré son financement. Les réunions ont été nombreuses et un sentiment d'appartenance est scellé dans les murs de cette bâtisse.

La partie du chœur de l'église est demeurée la même et c'est la responsabilité de la Fabrique de l'entretenir. Nous l'avons peinturé l'an passé, au coût de 3 500\$, grâce à un espace restreint. Nous payons 15% des factures de chauffage (630,73\$ en 1999) et de l'électricité (428,33\$ en 1999) des bâtisses et 10% pour le déneigement.

Je pourrais vous parler longuement de ce projet mais je m'arrête pour répondre à vos interrogations. J'ai aussi un dépliant qui a été préparé par l'architecte lors de l'inauguration de notre salle où vous avez des photos en noir et blanc (voir en annexe).

Atelier D

Sous-sol du Centre communautaire de Pont-Rouge

La sauvegarde et la mise en valeur des cimetières paroissiaux.

Animateur : Jean Simard, professeur titulaire d'ethnologie Université Laval.
Tél. : 418-656-2131 # 7690 Téléc. : 656-3603

Expert : Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier.
Tél. : 418-875-2758 Téléc. : 418-875-2170

Personne-ressource : Florent Place, vice-président
Écomusée de l'Au-delà
Tél. : 514-528-8826 Téléc. : 514-528-1359

Secrétaire : Louise Duval, membre du Conseil régional de pastorale
Région Pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert
Tél. : 418-878-3405

Déroulement :

- présentation des participant-e-s.
- présentation du déroulement et des intervenant-e-s.
- présentation faite par l'expert.
- période de questions.
- échange d'opinions sur les deux questions soumises.

Horaire :

13 h 30 à 15 hres.

voir au verso



Présentation de l'atelier D

Les cimetières sont des archives de la population, comme les actes de l'état civil. Ils sont aussi le miroir de la société des vivants qui habite à leurs côtés. Les spécialistes des sciences sociales ont en effet démontré qu'on retrouve dans les cimetières bien conservés un portrait assez exact de ce que fut une communauté humaine au long de son histoire. Les stèles et les croix, prises séparément, révèlent l'identité des individus; considérées dans leur ensemble, elles font état de l'organisation sociale de la communauté des ancêtres.

Il importe donc de protéger les cimetières et de les utiliser à des fins pédagogiques et de renforcement de l'identité. Mais l'on sait que, déjà, plusieurs ont été modifiés et même transplantés, d'autres oubliés et plus ou moins abandonnés, surtout lorsque le tissu social de la communauté des vivants s'est transformé au point où les liens entre morts et vivants n'existent plus. S'ajoute la menace financière, quand des fabriques n'ont plus les moyens de maintenir en lieu et place les monuments dont les propriétaires n'acquittent plus les frais d'entretien. Se pointe alors la grande industrie funéraire qui a commencé à offrir en certains endroits du Québec ses services clé-en-main qui auront pour conséquences prévisibles, si on n'y prête attention, d'uniformiser et de dépersonnaliser les cimetières paroissiaux. En s'inspirant d'une expérience de mise en valeur du cimetière de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, menée conjointement par la municipalité et la paroisse, les participant(e)s échangeront autour des questions suivantes :

- ① *Croit-on que l'on doive développer le rôle pédagogique des cimetières catholiques et protestants de Portneuf ? Quelles stratégies scolaires, communautaires, touristiques, culturelles ou paysagères devrait-on mettre au point pour faire jouer ce rôle à nos cimetières ?*
- ② *Comment pouvons-nous protéger le patrimoine des cimetières paroissiaux de Portneuf devant les menaces que représentent l'effritement de certaines communautés et le sous-financement des fabriques ?*

Présentation de Monsieur Marcel Grenier

Monsieur Marcel Grenier est à l'emploi de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier depuis 26 ans à titre de secrétaire-trésorier et de directeur général. Depuis 1998, il est membre du Conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire, à titre de représentant de la Fédération québécoise des municipalités. Il a été membre du Conseil d'administration et directeur de la Fondation du Centre hospitalier Chauveau entre 1992 et 1996. Il fait partie de l'Association des directeurs des municipalités du Québec.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

La sauvegarde et la mise en valeur des cimetières paroissiaux

Compte-rendu de l'atelier D Par Madame Louise Duval

Présences

17 personnes, réparties comme suit : un curé, un membre de Conseil paroissial de pastorale, huit membres d'Assemblée de fabrique d'autant de paroisses, une conseillère municipale, cinq membres de l'Association du patrimoine de Deschambault, de la Société d'histoire de Saint-Basile et du Comité culturel de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, un architecte du ministère de la Culture et des Communications.

Introduction

L'animateur, Monsieur Jean Simard, présente l'expert, Monsieur Marcel Grenier, ainsi que la personne-ressource, Monsieur Florent Place et Madame Louise Duval, secrétaire de l'atelier. Il nous fait part du déroulement de l'atelier et invite les participants à se présenter.

Présentation de Monsieur Marcel Grenier

L'allocution de Monsieur Grenier fait état d'une expérience de partenariat *gagnant-gagnant* avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant l'amélioration et l'aménagement du vieux cimetière.

L'ouverture d'esprit des deux partenaires a permis de faire face au changement, de considérer les responsabilités et les enjeux respectifs et de mettre en valeur un lieu riche en histoire et un espace vert propice à la réflexion, à la détente et à l'éducation. Il est noté que dans les vieux cimetières de la paroisse, des gens connus sont inhumés.

À titre d'exemple ; Eugène-Étienne Taché, l'architecte du parlement de Québec et l'auteur de la devise *Je me souviens*, Hector de Saint-Denys Garneau, le poète et les membres

de sa famille, dont Anne Hébert sa cousine, des membres de la famille de l'ex-premier ministre Brian Mulroney.

D'endroit fermé qu'il était, le cimetière est devenu accueillant et accessible à tous par deux entrées. Un aménagement fleuri et un panneau d'interprétation historique invitent les passants à s'attarder et à s'intéresser à l'histoire de la municipalité et de la paroisse.

Le cimetière avait un potentiel incroyable à mettre en valeur. À l'aide du programme d'infrastructure Canada-Québec ce projet novateur initié par la municipalité et la paroisse s'est concrétisé en 1996. Cet espace est maintenant un lieu d'histoire et d'horticulture bénéfique pour les résidents et les touristes. Monsieur Grenier rappelle à tous les participants de l'atelier que bien d'autres projets en partenariat seraient possible avec un peu d'ouverture d'esprit. Pourquoi, dit-il, ne pas envisager le mariage entre le patrimoine religieux et les arts, l'histoire, le tourisme et l'horticulture ornementale ?

Propos et arguments des participants concernant les cimetières paroissiaux et leur valeur historique

- Les participants de l'atelier émettent plusieurs commentaires suite à l'allocution de Monsieur Grenier et à leurs expériences personnelles ou collectives et posent différentes questions de leurs préoccupations. Leurs propos se rattachent aux éléments suivants :
- La valeur historique, pédagogique et culturelle des cimetières et l'avenir de ceux-ci.
- Le rôle et les responsabilités respectives des partenaires Fabrique/Municipalité et des locataires de lots.
- Les réglementations et la loi sur les biens culturels.

La valeur historique et culturelle des cimetières et l'avenir de ceux-ci

- Le cimetière est un lieu essentiel dans une paroisse pour son histoire. Il fait partie intégrante non seulement du milieu/église mais de toute la municipalité. Le cimetière fait aussi partie du patrimoine religieux et culturel. Il est de plus un lieu ouvert à l'ensemble de la population même si les lots représentent des familles ou des personnes.
- Monsieur Grenier fait remarquer que les familles concernées à Sainte-Catherine affichent une grande fierté concernant le cimetière. Le lieu aménagé est ouvert au public depuis quatre ans et n'a fait l'objet d'aucun acte de vandalisme. Un cimetière entretenu, accueillant avec un aménagement approprié pour sa mise en valeur est très respecté. Il devient un jardin

propice au repos et à la réflexion. Les participants proclament qu'il faut avoir le goût d'aller dans un cimetière. Il faut le rendre plus beau, plus fleuri, plus vivant et y mettre le prix. C'est un lieu où l'on retrouve une identité et un sentiment d'appartenance, de l'histoire et des enseignements.

- On se demande si le choix de la crémation par plusieurs familles menace les cimetières. Il semble que non. Les cendres sont la plupart du temps enterrées dans les lots familiaux.
- Est-ce que cimetière et patrimoine funéraire sont synonymes ? La définition de chacun reste à préciser.

Le rôle et les responsabilités des partenaires Fabrique/Municipalité et des locateurs de lots

- La fabrique d'une paroisse ou de plusieurs paroisses fusionnées est responsable de son ou ses cimetières comme lieu d'inhumation de ses paroissiens et de leur famille (gérance, entretien, décision concernant les pierres tombales défraîchies ou dangereuses, etc). Les locateurs ont la responsabilité de payer leur lot selon les règles en vigueur dans la paroisse afin de participer à l'entretien. Ils doivent être sensibilisés au fait que le cimetière fait partie intégrante du patrimoine religieux. Il est de coutume pour les fabriques de demander des coûts aux locateurs pour leurs lots mais les règles sont inégales d'une paroisse à l'autre. Les fabriques ont peu de moyens financiers. D'où la question d'un participant, la fabrique est-elle une instance qui peut et doit gérer les cimetières ? Les réponses ne sont pas unanimes. Une participante dit que les fabriques du diocèse de Québec ne demandent pas assez de contributions financières aux locateurs. Dans certaines paroisses de Montréal à titre d'exemple, il est demandé 1000\$ de contribution. *Il faut avoir les moyens pour garder l'histoire de nos anciens.*
- Il revient à la municipalité de développer et d'entretenir les parcs récréo-touristiques de son territoire. Monsieur Place, personne-ressource de l'atelier, précise qu'une paroisse ne peut penser à faire de son cimetière un parc. Ce n'est pas son rôle et elle n'en a pas les moyens. Par contre c'est le rôle de la municipalité de rendre ses espaces verts intéressants et accueillants.
- Un projet d'entente entre les deux partenaires s'avère donc une voie incontournable pour mettre en valeur les cimetières.

Les réglementations et la loi sur les biens culturels

- Selon les exemples apportés par les participants à l'atelier, les règles pour gérer les cimetières sont inégales d'une paroisse à l'autre. Elles varient concernant les coûts de location

et d'entretien, le nombre d'années de location, le style, la grandeur et la disposition des pierres tombales, la façon dont les dépenses sont inscrites au budget, etc.

➤ La loi sur les fabriques ne fait état d'aucune réglementation concernant la conservation des monuments ou la gérance et la sauvegarde des cimetières. Les gestionnaires de cimetières doivent absolument développer des règles de base.

➤ À une question de Monsieur Florent Place à savoir si les municipalités peuvent citer un monument funéraire ou un cimetière monument historique, Monsieur Jean Simard répond que la loi sur les biens culturels n'a rien de prévu à ce niveau. La loi est à réviser. Il faudrait augmenter les pouvoirs des municipalités qui d'ailleurs, se servent peu de cette loi.

➤ Monsieur Place précise que les Anglicans achètent leurs lots alors que les Catholiques les louent (le terrain appartient à la fabrique et le monument aux familles).

➤ Un souhait est manifesté à l'effet de faire un inventaire de tous les monuments importants dans les cimetières de la région.

L'avis des participants aux deux questions posées.

Question 1

Croit-on que l'on doive développer le rôle pédagogique des cimetières catholiques et protestants de Portneuf ? Quelles stratégies scolaires, communautaires, touristiques, culturelles ou paysagères devrait-on mettre au point pour faire jouer ce rôle à nos cimetières ?

➤ Les participants s'entendent rapidement qu'il faut démystifier les cimetières et les faire connaître particulièrement aux jeunes du primaire et du secondaire. Le cimetière est un lieu qu'ils voient et côtoient tous les jours pour la plupart. Les jeunes sont ouverts et l'histoire des cimetières est facilement intégrable au programme des sciences humaines à l'école. Donner un sens à ce lieu et le faire connaître invite au respect. C'est une forme de garantie contre d'éventuels actes de vandalisme.

➤ En plus de faire connaître les cimetières aux jeunes, les paroisses et les municipalités ont avantage à bien les entretenir et à transmettre les éléments d'histoire des cimetières à l'ensemble de la population. Les cimetières renforcent le sentiment d'appartenance et l'identité des familles et des personnes en plus d'être un lieu récréo-touristique intéressant.

Question 2

Comment protéger le patrimoine des cimetières paroissiaux de Portneuf devant les menaces que représentent l'effritement de certaines communautés et le sous-financement des fabriques ?

- Un participant précise qu'une fusion de paroisses n'entraîne pas nécessairement une dissolution de fabrique. D'une part, le partenariat avec les municipalités semble une solution incontournable pour la conservation des cimetières. D'autre part, Monsieur Place propose deux autres hypothèses : envisager de remettre entièrement la responsabilité aux municipalités en raison de leur pérennité ou créer des coopératives.
- La loi sur les biens culturels devrait faire l'objet d'une attention particulière et d'une révision. Aussi, les cimetières pourraient s'ouvrir pour l'inhumation de ceux et celles qui ne sont pas baptisés.
- Un grand désir des participants est à l'effet que le diocèse de Québec se préoccupe davantage du patrimoine religieux.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

**La sauvegarde et la mise en valeur
des cimetières paroissiaux**

Exposé de l'atelier D
Par Monsieur Marcel Grenier
Directeur général
Municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Je ne vous apprends rien en disant que les fabriques qui gèrent nos paroisses religieuses font face à des difficultés importantes :

- coûts faramineux qu'entraîne l'entretien des églises, des presbytères et des cimetières ;
- absence de relève ;
- désaffection des paroissiens.

Comme toute entreprise faisant face à des difficultés, le premier mot qui nous vient à l'esprit est **rationalisation**.

Le 10 mai dernier le journal Le Devoir titrait à la une : *«Vingt-sept églises à vendre»*

Pourtant il existe des moyens d'affronter l'adversité :

- faire face au changement au lieu de l'ignorer ;
- s'adapter à ce changement au lieu d'y résister ;
- profiter des opportunités que ces difficultés nous amènent à découvrir, grâce à une ouverture d'esprit essentielle dans les circonstances.

Ces dernières années, notre Municipalité a beaucoup été sollicitée par les intervenants de la Fabrique, pour venir en aide à la paroisse, bien que le territoire de la paroisse dépasse

largement celui de la Municipalité (la paroisse couvre le territoire de quatre municipalités et une partie d'une cinquième). En quatre ans, on estime à plus de 80 000 \$, la contribution municipale à la Fabrique, sous forme de services ou de travaux d'immobilisations.

Notre Municipalité, comme toutes les autres, doit elle aussi faire face à toutes sortes de difficultés et d'enjeux. Il ne faudrait donc pas voir les municipalités comme la solution facile aux problèmes paroissiaux ; un organisme où l'on peut puiser à volonté des fonds pour sauver le patrimoine religieux. Cette approche a bien peu de chance de réussir et à long terme elle est vouée à l'échec.

Il faut établir entre la Fabrique et la Municipalité, une relation de partenariat, une relation *gagnant-gagnant*, où l'on ne vient pas au secours de l'autre, mais où chacun y trouve son profit dans des projets innovateurs.

Nous avons réalisé plusieurs projets communs avec la Fabrique, touchant soit des travaux de voirie, d'embellissement, d'aménagement de stationnement où chacun y a trouvé son compte.

On m'a demandé de vous entretenir du projet d'amélioration du vieux cimetière paroissial qui est l'un de ces projets. Beaucoup de gens ignoraient qu'ont été inhumés dans le cimetière de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier:

- Eugène-Étienne Taché, l'architecte du parlement de Québec et l'auteur de la devise du Québec : « *Je me souviens* » ;
- Hector de Saint-Denys Garneau, le poète et les membres de sa famille, dont très récemment l'écrivaine, Anne Hébert sa cousine ;
- des membres de la famille Mulroney, la famille de notre ex-premier ministre canadien et plusieurs familles irlandaises qui sont à l'origine de notre municipalité et de la paroisse.

Lorsqu'on y pense bien, nos cimetières sont :

- des lieux d'histoire sans pareil pour nos jeunes et moins jeunes ;
- des sites touristiques pour tout visiteur qui désire retourner chez lui avec de nouvelles connaissances ;
- des espaces verts où il fait bon se recueillir, réfléchir et se détendre.

Il faut donc les rendre accessibles et les laisser raconter l'histoire. Notre Municipalité a donc investi dans le cimetière paroissial pour y aménager une nouvelle clôture et deux entrées le rendant plus accessible, alors qu'autrefois c'était un endroit fermé. Un aménagement fleuri à son entrée pour attirer l'attention des passants. Un panneau d'interprétation historique avec aménagements fleuris, réalisé grâce aux recherches de Madame Céline Drolet de notre municipalité.

Une partie des sommes qui étaient attribuées à la Municipalité dans le cadre des programmes d'infrastructures Canada-Québec, a donc été consacrée à ce projet qui cadrerait très bien dans la vocation récréotouristique de notre Municipalité. Ceci dépasse le simple don, il s'agissait pour la Municipalité de faire du cimetière un lieu d'histoire et un espace horticole mettant en valeur ce secteur.

Avec un peu d'ouverture, bien d'autres projets semblables seraient possibles. On n'a qu'à penser au potentiel qu'offrent nos presbytères, qui sont pour la plupart situés dans les secteurs les plus beaux et les plus chargés d'histoire de nos municipalités. Pourquoi ne pas envisager le mariage entre le patrimoine religieux et les arts, l'histoire, le tourisme et l'horticulture ornementale.

Atelier Σ

La boîte à chanson du Moulin Marcoux.

La situation et l'avenir des archives paroissiales dans Portneuf.

Animateur : François Drolet, agent de développement, CLD de Portneuf.
Tél. : 418-285-3744 Téléc. : 418-285-1703

Expert : Paul Labrecque, chargé de recherche sur le patrimoine religieux de Portneuf.
Tél. : 418-522-8774 Téléc. : 418-522-8774

Personne-ressource : Pierre Lafontaine, archiviste-auxiliaire
Archives de l'Archidiocèse de Québec.
Tél. : 418-688-1211 # 349 Téléc. : 418-688-1399

Secrétaire : Marthe Boudreau, animatrice
Région Pastorale Portneuf, Lorette, Louis-Hébert
Tél. : 418-285-0425 Téléc. : 418-285-0725

Déroulement :

- présentation des participant-e-s.
- présentation du déroulement et des intervenant-e-s.
- présentation faite par l'expert.
- période de questions.
- échange d'opinions sur les deux questions soumises.

Horaire :

13 h 30 à 15 hres.



voir au verso

Présentation de l'atelier E

Mémoires de nos communautés, les archives paroissiales nous permettent de retracer notre histoire, celle de la collectivité et des gens qui l'habitent. Depuis qu'un certain nombre de paroisses ont vendu leur presbytère, qu'elles mettent en commun leur service de secrétariat et qu'il n'y a plus de permanence dans plusieurs bureaux de fabrique, la conservation adéquate et l'accessibilité des archives soulève des questions. Comment assurer l'avenir de cet héritage ? Quelle est la situation dans Portneuf ? Quelles sont les solutions ?

Dans le cadre de la recherche qu'il a mené sur les églises de Portneuf, Paul Labrecque a consulté les archives de toutes les paroisses du territoire. Il pourra informer les participant(e)s sur l'état général de conservation, l'accessibilité et l'importance des archives des paroisses portneuvoises. Ils tenteront ensuite de trouver les façons les plus adéquates de les conserver. Les participant(e)s échangeront autour des questions suivantes :

- ① *Croyons-nous opportun de rassembler les archives paroissiales en un seul lieu plus propice pour les conserver et les rendre accessibles ?*
- ② *Quelles sont les ressources dont nous avons besoin pour assurer la conservation à long terme et l'accessibilité des archives paroissiales aux citoyens et aux chercheurs ?*

Présentation de Monsieur Paul Labrecque

Paul Labrecque est détenteur d'une maîtrise en géographie. Au cours d'engagements antérieurs, il a été chargé de cours à l'Université Laval et chargé de projet en toponymie. Depuis quelques années, il s'est spécialisé dans des recherches patrimoniales notamment dans le Vieux Québec.

L'an dernier, il a été chargé de recherche archivistique et bibliographique dans le cadre de l'inventaire architectural des églises de Portneuf.

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

La situation et l'avenir des archives paroissiales dans Portneuf

Compte-rendu de l'atelier E
Par Madame Marthe Boudreau

Présences

L'atelier a réuni 20 personnes. Un grand nombre de personnes était des marguilliers et des marguillières. Certaines personnes étaient membres du conseil de pastorale en paroisse alors que d'autres appartenaient à des associations culturelles, historiques ou du patrimoine. Une religieuse et une personne venaient de l'extérieur du diocèse de Québec.

Introduction

Monsieur François Drolet, animateur, présente le déroulement de l'atelier. Il présente l'expert, Monsieur Paul Labrecque ainsi que Monsieur Pierre Lafontaine, la personne-ressource et Madame Marthe Boudreau, secrétaire de l'atelier.

Présentation de Monsieur Paul Labrecque

Texte ci-joint.

Résumé des principaux propos et arguments entendus

- Le patrimoine des archives est bien conservé dans plusieurs paroisses de Portneuf. Toutefois quelques endroits semblent problématiques. De plus, le volume des archives varie énormément. Ainsi, une paroisse comme celle de Grondines qui date de 1680 présente une grande quantité d'archives alors que Notre-Dame-de-Portneuf qui fut fondée en 1957 présente un volume plus restreint.
- À certains endroits, on déplore surtout la rareté des photos anciennes. Faut-il souligner que certains documents comportent quelques incohérences ?

- De plus, certains documents auraient avantage à être mieux organisés et plus faciles d'accès.
- On doit tenir compte de la différence qui existe entre les paroisses en terme de classement, de collaboration, de personnes-ressources.
- Une grande partie des archives est conservée dans la voûte mais par manque d'espace, on en retrouve dans des sous-sols ou même dans un vieux réfrigérateur abandonné. On note des pertes lors de certains événements comme les déménagements.
- Une question semble portée par le groupe. *Est-il important de rassembler les archives en un seul endroit ?* On voudrait connaître ce qu'il y aurait à faire. Pourrions-nous trouver dans les *actes du colloque* des indications à considérer pour chacune des paroisses qui a été visitée ? L'expert insiste sur le fait que son regard a été beaucoup plus global. Il n'est pas un archiviste et il ne s'agit pas de pointer du doigt quelque endroit. On pourrait référer toutefois à la thèse de Diane St-Pierre qui a étudié les archives des paroisses de la côte sud de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Tout en évitant de devenir alarmiste, ce milieu de la Pocatière se compare bien à celui de Portneuf.
- Une autre question est apportée dans l'atelier : *Comment faire pour connaître l'état de nos archives et par conséquent apporter une aide adéquate ?* Un constat demeure : nous ne connaissons pas l'état réel de nos archives paroissiales.
- La personne-ressource, Pierre Lafontaine, archiviste-auxiliaire au diocèse de Québec, mentionne le fait qu'un questionnaire a été préparé et expédié à chacune des paroisses. Malheureusement, un tiers de celles-ci y a répondu. De plus, il nous rappelle certains principes:
 - les archives paroissiales sont privées;
 - la loi des fabriques identifie certains documents ayant un caractère public;
 - la loi sur «la protection des renseignements personnelles dans le secteur privé» oblige à la protection des renseignements personnels pendant une certaine période de temps.
- Ce qu'il faut déplorer, ce sont les endroits où l'on a décidé de faire du ménage. Le curé prend seul une telle décision. On rappelle que les marguilliers sont les premiers responsables des archives paroissiales, des biens de la fabrique. Au sein de la formation actuelle offerte dans les grands séminaires, il est question de patrimoine.
- L'atelier a tenu à mettre en relief l'importance de la question suivante: **Devrions-nous promouvoir le projet d'un centre régional d'archives ?** Ainsi des paroisses pourraient remettre leurs archives à un tel centre.

➤ L'expert présente deux pistes. Une première piste insiste sur l'importance que chaque paroisse a à conserver ses archives, à les classer et à chercher un endroit qui favorise leur conservation. Une deuxième piste consisterait à construire un endroit qui deviendrait un centre régional d'archives.

➤ Une autre question a été apportée par les membres de cet atelier : *Est-ce opportun de réunir les archives dans un lieu propice tant pour leur conservation que pour leur accessibilité ?* Malgré la beauté du projet, on questionne le coût qu'il peut représenter. D'autre part, les fabriques ont-elles les ressources financières nécessaires pour conserver et rendre accessibles leurs archives ?

➤ À titre indicatif, on prend le vote afin de connaître si les gens préfèrent un centre diocésain pour regrouper les archives paroissiales de Portneuf ou un centre régional. C'est le centre régional qui l'emporte même si quatre personnes s'abstiennent de voter.

Pour le centre régional d'archives : 15 pour 0 contre 4 abstentions

Pour le centre diocésain d'archives : 0 pour 15 contre 4 abstentions

➤ On insiste sur le fait qu'un centre régional favoriserait davantage l'intérêt et la circulation des gens. Ce centre regrouperait à la fois les archives religieuses et civiles. Monsieur Lafontaine, personne-ressource, nous rappelle que les archives paroissiales demeurent la propriété de l'Église. De plus, le centre régional favoriserait la création d'emplois au coeur même de la région de Portneuf.

➤ Enfin, on mentionne l'importance de s'impliquer. Ne pourrait-on pas glisser quelques considérations lors des rencontres de formation pour les nouveaux marguilliers ?

Un Clocher, un Village

Colloque sur l'avenir du patrimoine religieux de Portneuf

27 mai 2000

La situation et l'avenir des archives paroissiales dans Portneuf

Exposé de l'atelier E

Par Monsieur Paul Labrecque

**Chargé de recherche sur le patrimoine religieux
de Portneuf**

La réalisation récente de l'inventaire architectural du patrimoine religieux portneuvois m'a donné l'occasion de consulter les vingt dépôts d'archives paroissiales disséminées sur le territoire de la MRC de Portneuf. La direction de la recherche était assurée par Hélène Bourque, historienne de l'architecture. Le but de ces visites était clair et précis : il s'agissait de recueillir divers renseignements sur la construction et l'évolution des édifices religieux, en privilégiant des sources documentaires fort riches telles que les plans d'architecture, les photographies anciennes, les procès-verbaux des réunions (livre de délibérations) du conseil de fabrique et les livres de comptes (journaux des recettes et dépenses). La réalisation de cette opération fut facilitée et accélérée par l'assistance sporadique de Martine Tousignant, étudiante en histoire.

L'essentiel des dossiers constitués pour fins de recherche est composé de photocopies provenant des archives paroissiales, ce qui témoigne de l'importance majeure de ces dépôts. Les dossiers contiennent aussi des reproductions de documents obtenues dans les bibliothèques et centres d'archives privées et publiques de la région de la Capitale-Nationale, notamment des extraits de monographies publiées à l'occasion d'anniversaires de fondation de paroisses portneuvoises.

Le dépouillement de cette mine de renseignements m'a permis de dresser un tableau chronologique des principales interventions modifiant l'architecture ou l'ornementation des églises et presbytères, puis de rédiger des historiques bien documentés et originaux, comprenant en outre plusieurs informations sur le mobilier liturgique et les œuvres d'art (peintures, sculptures et vases sacrés). Ces textes, joints au rapport préparé pour le Comité multisectoriel du patrimoine religieux (Région pastorale Portneuf), ont été remaniés en vue de l'édition du livre lancé à la fin du présent colloque, *Les églises et les chapelles de Portneuf*.

Si les archives paroissiales ont été consultées dans un but bien spécifique, il n'en demeure pas moins qu'un tel exercice donne une vue d'ensemble de la situation actuelle. En comparant ces vingt dépôts, on remarque à quel point ils diffèrent quant à l'ampleur, au contenu, au système de classement, au lieu de conservation, etc. Les plus anciennes paroisses, érigées canoniquement sous le Régime français (Saint-Charles de Grondines en 1680, Saint-François-de-Sales de Neuville en 1684, Sainte-Famille de Cap-Santé en 1714 et Saint-Joseph de Deschambault en 1735), possèdent une masse documentaire importante, dépassant largement la dizaine de mètres linéaires. Par contre, les paroisses les plus récentes (Sainte-Agnès de Donnacona en 1917 et Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire de Portneuf-Station en 1957) n'ont pu accumuler, au fil des ans, que quelques mètres d'articles. Apparemment, une grande partie de ce patrimoine religieux nous a été légué, mais pas toujours dans les meilleures conditions. Le contenu des archives est variable d'une paroisse à l'autre : dans plusieurs dépôts, on note l'absence de photographies anciennes; parfois, on cherche en vain le décret d'érection canonique, des plans et des devis d'architecture. Dans certaines paroisses portneuvoises, les documents sont rangés avec soin et selon un ordre rigoureux (par série et chronologiquement, sans interruption); ailleurs, on doit procéder par tâtonnement pour repérer les articles, en raison de leur disposition chaotique, certaines pièces majeures (registres de catholicité, livres de délibérations ou de comptes) demeurant introuvables. Dans Portneuf, plusieurs dépôts ont été dotés d'un répertoire sommaire réalisé par des chercheurs pour le ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui, de la Culture et des Communications), en collaboration avec les Archives nationales du Québec. Cet outil, qui remonte souvent à la fin des années 1970, donne une idée générale de leur contenu. Malheureusement, la plupart du temps, il n'est pas intégré au système de classement rudimentaire des quelques archives paroissiales qui en disposent. Fréquemment, la disposition des documents présente des incohérences. Légitimement, les chercheurs appréhendent bien des difficultés de repérage dans ces dépôts. Ils souhaitent que les articles qu'ils renferment soient traités (triés et classés) et qu'un instrument de recherche efficace soit élaboré en vue d'accéder rapidement à ces sources documentaires.

Pressentis comme les enfants pauvres de la recherche en raison des nombreux préjugés défavorables qui pèsent sur les archives paroissiales : manque de collaboration des curés, séries documentaires incomplètes (prônes, cahiers de dîme), absence d'instruments de recherche et de classement adéquats, multiplication des démarches dues au démembrement des fonds, ces fonds, comme tous les autres en fait, sont encore condamnés à des consultations épisodiques et spécifiques¹.

¹ Diane Saint-Pierre. *Les archives de paroisse et la recherche historique*. Mémoire de maîtrise en histoire. École des gradués, Université Laval (mai 1990), p. 66.

Traditionnellement, on garde ces documents au secrétariat du presbytère, habituellement dans une chambre forte (voûte) ou dans un coffre-fort pour les volumes (registres de catholicité ou des baptêmes, mariages et sépultures, livres de délibérations et de comptes, prônes) et dans des classeurs pour les pièces comportant un nombre restreint de pages (correspondance, devis, factures). Par manque d'espace, on peut mettre une partie des archives au sous-sol de la maison curiale, avec les risques que cela comporte, notamment quant à l'instabilité du taux d'humidité; pourtant, on y range des documents anciens et fragiles dans un vieux réfrigérateur.

Au Québec, la diminution du nombre de prêtres n'est pas un phénomène nouveau; il remonte à la Révolution tranquille. Dans Portneuf, on n'a pas procédé à des fusions de paroisses, qui conservent leur individualité. Toutes les églises demeurent ouvertes au culte. En conséquence, certains curés desservent deux ou même trois paroisses. La désaffectation des presbytères implique la relocalisation des archives, puisque, tôt ou tard, ces vastes résidences finissent par être vendues. Généralement, on rassemble les articles à la sacristie; là encore, le rez-de-chaussée devient vite encombré et on descend au sous-sol les dossiers et volumes inutilisés dans l'administration courante, c'est-à-dire les documents anciens (inactifs). Le danger de détérioration de pièces majeures est bien réel. Dans une paroisse peu nantie de l'arrière-pays, desservie par un curé des environs, les archives sont dispersées à plusieurs endroits dans l'église; plusieurs articles importants sont placés dans des boîtes ouvertes au grenier de la sacristie, où en mars dernier le froid et l'humidité me glaçaient jusqu'aux os, sans parler de la poussière... Cependant, ce cas est exceptionnel, heureusement. À l'opposé, dans plusieurs paroisses portneuvoises, les archives sont conservées avec le plus grand soin, dans la voûte du presbytère, des coffres-forts et des classeurs, les pièces plus fragiles étant placées dans les contenants appropriés; la permanence est assurée non seulement par le curé résidant, mais aussi par le secrétariat de la fabrique.

Dans un contexte de réorganisation des tâches du clergé portneuvois (un curé pour desservir plusieurs paroisses), de désaffectation et de vente de presbytères, on a dû entreposer les archives paroissiales dans un espace restreint et moins sécuritaire. La tentation fut grande d'éliminer hâtivement des documents importants. La relocalisation des archives est le moment le moins approprié pour procéder à un élagage. Il s'agit maintenant d'assurer la conservation de ce patrimoine archivistique, sa mise en valeur, son accessibilité et sa diffusion. Des solutions à long terme doivent être apportées, dans les plus brefs délais, par les héritiers directs de ce trésor, avec l'aide des institutions québécoises vouées à la sauvegarde et au développement de la culture. Est-il opportun de rassembler les archives paroissiales portneuvoises en un seul lieu? La question n'est pas anodine. Elle risque même de provoquer un vif débat. D'après l'Assemblée des évêques du Québec, «le principe de territorialité [...] veut que les archives soient conservées dans le milieu dans lequel elles ont été produites et, dans la mesure du

possible, dans l'organisme producteur du fonds². Les communautés paroissiales doivent déterminer s'il est encore possible (et souhaitable), compte tenu de la situation actuelle, de garder ces précieux documents à l'ombre du clocher de leur église. Plusieurs dépôts d'archives se trouvent dans des lieux suffisamment humides ou poussiéreux pour provoquer leur détérioration. Il faut donc agir sans tarder. La conservation et la mise en valeur de ce patrimoine dans chaque paroisse impliquent une relocalisation de certains documents, le traitement (tri et classement) des articles et la réalisation d'un bon instrument de recherche. En outre, on doit favoriser une accessibilité maximale à toute personne intéressée à consulter les archives, ce qui oblige à assurer une permanence pour encadrer les chercheurs. Pour les vingt paroisses de Portneuf, une telle entreprise exigerait de formidables ressources humaines et financières. En regroupant les archives paroissiales dans un centre régional, on réduirait les coûts d'installation et de fonctionnement; les documents seraient conservés dans un environnement adéquat, selon des normes archivistiques rigoureuses. En vertu du principe du respect des fonds, on distinguerait clairement les archives de chaque paroisse. Si l'on opte pour cette solution, il restera à déterminer l'emplacement d'un tel centre régional. Difficilement imaginable dans l'arrière-pays, dans les contreforts des Laurentides, on peut le concevoir le long du Saint-Laurent, près de l'autoroute 40, facile d'accès pour les Portneuvois comme pour les chercheurs de l'extérieur.

Il appartient aux gens de Portneuf de décider du sort de leur patrimoine religieux en général et archivistique en particulier. S'ils choisissent de rassembler leurs précieux documents dans un seul lieu, sauf les plus récents nécessaires à l'administration, ils manifesteront ainsi leur fort sentiment d'appartenance à la région portneuvoise. Marie-Paule Couturier exprime bien la richesse patrimoniale des archives paroissiales : « Cette documentation authentique constitue un pan majeur de l'héritage qui raconte, à sa manière, notre histoire religieuse dans toute sa variété et aussi, en bonne partie, divers aspects de notre évolution sociale, économique et culturelle³ ».

² Assemblée des évêques du Québec. *Les archives paroissiales. Guide de gestion et de mise en valeur*. 1999, p. 7.

³ Marie-Paule Couturier. « Les archives paroissiales: un riche patrimoine à mettre en valeur », *L'Église canadienne*, vol. 32, no 3 (mars 1999), p. 86.

ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

Un Clocher, un Village
Colloque sur le patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

Quelques considérations en guise de conclusion

Par Mgr Jean Gagnon
Évêque auxiliaire à Québec

Un colloque comme celui que nous venons de vivre est une bonne occasion de prendre conscience de la profondeur des changements sociaux vécus chez nous depuis trente ou quarante ans. Du même coup, nous réalisons le contre-choc subi par nos communautés chrétiennes incarnées dans cette même culture en mutation. Du point de vue des communautés chrétiennes, s'il nous faut voir ces situations comme des faits incontournables, nous ne devons pas pour autant les vivre comme des fatalités.

En effet, ce n'est pas la première fois dans son histoire que l'Église doit s'adapter à de nouvelles conditions de civilisation. Cela est arrivé à tous les deux ou trois siècles, juste dans l'histoire de l'Occident. Et face à ces situations de grands changements, il nous faut procéder à certains discernements.

Le premier, c'est de réaliser que nos ancêtres, pendant quelque trois cent cinquante ans, ont construit et nous ont légué un certain type de vie chrétienne avec ses valeurs, ses pratiques communautaires, ses institutions. Nos églises, nos presbytères, nos cimetières et nos archives sont autant de traces parmi nous de leurs croyances et de leurs pratiques sociales.

Le deuxième discernement, c'est que du strict point de vue de la foi, l'essentiel de cet héritage, c'est d'abord le patrimoine des valeurs évangéliques et des paroles de Jésus qui nous font vivre la foi, l'espérance et la charité. Ces valeurs se sont traduites chez nous par une certaine manière de vivre entre nous, de nous comprendre et de donner un sens à nos vies personnelle et communautaire. Les institutions dans lesquelles nous avons incarné cet idéal, sont d'une certaine façon conséquentes seulement et secondaires. Elles peuvent toujours changer selon la mentalité et la culture d'une époque.

C'est pourquoi, certaines de ces institutions léguées par nos ancêtres peuvent aujourd'hui ne plus correspondre tout à fait à la manière de concevoir la vie des communautés chrétiennes pour notre époque. C'est alors qu'il nous faut réaliser que ce patrimoine

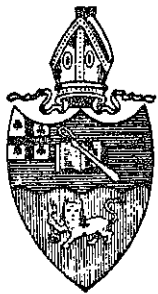
institutionnel n'intéresse pas seulement l'Église mais la communauté civile qui y voit, elle aussi, des traces de ce que fut la vie de nos ancêtres.

C'est pourquoi, un colloque comme celui-ci est important pour que de part et d'autre, les communautés chrétiennes comme les communautés civiles prennent conscience que seul un regard élargi et renouvelé sur ces biens de même qu'une attitude de partenariat et de dialogue permettront de trouver les moyens pour sauvegarder et assurer l'avenir de cet héritage commun.

Les communautés chrétiennes trouveront alors leur avantage à partager avec la communauté civile des institutions devenues moins adaptées à leurs usages ou à leurs moyens financiers.

Dans ce contexte nouveau, mon troisième discernement sera que les communautés chrétiennes doivent retrouver une conscience aigüe de leur responsabilité première face au patrimoine spirituel du message de Jésus et des valeurs chrétiennes. Car si cet héritage religieux a permis à nos pères et mères de bâtir un pays dans des conditions souvent très difficiles de pauvreté, d'isolement et d'épreuves de toute sorte, ils ont trouvé dans l'Évangile de Jésus des forces intérieures qui peuvent sans doute faire vivre aujourd'hui encore les hommes et les femmes souvent ébranlés par les multiples changements ou l'apparent vide spirituel de notre époque.

Si le présent colloque nous a rendus plus conscients de ces deux réalités, patrimoine spirituel à transmettre, et patrimoine institutionnel à supporter en partenariat, il a vraiment atteint deux buts très nobles et pleins d'avenir.



Diocese of Quebec ✠ Diocèse de Québec

ANGLICAN CHURCH OF CANADA

Church House, 31 rue des Jardins, Québec, Qué. G1R 4L6

Bishop – The Rt. Rev. A. Bruce Stavert – Évêque

L'ÉGLISE ANGLICANE DU CANADA

Tél.: (418) 692-3858

Fax: (418) 692-3876

diocese_of_quebec@sympatico.ca

Québec, le 27 mai 2000

À tous les participants et toutes les participantes
Colloque Un clocher, un village

Le patrimoine religieux au Québec est riche en architecture. Il est un héritage culturel important dans une société où les clochers étaient non seulement des extensions des lieux de culte vers les cieux, mais aussi des points de repère des voyageurs. Nos églises, cimetières, couvents et autres immeubles sont des témoins d'un passé riche en histoire et d'un présent, à en juger par le colloque organisé aujourd'hui, plein de vitalité.

L'Église Anglicane, présente dans la région de Portneuf depuis le 19^e siècle, remercie les organisateurs du *Colloque Un clocher, un village*, de leur dévouement.

Je salue également tous les représentants des différentes confessionnalités. C'est d'ailleurs de plus en plus par la concertation, non seulement des confessionnalités, mais également avec les paliers gouvernementaux, que nous pourrions préserver notre histoire et notre foi.

Je regrette de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui. Je demeure néanmoins préoccupé par la question de la préservation du patrimoine religieux. Il me fera plaisir de me joindre à vous lorsque mes obligations me le permettront.

Monseigneur Bruce Stavert
Évêque du Diocèse de Québec
Église Anglicane du Canada

Un Clocher, un Village
Colloque sur l'avenir du patrimoine
religieux de Portneuf
27 mai 2000

Allocution de Monsieur Roger Bertrand
Député de Portneuf
Président de la Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec

Mgr. Maurice Couture, archevêque de Québec,
Mgr. Jean Gagnon, évêque auxiliaire à Québec,
Monsieur Jacques Bouillé, préfet de la MRC de Portneuf,
Madame, Messieurs les maires,
Chers amis-es,

Tout d'abord bravo pour votre excellent travail, tout au long de cette journée. Cette plénière nous en révèle toute la qualité, l'intensité et la pertinence. Je tiens à souligner la pluralité et la diversité des participants ici présents. Vous débordez largement les frontières de notre région.

Les rapports des ateliers dressent devant nous une immense tâche, presque vertigineuse. Les intervenants, les milieux intéressés ou concernés, sont nombreux. Les moyens, eux, semblent singulièrement limités en proportion. Soyons confiants, toute montagne à franchir, si haute soit-elle, doit d'abord et avant tout galvaniser, inspirer courage et solidarité. Nous la franchirons, au besoin, pas à pas et par un travail méthodique, têtue, stimulant, si nous marchons ensemble.

Devant l'ampleur du défi et le caractère en apparence limité de nos moyens, je suggère qu'il faille d'abord avoir des idées claires. C'est à cette condition qu'on peut véritablement mobiliser et orienter efficacement les ressources humaines, matérielles et financières, à tous les niveaux, dans la concrétisation de notre ambition. C'est ce qu'aura permis l'exercice de ce jour.

Il faut aussi que ces idées, ces ambitions, soient bien arrimées à notre milieu et à l'ensemble de nos projets, comme collectivité. En effet, il sera plus aisé d'attirer les ressources nécessaires si la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine religieux sont intégrés, par exemple, à la politique culturelle, à la stratégie de développement touristique, si elles contribuent aussi à faire connaître tout autant notre présent que notre passé, à ceux et celles qui nous visitent.

Nous avons certes tout un patrimoine religieux à mettre en valeur. Mais nous avons aussi des communautés chrétiennes vivantes, des paroisses actives, que nous devons aussi savoir présenter, mettre en valeur. Cette mise en valeur doit aussi se faire dans le respect des communautés concernées.

À l'occasion d'un récent voyage à Paris, j'ai pu disposer d'un peu de temps libre pour visiter l'église de Saint-Germain-des-Prés (un lieu hautement historique et combien touristique). Tout autant que la beauté, la valeur historique et patrimoniale de ce temple, j'ai pu observer les indices d'une vie paroissiale, d'une pratique religieuse toujours présente, ambiante, par une foule de petits détails. C'est ce qui fait la valeur et la qualité du patrimoine religieux. Nous devons le présenter non seulement comme une série de monuments, mais aussi comme un ensemble de lieux où nos semblables partagent leurs valeurs spirituelles et chrétiennes, y vivent et y communient.

Mais comment ferons-nous et surtout qui, me direz-vous, paiera pour tout cela ? Bien, nous tous, par nos taxes et nos impôts, par celles et ceux qui nous représentent à tous les niveaux, et aussi par chacun, chacune d'entre nous grâce à notre mobilisation, notre engagement communautaire, notre bénévolat, notre réflexion de ce jour et notre action dès demain.

Merci !

PISTES D'ACTION

PISTES D'ACTION

Au terme de cette fructueuse journée d'échange, le comité organisateur du colloque propose quelques pistes d'action à envisager afin de poursuivre l'effort entrepris pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux de Portneuf.

1. DIFFUSER les résultats de l'évaluation patrimoniale des églises de Portneuf, afin que la MRC, les conseils municipaux et les assemblées de fabrique puissent être informés des recommandations et que chacun puissent mettre de l'avant les mesures de protection appropriées;
2. DÉVELOPPER un protocole d'entente, inspiré de celui de la Ville de Québec et du diocèse de Québec, quant à la fermeture et à l'usage éventuel des églises sur le territoire de la MRC de Portneuf. L'utilisation mixte des églises et la planification des usages en fonction des besoins de l'organisation pastorale semblent une piste de réflexion pour l'avenir des églises;
3. RECONNAÎTRE l'opportunité des échanges entre le conseil municipal et l'assemblée de fabrique comme une avenue stimulante et pertinente pour la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux. La nomination d'un délégué porteur du dossier «patrimoine» dans chacun de ces conseils est une stratégie de gestion et de communication à explorer. Cette collaboration est souhaitable également en ce qui a trait aux cimetières et aux archives paroissiales;
4. CONVENIR que le «patrimoine religieux» ne se limite pas au seul domaine du patrimoine bâti, tels les églises et les presbytères, mais englobe l'ensemble des champs d'intérêt liés à ce patrimoine (archives, mobilier, oeuvres d'art, etc.);
5. INTÉGRER le volet du patrimoine religieux de Portneuf au sein de la Politique culturelle régionale et en faire un créneau de développement culturel dans la MRC de Portneuf;
6. SOUTENIR la connaissance, la diffusion, la mise en valeur, la sensibilisation et l'éducation de toutes les facettes de ce patrimoine s'avère un enjeu fondamental pour la collectivité;
7. RENDRE accessible les églises aux visiteurs et, s'il y a lieu, constituer une équipe responsable du tourisme religieux dans Portneuf;
8. CONTINUER la réflexion sur la meilleure façon de protéger et rendre accessible les archives paroissiales à partir des différentes propositions débattues dans l'atelier à ce sujet;
9. DISCUTER avec les autorités concernées sur la mise en valeur des cimetières en y associant les sociétés horticoles ou les comités d'embellissement locaux.

ANNEXES

Chronologie des églises de la MRC de Portneuf

Lieu et nom de l'église	Date de construction relative
Cap-Santé, église de la Ste-Famille	1755-1767 (environ)
Neuville, église St-François-de-Sales	1761-1763 (partielle)
Deschambault, église St-Joseph	1835-1838
Grondines, église St-Charles-Borromée	1839-1842
St-Raymond, église Saint Bartholomew	1840
N-D-de-Portneuf, église Christ Church	1842
Pont-Rouge, église Ste-Jeanne-de-Chantal	1868-1869
St-Ubalde, église St-Ubalde	1881-1882
St-Basile, église St-Basile	1882-1888
Portneuf, église Saint John the Evangelist	1884
St-Alban, église St-Alban	1886-1888
Ste-Christine-d'Auvergne, église Ste-Christine	1893-1895
St-Léonard, église St-Léonard-de-Port-Maurice	1898
St-Thuribe, église St-Thuribe	1898-1899
St-Casimir, église St-Casimir	1898-1899
St-Raymond, église St-Raymond-Nonnat	1900
St-Marc-des-Carières, église St-Marc	1901 (partielle ; reconstruction en 1987-1988)
Rivière-à-Pierre, église St-Bernardin-de-Sienne	1909
St-Gilbert, église St-Gilbert	1925-1926
Les Ecureuils, église de la Nativité-de-St-J-B	1926-1927
Portneuf, église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1927-1928
Donnacona, église Ste-Agnès	1956-1957
N-D-de-Portneuf, église N-D-du-Très-St-Rosaire	1971-1972

**TABEAU COMPARATIF DES APPROCHES RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE
DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

TYPES D'APPROCHE	CARACTÉRISTIQUES	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Règlement de zonage	- Divise le territoire municipal en zones et spécifie les usages autorisés et les normes applicables pour chacune des zones; - Peut régir, par zone, différents aspects relatifs à l'implantation des constructions, à l'aménagement des terrains, au volume, à l'architecture et à l'apparence extérieure des constructions.	- Les normes sont connues à l'avance; - Précision des normes (pas conçu de façon à permettre des jugements de valeur et à laisser place à l'interprétation); - Caractère démocratique; - Facilité d'application; - Procédure d'émission des permis simple et rapide. - Approche privilégiée pour exercer un contrôle sur les usages qui peuvent être exercés dans une zone.	- Caractère rigide et inflexible; - Normes doivent être uniformes à l'intérieur d'une même zone (ou secteurs de zone); - Difficulté de réglementer en fonction des particularités du site et de tenir compte des caractéristiques de chacun des édifices; - Instrument perçu comme étant prohibitif ou coercitif ne favorisant pas l'imagination, l'intégration ou la qualité des interventions; - Procédure de modification lourde et complexe.
Règlement sur les PIA	- Conçu sous la forme d'objectifs et de critères d'évaluation plutôt que des normes fixes; - Détermine des conditions supplémentaires à remplir pour l'émission d'un permis relativement à l'implantation, à l'architecture des constructions, à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés; - Ne remplace pas les règlements d'urbanisme conventionnels mais les complète.	- Outil de contrôle qualitatif des interventions; - Outil flexible pouvant s'appliquer à certaines parties de territoire, à certaines catégories de construction (bâtiments à valeur patrimoniale) ou pour certains types de travaux et pouvant s'adapter à différentes situations; - Permet un échange entre la municipalité et le propriétaire; - Favorise la recherche de solutions novatrices.	- Demande une certaine rigueur d'analyse; - Commande une certaine expertise ou le recours à certaines ressources pour mettre en application le règlement. - Approche encore peu répandue dans les municipalités rurales; - Procédure d'analyse un peu plus longue et nécessitant l'avis du CCU et l'approbation du Conseil.
Règlement sur la citation d'un monument historique	- Vise à accorder une protection supplémentaire à un immeuble présentant un intérêt historique; - Permet au conseil municipal d'exiger des conditions visant la protection du caractère historique d'un immeuble avant d'émettre un permis.	- Confère un statut particulier et une reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un immeuble sur le territoire d'une municipalité; - Contribue à promouvoir la mise en valeur du territoire municipal à des fins culturelles et touristiques; - Permet à la municipalité d'accorder une aide financière ou technique pour la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur d'un monument historique cité.	- Le requérant d'un permis ne sait pas à l'avance ce qui est autorisé ou pas; - Commande une certaine expertise ou le recours à certaines ressources pour mettre en application le règlement. - Règlement encore méconnu dans les municipalités. - La préservation du bâtiment imposée par un tel règlement entraîne souvent des coûts additionnels au propriétaire de l'immeuble.
Règlement sur le site du patrimoine	- Vise à protéger un secteur où se trouve des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique; - S'applique uniquement dans une zone à protéger identifiée au plan d'urbanisme de la municipalité.	- Assure un contrôle rigoureux des interventions pouvant être réalisées sur le territoire ainsi identifié et confère une grande marge de manœuvre au Conseil municipal dans les conditions qu'il peut fixer; - Permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un secteur du territoire municipal; - Permet à la municipalité d'accorder une aide financière ou technique pour la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur de tout immeuble situé dans le site du patrimoine.	- Le requérant ne sait pas à l'avance ce qui est autorisé ou pas; - Tous les permis dans le site du patrimoine sont assujettis à la procédure d'analyse par le CCU et d'approbation par le Conseil; - Commande une certaine expertise ou le recours à certaines ressources pour mettre en application le règlement. - La préservation du milieu imposée par un tel règlement entraîne souvent des coûts additionnels aux propriétaires des immeubles concernés.

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC
Table de concertation #02 / Région Québec- Chaudière/Appalaches
Projets de la Région Pastorale, Portneuf
Diocèse de Québec

<i>Fabrique</i>	<i>Projet n°</i>	<i>Projets</i>	<i>Coût travaux admissible</i>	<i>Subvention Accordée</i>
1	Cap-Santé	Église: Réfection de la toiture (tôle à la canadienne)	460 159,00 \$	368 127,25 \$
2	Deschambault	Église: Réparation et Peinture de la toiture	67 981,00 \$	40 789,00 \$
		Église: Réfection, Maçonnerie, portes , fenêtres, parvis.	(1) 302 000,00\$	Δ 256 700,00 \$
3	Grondines	Église: Drainage des fondations	32 275,00 \$	30 000,00 \$
		Presbytère et sacristie: Restauration du revêtement de bois	70 000,00 \$	52 500,00 \$
4	Neuville	Chapelle de Processions: Restauration extérieure	83 665,00 \$	75 380,40 \$
5	Rivière à Pierre	Église: Réparation, préparation et peinture des fenêtres	17 500,00 \$	10 500,00 \$
6	Saint-Augustin	Presbytère: Réfection de la toiture à mansarde	124 684,00 \$	62 342,20 \$
7	Saint-Basile	Église: Réparation et peinture des toitures	406 906,00\$	244 143,54 \$
8	St-Casimir	Église: Réparation de la toiture,	100 885,00 \$	60 531,10 \$
9	Saint-Raymond	Église: Réfection de la toiture (Tôle à la canadienne)	(2) 480 000,00 \$	Δ 288,000,00 \$
		Total Coût des travaux admissibles	2 146 055,00 \$	
		Subventions versées		944 313,49 \$
		Subventions à verser		Δ 544 700,00 \$

(1) Travaux à venir à l'automne 2000 **1 489 013,49 \$**

(2) **Travaux en cours**

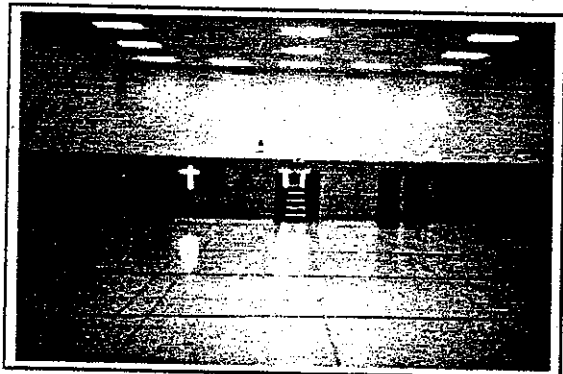
Tradition et avenir!

En faisant de leur église le lieu de tous les rassemblements, les paroissiens et citoyens de Ste-Françoise ont innové pour se doter d'un équipement dont ils n'auraient peut-être pas eu les moyens, et pour en préserver un autre qui aurait pu devenir en péril.

Leur volonté de réussir, leur capacité de travail, et les ressources professionnelles qu'ils se sont adjointes ont fait en sorte que le projet s'est réalisé harmonieusement, et à l'intérieur des contraintes budgétaires sévères.

Comment tourner une situation problématique à son avantage, les citoyens de Ste-Françoise l'ont démontré habilement. Pour peu qu'on se donne la peine de regarder en avant.

Avril 1997: le bâtiment deviendra désormais propriété de la municipalité de Ste-Françoise.



Ce projet a été réalisé en collaboration avec:



les architectes
Morin & Lemay

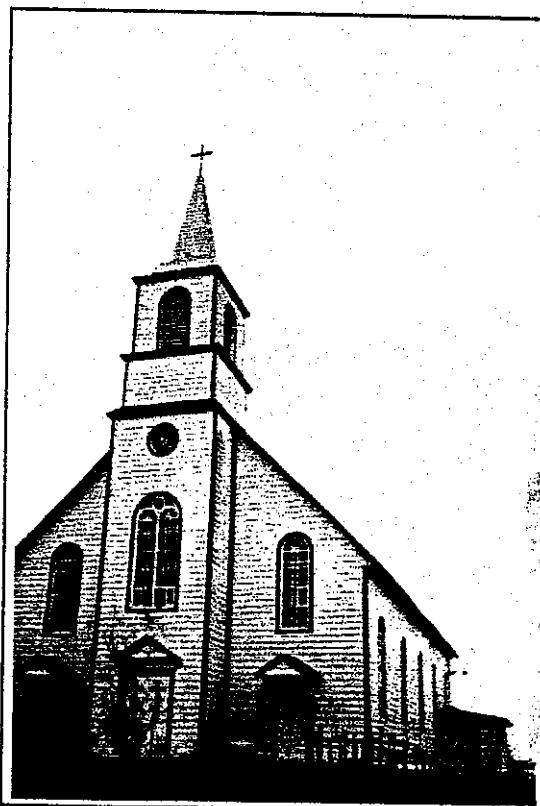
568, boulevard Bois-Francis sud, Victoriaville, Qc
G6P 5X3 Tél: 819.357.9285 Téléc.: 819.357.7245

Quand l'église se... convertit

Les citoyens sont à la recherche d'une salle communautaire multifonctionnelle. Pendant ce temps, la fabrique de la Paroisse trouve de plus en plus lourd le fardeau de l'entretien de son église.

Les deux intérêts se rencontrent.

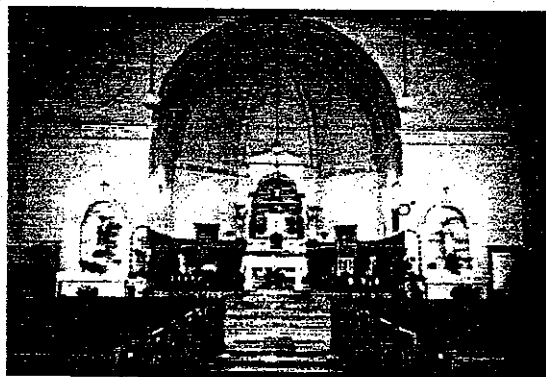
Un comité conjoint se met à l'oeuvre. Il élabore le programme, trouve les sources de financement et réalise le projet. Deux ans plus tard, les citoyens possèdent un équipement communautaire polyvalent, la fabrique conserve son lieu de culte, et les deux groupes s'en tirent à fort bon compte.



l'église de la Paroisse de
Ste-Françoise

Les interventions

- Le chœur a été préservé intégralement et servira uniquement au culte. Il est séparé de la nef par un grillage coulissant.
- Dans la nef, on a procédé à la consolidation du plancher et des poutres qui le soutiennent.
- Le toit a aussi reçu un renfort de structure.
- À 19'-0" de hauteur, un plafond suspendu a été installé.
- Les murs extérieurs ont été isolés et recouverts d'un nouveau fini, par l'intérieur.
- Des services sanitaires, un vestiaire et une cuisine ont été ajoutés à la salle, de même qu'un système de ventilation et un système d'alarme-incendie.
- Les citoyens ont eux-mêmes aménagé, au sous-sol, les vestiaires et blocs sanitaires nécessaires à l'utilisation du gymnase.



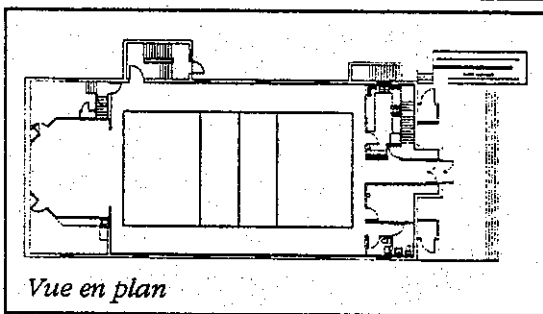
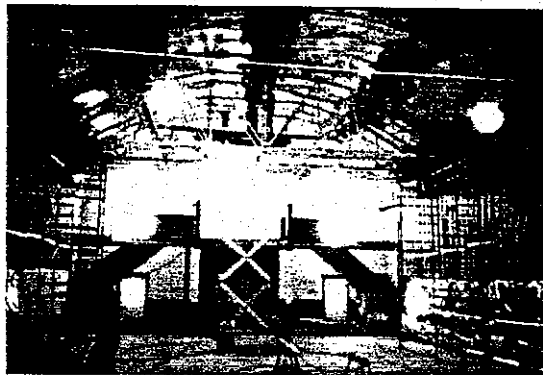
Les coûts

- Un contrat de 120,000\$ octroyé à l'entrepreneur pour les travaux de modification à la nef.
- Un montant d'environ 58,000\$ pour l'achat de mobilier (tables, chaises), les honoraires professionnels et l'aménagement des services du gymnase, au sous-sol.

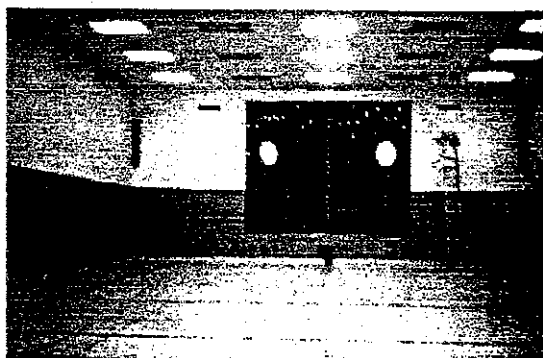
Les résultats

Une salle multifonctionnelle de 67'x 44' (24.0m x 13.4m) pouvant servir de:

- - salle communautaire
- - lieu de culte
- - gymnase (volleyball, basket ball, badminton)

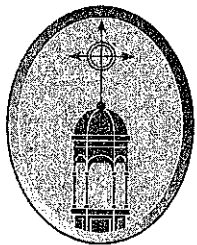


Vue en plan



Le financement

- 90,775\$ provenant du milieu: citoyens et organismes.
- 88,500\$ provenant de différents services du Gouvernement du Québec.



LE PATRIMOINE RELIGIEUX

PROBLÉMATIQUE MAJEURE : LA RENTABILITÉ

Dans le marché touristique, on observe un intérêt croissant pour le tourisme religieux. Même si plus de gens visitent les sanctuaires, si les demandes d'information et les articles sur le patrimoine religieux augmentent, le problème majeur est de rentabiliser les services mis en place.

Religion – gratuité – providence

Les personnes familières à ces lieux, qu'elles soient touristes ou pèlerins sont habituées ou ont la mentalité que tout ce qui est religieux doit être gratuit, particulièrement les québécois. Par exemple, les gens ne veulent pas payer pour un pèlerinage, de même que plusieurs personnes trouveraient scandaleux que l'on doive payer pour entrer dans une église.

Augmentation des coûts d'opération

Pour la plupart de nos Partenaires, la diminution des effectifs religieux entraîne une hausse des coûts d'administration et de fonctionnement en raison de la nécessité d'embaucher du personnel laïc plus coûteux pour suppléer au personnel religieux.

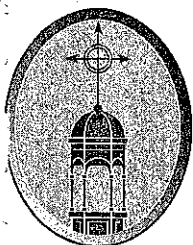
Défis à relever pour arriver à la rentabilité

Cibler la clientèle intéressée par le patrimoine culturel et religieux et qui est prête à mettre le prix pour l'inédit, la qualité et le service. Par exemple, les participants aux Congrès, pèlerins de grands sanctuaires, les Amis de la Corporation, etc.

Adapter le produit à la demande et au marché en étant à l'écoute des besoins des gens.

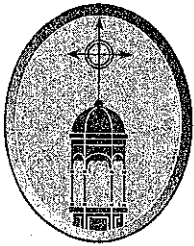
Adapter le langage et la diffusion du patrimoine à la curiosité des gens. Pour cela, avoir accès à des lieux inédits, voir et toucher certaines pièces du matériel quand cela est possible. Par exemple, lors d'une visite Cloches et clochers, pouvoir monter dans le clocher, voir le mécanisme et la cloche.

Développer des partenariats entre les institutions héritières de ce patrimoine et autres organismes (Municipalités, Musées, Centre d'interprétation), etc.



NOS RÉALISATIONS

- Mise en place de structures d'accueil à l'intention des visiteurs dans certaines églises.
- Animation de visites guidées dans certaines églises.
- Élaboration de circuits et de visites thématiques inédites et originales sur le patrimoine religieux. Par exemple : les Crèches de Noël, les Orgues, les Cloches et Clochers, les Vitraux, les Anges.
- Conception d'activités axées sur le volet « jeunesse » (Ateliers sur les Armoiries, Rallye, Randonnées, etc.)
- Formation de guides et animateurs spécialisés sur le tourisme et patrimoine religieux.
- Élaboration d'un **GUIDE**, « À la découverte du patrimoine religieux de Québec » présentant les points d'intérêt de la région ainsi que deux circuits pédestres mettant en valeur le patrimoine religieux. Ce **GUIDE** est distribué gratuitement aux visiteurs.
- Conception d'une vidéo promotionnelle sur les activités de la Corporation. Utilisée lors de notre présence aux différentes Bourses touristiques au Québec, au Canada et en Europe.
- Conception d'un site Internet qui fait découvrir les richesses du patrimoine religieux du Vieux-Québec et des alentours et qui présente les activités de la Corporation. (www.patrimoine-religieux.com)
- Conception d'un napperon promotionnel qui est distribué gratuitement dans les restaurants de la région ainsi que chez nos Partenaires.
- Élaboration et distribution gratuite d'un encart donnant les horaires des services religieux de toutes les confessionnalités que nous retrouvons dans le Vieux-Québec.
- Élaboration, pour nos Partenaires, de divers dépliants pour la mise en valeur de leur communautés et/ou églises.



NOS RÉALISATIONS

(suite)

- Conception d'un dépliant promotionnel sur les activités offertes par nos Partenaires durant la saison estivale 1997.
- Organisation d'un colloque provincial en 1994 sur le tourisme des Sanctuaires. Ce colloque était présidé par Mgr Maurice Couture, archevêque de Québec, et animé par Mgr Jacques Perrier, évêque de Chartres en France.
- Collaboration aux activités culturelles et touristiques du Vieux-Québec. (Québec sous la neige, Pâques à Québec, les Fêtes de la Nouvelle-France, Québec Ville-Mémoire, etc.)

DOSSIER DE PRESSE

Avenir du patrimoine religieux

Un colloque pour outiller les décideurs



Denis Robitaille et Patrick Bouillé espèrent que le colloque sur l'avenir du patrimoine religieux qui aura lieu le 27 mai mobilisera les décideurs.

page 5

Avenir du patrimoine religieux

Un colloque pour outiller les décideurs

Au moment où le gouvernement provincial prône les fusions municipales, les organisateurs du colloque sur l'avenir du patrimoine religieux de Portneuf, misent, comme l'indique le thème «Un clocher, un village», sur l'appartenance au village pour susciter l'intérêt et, surtout, l'essentielle action des décideurs du milieu.

Denise Paquin

Après deux ans d'inventaires, de recherches et de sensibilisation, notamment avec la tournée estivale «Vos clochers vous accueillent», le comité multisectoriel du patrimoine religieux convie toutes les personnes intéressées par la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine à participer à ce mini-sommet qui aura lieu le 27 mai à Pont-Rouge.

«Chaque église a son identité et c'est pour ça que la mobilisation est possible», explique Denis Robitaille, de la Région pastorale de Portneuf—Lorette—Louis-Hébert, qui souligne que l'événement sera sans précédent dans une région rurale au Québec. Plusieurs observateurs provenant d'autres régions rurales sont d'ailleurs attendus.

Contrairement à la situation dans les grandes agglomérations, le paroisses d'ici ne sont pas rendues à vendre des églises. Cependant, la question de la préservation des édifices religieux comme des archives se pose déjà avec acuité dans plusieurs municipalités. Selon Denis Robitaille, il est temps de sensibiliser les décideurs aux enjeux qui s'annoncent. «Le but du colloque est d'informer les municipalités, les organismes culturels et paroissiaux à regarder le patrimoine religieux comme faisant partie du patrimoine collectif et à établir des partenariats locaux», explique-t-il. «S'il y a des décisions qui doivent être prises dans l'avenir, elles le seront en con-

naissance de cause», ajoute-t-il.

«Il s'agit de donner des outils aux gens, de leur donner des idées et les moyens de les réaliser», dit Patrick Bouillé, agent culturel à la MRC de Portneuf. Le défi à relever dans ce secteur sera de faire cohabiter les intérêts des différents groupes, viennent les organisateurs qui, du même souffle, affirment que les municipalités devront s'engager dans l'avenir. Le colloque permettra de mesurer le degré d'intérêt.

La problématique de la préservation et de la mise en valeur est complexe car elle touche plusieurs secteurs d'intervention. Les organisateurs en ont déterminé cinq qui seront exposés et discutés en ateliers en après-midi.

Un premier atelier expliquera les possibilités liées à la réglementation municipale et régionale comme outil de gestion du patrimoine. Deux ateliers toucheront la sauvegarde des cimetières et des archives paroissiales. Dans un troisième, les participants s'interrogeront sur l'utilisation mixte des édifices religieux comme moyen de les sauvegarder. Enfin, on se demandera si le patrimoine religieux ne pourrait pas devenir un moteur de développement touristique.

Des experts et personnes-ressources partageront leurs connaissances et leur propre expérience. Parmi ces invités, soulignons la participation de la présidente de la Fabrique de la paroisse Sainte-Françoise de L'Oratoire, Françoise Caron, et du président de la table régionale de concertation de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, François Boissonneault, (utilisation mixte), du directeur général de Sainte-Catherine, Marcel Grenier, (sauvegarde des cimetières), de la directrice générale de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, Lizette S. Conley, (tourisme et patrimoine), et du professeur en ethnologie Jean Simard, de l'université



Tout le monde s'entend pour dire que le patrimoine religieux doit être sauvegardé. Il faut maintenant trouver les moyens de le faire, affirment Denis Robitaille et Patrick Bouillé.
(photo: Denise Paquin)

Laval.

«Ce n'est pas un colloque d'experts, avertit toutelois Denis Robitaille. Il est destiné à tous les gens qui s'intéressent au patrimoine religieux.»

Le comité multisectoriel dévoilera lors du colloque les fruits des inventaires réalisés au cours des deux dernières années sur les édifices. L'essentiel sera publié pour le grand public dans un livre intitulé «Les églises et les chapelles de Portneuf». Les actes du colloque seront aussi publiés.

L'inscription au colloque coûte 12\$ et les dépliant d'information sont disponibles dans tous les hôtels de ville ainsi qu'à la MRC de Portneuf, à Cap-Santé. La date limite d'inscription est le 12 mai. Pour plus de renseignements, téléphoner au 285-3744.

Colloque sur le patrimoine religieux

C'est sous le thème «Un clocher... un village» que se tiendra le colloque sur l'avenir du patrimoine religieux de Portneuf le 27 mai à Pont-Rouge.

Le colloque organisé par le comité multisectoriel du patrimoine religieux vise à mobiliser la population et les organisations civiles et ecclésiales de Portneuf pour assu-

rer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux portneuvois. Plusieurs conférences et ateliers sont au programme afin d'informer les participants sur les options et outils disponibles afin de créer une stratégie collective.

Le colloque débutera à 8h à la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de

Saint-Louis. L'inscription au colloque coûte 12\$ et les dépliants d'information sont disponibles dans tous les hôtels de ville ainsi qu'à la MRC de Portneuf, à Cap-Santé. La date limite d'inscription est le 12 mai. Pour plus de renseignements, téléphoner au 285-3744.

Colloque sur le patrimoine religieux

C'est sous le thème «Un clocher... un village» que se tiendra le colloque sur l'avenir du patrimoine religieux de Portneuf le 27 mai à Pont-Rouge.

Le colloque organisé par le comité multisectoriel du patrimoine religieux vise à mobiliser la population et les organisations civiles et ecclésiales de Portneuf pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux portneuvois. Plusieurs conférences et ateliers sont au programme afin d'informer les participants sur les options et outils disponibles afin de créer une stratégie collective.

Le colloque débutera à 8h à la Maison provinciale des Soeurs de la Charité de Saint-Louis. L'inscription au colloque coûte 12\$ et les dépliants d'information sont disponibles dans tous les hôtels de ville ainsi qu'à la MRC de Portneuf, à Cap-Santé. La date limite d'inscription est le 12 mai. Pour plus de renseignements, téléphoner au 285-3744.

Un important colloque pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux de Portneuf

Le 27 mai 2000 aura lieu à Pont-Rouge un important colloque sur l'avenir du patrimoine religieux de Portneuf. Il rassemblera les décideurs municipaux et paroissiaux, les organismes publics et communautaires intéressés à la sauvegarde et la mise en valeur d'un riche patrimoine. Les participants discuteront sur le partenariat à mettre en oeuvre pour en assurer l'avenir.

En matinée, on présentera différents aspects de la problématique actuelle dans Portneuf concernant les églises, les cimetières, les archives paroissiales. Les résultats d'une importante étude sur la situation des églises paroissiales, catholiques et anglicanes permettront aux personnes présentes de mieux apprécier les caractéristiques de ces édifices et les enjeux de leur conservation. Parmi les conférenciers, mentionnons Jean Simard, ethnologue, de l'Université Laval, Hélène Bourque, historienne de l'architecture, François Boissonneault, de la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

Dans l'après-midi, cinq ateliers porteront sur autant de points chauds afin de trouver des solutions prometteuses pour l'avenir. Des exemples d'utilisations mixtes de bâtiments religieux et de partenariat entre les municipalités et les fabriques pour la mise en valeur de cimetières seront étudiés. La conservation des archives, la réglementation municipale et le tourisme religieux feront l'objet d'échanges entre les participants dans trois autres ateliers.

Des exposants seront également sur place afin de faire connaître leurs activités et leurs services: l'Écomusée de l'Au-delà, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux et les Archives diocésaines notamment.

Le colloque de Portneuf se veut une initiative unique et originale résolument orientée vers des gestes concrets pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux en milieu rural. Les églises, chapelles, cimetières et autres manifestations du patrimoine religieux portneuvois interpellent alors que l'Église subit de profonds changements. Des partenariats entre les municipalités, les fabriques de paroisse et les groupes communautaires sont devenus nécessaires. Les organisations civiles et ecclésiales de Portneuf sont donc invitées à prendre connaissance des options et des outils disponibles ou de ceux à créer afin de développer une stratégie collective. Ces solutions nouvelles seront explorées en identifiant les actions à poser à court et moyen termes.

Au terme du colloque, un livre sur les églises et les chapelles catholiques et anglicanes de Portneuf, édité par la MRC de Portneuf, sera dévoilé. L'ouvrage de quelque 80 pages présente l'histoire de chaque édifice accompagné de nombreuses photographies.

Le colloque «Un village, un clocher» est organisé par le Comité multisectoriel du patrimoine religieux en collaboration avec la MRC et le CLC de Portneuf, la Région pastorale Portneuf, Aluminerie Laurico et le ministère de la Culture et des Communications. Monseigneur Maurice Couture, Archevêque de Québec, sera présent tout au long de cette journée de réflexion.

Les personnes intéressées à en savoir davantage ou désirant s'inscrire peuvent s'adresser à Patrick Bouillé, agent culturel à la MRC de Portneuf, au 418-285-3744, télécopieur: 418-285-1703, courrier électronique: portneuf@mrc-portneuf.qc.ca). Le coût d'inscription est de 12\$.

PONT-ROUGE

Conservation du patrimoine religieux

Un colloque pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux de Portneuf aura lieu à Pont-Rouge, le 27 mai, sous le thème « Un village, un clocher ». M^{re} Maurice Couture, archevêque de Québec, sera présent à cette journée qui rassemblera les décideurs municipaux et paroissiaux, les organismes publics et communautaires intéressés à assurer l'avenir de ce riche patrimoine. Entre autres, des exemples d'utilisations mixtes de bâtiments religieux et de partenariat entre les municipalités et les fabriques pour la mise en valeur de cimetières seront étudiés. La conservation des archives, la réglementation municipale et le tourisme religieux feront aussi l'objet d'ateliers de discussions. Au terme du colloque, un livre sur les églises et les chapelles catholiques et anglicanes de Portneuf, édité par la MRC de Portneuf, sera dévoilé. Les personnes intéressées à s'inscrire au colloque doivent s'adresser à Patrick Boullé au 285-3744. Le coût est de 12\$. M.G.

LE SOLEIL, le 29 mai 2000

Les églises et les chapelles de Portneuf dévoilées

Résultat d'une longue recherche, le livre *Les églises et les chapelles de Portneuf* a été dévoilé samedi par la MRC de Portneuf, en marge du colloque sur le patrimoine religieux de Portneuf. Réalisé sous la direction d'Hélène Bourque, l'ouvrage de 75 pages présente l'ensemble des 23 églises et des 13 chapelles de la région. Chaque église est présentée avec une synthèse de son évolution architecturale ainsi qu'un rappel des bâtiments qui l'ont précédée. De nombreuses photographies agrémentent la lecture de l'histoire des paroisses portneuvoises. On y trouve également une brève description des chapelles publiques de Portneuf, qui permet d'apprécier un héritage collectif de grande valeur. Le livre est en vente, au coût de 12\$, à compter d'aujourd'hui, à la MRC de Portneuf et prochainement dans les mairies de toutes les municipalités du comté de Portneuf. M.G.

Patrimoine religieux

Un colloque qui propose des pistes

Si le colloque sur le patrimoine religieux n'a pas fait de consensus sur les moyens à prendre pour assurer la pérennité des biens liés au culte dans Portneuf, il se trouve maintenant au moins 170 personnes mieux éclairées pour prendre les décisions qui s'imposeront dans un avenir plus ou moins proche.

Denise Paquin

Les questions sur l'avenir du patrimoine religieux portneuvois préoccupent les décideurs. Les organisateurs du colloque «Un clocher... un village» en ont eu la confirmation samedi dernier avec la journée de réflexion à Pont-Rouge qui a remporté un véritable succès de participation.

Environ 170 personnes ont pris part à l'événement organisé par le comité multisectoriel du patrimoine religieux, dépassant les espérances de Denis Robitaille, de la Région pastorale Portneuf, et de l'agent culturel de

la MRC de Portneuf, Patrick Bouillé. Les conclusions des ateliers serviront à alimenter la politique culturelle et seront utilisées dans la refonte du schéma d'aménagement de la MRC, a indiqué M. Robitaille.

Gens des fabriques et des municipalités et observateurs de l'extérieur ont participé aux délibérations portant sur la préservation que l'avenir du patrimoine religieux, des églises aux archives, en passant par les cimetières.

D'entrée de jeu, l'ethnologue

Jean Simard a posé le problème. «L'héritage est menacé par la diminution de la pratique religieuse, la diminution du financement pour l'entretien et la désertion des campagnes, a-t-il dit. Il faut prévoir à court et moyen terme la transmission des biens à de nouveaux utilisateurs. Ce patrimoine est destiné à devenir l'héritage des citoyens.»

«Aucun projet de reconversion ou de fermeture d'église n'a encore été amené dû entre autres à la taille du territoire, a indiqué pour sa part Denis Robitaille. Les églises sont en bon état parce que les paroissiens s'impliquent.»

Mais le nombre de pratiquants — environ 20% de la population de Portneuf — continue de décroître. D'ici cinq ans, il ne restera plus que sept curés dans Portneuf; il y en a 12 actuellement. «Les bénévoles peuvent prendre la relève pour la pastorale, mais il faut penser à un changement dans le financement pour être moins dépendant de la pratique religieuse», a-t-il avancé.

Le poids de l'entretien des bâtiments religieux est bien réel. En 1998, il représentait 34% du budget des fabriques de Portneuf.

Des pistes

Il est ressorti des discussions des ouvertures de la part des fabriques comme des municipalités pour une participation de ces dernières à l'entretien des propriétés des fabriques. Mais rien ne sera fait sans consultation car on parle quand même ici de l'argent des contribuables.

La nomination d'un conseiller responsable du dossier patrimonial et, en contrepartie, d'un marguillier interlocuteur auprès de la municipalité est vue comme un premier vers le dialogue.



Plus de 160 personnes ont assisté au colloque sur le patrimoine religieux à Pont-Rouge.
(photo: Denise Paquin)

Dans l'atelier sur l'utilisation mixte des églises, on s'est dit d'accord avec le principe mais il faudra étudier davantage les conséquences possibles d'un tel partage.

Pour la mise en valeur touristique des sites religieux, l'accueil est favorable, mais il faudra respecter le lieu de culte.

Sur la question de la mise en valeur des cimetières, les participants ont souhaité le développement du rôle pédagogique de ces lieux dans un but historique mais aussi civique, afin de contrer le vandalisme. Certains ont parlé de la «dictature» de la tondeuse, symbole de l'uniformisation et de la dépersonnalisation des cimetières.

Enfin, la préservation des archives est un besoin criant. Le regroupement de celles-ci, pour les fabriques qui le souhaitent, au centre d'archives régional est même vu comme une option positive.

Le président de l'Association du patrimoine de Deschambault, Bernard Tousignant, a tenu à dire que le patrimoine ne devait pas se limiter aux biens physiques et

inclure la religion, la culture, la musique, etc.

Inventaire des églises

La conseillère en histoire de l'architecture, Hélène Bourque, a dévoilé le classement des églises de la région, basé sur l'inventaire réalisé en 1999. «Le défi était d'établir une stratégie dans le milieu rural où on ne peut imaginer un village sans clocher», a-t-il expliqué.

A son avis, 16 des 23 églises, y compris les trois protestantes et les quatre classées monuments historiques, sont incontournables car elles sont «l'identité de la région».

Mme Bourque recommande même que trois d'entre elles fassent l'objet d'une étude en vue d'un classement. Il s'agit des églises de Saint-Casimir et Pont-Rouge et l'église Christ-Church de Notre-Dame-de-Portneuf.

Elle souhaite la protection de toutes ces églises d'intérêt régional et de leur site, incluant le presbytère et le cimetière et recommande aux municipalités d'agir afin de conserver l'intégrité de ces ensembles architecturaux.

«Les églises et les chapelles de Portneuf»

Un livre essentiel!



Le préfet de la MRC de Portneuf, Jacques Bouillé, et l'archevêque de Québec, Mgr Maurice Couture, ont dévoilé la maquette du livre «Les églises et les chapelles de Portneuf».

(photo: Denise Paquin)

(DP) Les résultats des recherches et inventaires effectués par le comité multisectoriel du patrimoine religieux sont maintenant accessibles à tous avec la publication du magnifique livre «Les églises et les chapelles de Portneuf».

Le livre de 75 pages brosse un portrait succinct mais fort instructif des 20 églises catholiques et des trois églises protestantes de Portneuf ainsi que de 13 chapelles publiques. Chacune est également présentée par au moins une photo noir et blanc.

Il s'agit de l'aboutissement d'un an de travail pour la consultante en histoire de l'architecture, Hélène Bourque, et son équipe de travail. Mme Bourque a assuré la direction du livre publié par la MRC de Portneuf. La publication a été financée par l'aluminerie Lauraco, pour 5000\$, le ministère de la Culture et des Communications, la Région pastorale Portneuf et la MRC.

Tous ceux qui ont contribué à ce projet régional ont souligné lors du lancement l'importance de ce livre pour faire connaître, protéger et promouvoir le patrimoine religieux de la région, un héritage sans équivalent pour sa valeur historique, artistique et architecturale.

Le coût du livre est de 12\$ et il est vendu à la MRC de Portneuf à Cap-Santé ainsi que dans toutes les municipalités.

Échos des municipalités

◉ Patrimoine religieux [8 juin 2000]

Cap-Santé - Les bases d'un partenariat entre les municipalités, les fabriques de paroisse et les groupes communautaires ont été longuement scrutées au cours d'un récent colloque portant sur l'avenir du patrimoine religieux du territoire de la MRC de Portneuf.

Ce colloque, organisé en collaboration avec la MRC, le CLD local et autres organismes, dont l'Aluminerie Luralco, a permis aux 170 participants, issus des organisations civiles et ecclésiales de Portneuf, de se renseigner sur les options et les outils disponibles ou sur ceux à créer afin de développer une stratégie collective de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine religieux en milieu rural, selon l'agent culturel de la MRC de Portneuf, Patrick Bouillé. Les églises, les chapelles, les cimetières, les archives paroissiales sont autant d'éléments qui composent le patrimoine religieux.

Les orientations se dégageant de ce colloque serviront notamment la politique culturelle régionale et la révision du schéma d'aménagement qui est en cours à la MRC de Portneuf. Les actes du colloque seront disponibles en août au siège social de la MRC de Portneuf.

LE NOUVEAU MARTINET, 13 juin 2000

Les églises et les chapelles de Portneuf dévoilées

(MG) Résultat d'une longue recherche, le livre «Les églises et les chapelles de Portneuf» a été dévoilé, le 27 mai, par la MRC de Portneuf, en marge du colloque sur le patrimoine religieux de Portneuf. Réalisé sous la direction d'Hélène Bourque, l'ouvrage de 75 pages présente l'ensemble des 23 églises et des 13 chapelles de la région. Chaque église est présentée avec une synthèse de son évolution architecturale ainsi qu'un rappel des bâtiments qui l'ont précédée. De nombreuses photographies agrémentent la lecture de l'histoire des paroisses portneuvoises. On y trouve également une brève description des chapelles publiques de Portneuf, qui permet d'apprécier un héritage collectif de grande valeur. Le livre est en vente, au coût de 12\$, depuis le 29 mai, à la MRC de Portneuf et prochainement dans les mairies de toutes les municipalités du comté de Portneuf.

de *Paroles* et d'*Actions*

Bulletin de liaison pour la Région Pastorale Portneuf/Lorette/Louis-Hébert

Volume 6, numéro 5 - juin 2000

985, rue Notre-Dame, Les Écureuils, G0A 2N0

tél. 285-0425 - téléc. 285-0725



Un Clocher, Un Village

*Un important colloque
pour la sauvegarde et la mise en valeur
du patrimoine religieux de Portneuf*

Le 27 mai dernier a eu lieu à Pont-Rouge un important colloque sur l'avenir du patrimoine religieux de Portneuf. Il a rassemblé 160 personnes, les décideurs municipaux et paroissiaux, les organismes publics et communautaires intéressés à la sauvegarde et la mise en valeur d'un riche patrimoine. Une cinquantaine de personnes venues de différentes régions du Québec se sont jointes aux gens de Portneuf qui discutaient sur le partenariat à mettre en oeuvre pour assurer l'avenir du patrimoine religieux.

En matinée, on a présenté différents aspects de la problématique actuelle dans Portneuf, concernant les églises, les cimetières, les archives paroissiales. Les résultats d'une importante étude sur la situation des églises paroissiales catholiques et anglicanes ont permis aux personnes présentes de mieux apprécier les caractéristiques de ces édifices et les enjeux de leur conservation. Parmi les conférenciers, mentionnons Jean Simard, ethnologue, de l'Université Laval, Hélène Bourque, historienne de l'architecture, François Boissonneault de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, Isabelle Simard, étudiante au doctorat en Ethnologie, Pierre Lafontaine, des archives diocésaines à Québec.

Dans l'après-midi, cinq ateliers ont porté sur autant de points chauds afin de trouver des solutions prometteuses pour l'avenir. Des exemples d'utilisations mixtes de bâtiments religieux et de partenariat entre les municipalités et les fabriques pour la mise en valeur de cimetières furent étudiés. La conservation des archives, la réglementation municipale et le tourisme religieux ont fait l'objet d'échanges entre les participants dans trois autres ateliers. Des exposants étaient sur place afin de faire connaître leurs activités et leurs services : l'Écomusée de l'Au-delà, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux, les Archives diocésaines, le Comité multisectoriel du patrimoine religieux de Portneuf.

Le colloque de Portneuf était une initiative unique et originale résolument orientée vers des gestes concrets pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux en milieu rural. Les églises, chapelles, cimetières et autres manifestations du patrimoine religieux portneuvois interpellent tandis que l'Église subit de profonds changements. Des partenariats entre les municipalités, les fabriques de paroisse et les groupes communautaires sont devenus nécessaires. Les organisations civiles et ecclésiales de Portneuf ont pris connaissance des options et des outils disponibles ou de ceux à créer afin de développer une stratégie collective. Des solutions nouvelles furent explorées en identifiant les actions à poser à court et moyen termes.

Tout au long du colloque, on a senti la volonté commune de se mobiliser en faveur du patrimoine religieux. Les organisateurs souhaitent rassembler les décideurs du milieu. Ceux-ci étaient présents. Ils ont convenu d'accentuer le dialogue pour assurer l'avenir du patrimoine. On compte aussi sur les travaux actuels concernant le schéma d'aménagement de la MRC et l'établissement de la politique culturelle de la MRC comme point d'appui régionaux aux initiatives locales. Les actes du colloque seront disponibles à l'automne et serviront à tous ceux et celles qui veulent assurer la mobilisation en faveur du patrimoine religieux de Portneuf.

Le colloque *Un village, un clocher*, était organisé par le Comité multisectoriel du patrimoine religieux en collaboration avec la MRC et le CLD de Portneuf, la Région pastorale Portneuf, Aluminerie Lauralco et le ministère de la Culture et des Communications.



L'avenir du patrimoine religieux à Portneuf

Les décideurs municipaux et paroissiaux, les organismes publics et communautaires intéressés à la sauvegarde et la mise en valeur du riche patrimoine religieux de Portneuf ont participé à un colloque, le 27 mai dans le but d'échanger sur le partenariat à mettre en œuvre pour en assurer l'avenir. La problématique concernait les églises, les cimetières, les archives paroissiales. Les résultats d'une importante étude sur la situation des églises paroissiales catholiques et anglicanes ont permis de mieux apprécier les caractéristiques de ces édifices et les enjeux de leur conservation. Parmi les conférenciers, mentionnons Jean Simard, de l'Université Laval, Hélène Bourque, historienne en architecture, François Boissonneault de la Fondation sur le patrimoine religieux du Québec, Hélène Plance et Isabelle Simard qui ont mené une étude sur les archives paroissiales et les cimetières de Portneuf.

Un Clocher, un Village

Dans Portneuf, la mobilisation se continue en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine religieux. La tenue d'un colloque régional a marqué de façon très significative une étape importante dans cet effort collectif.

Une participation significative

Le 27 mai dernier, 162 personnes étaient rassemblées pour discuter de stratégies et de partenariat. On y retrouvait les personnes représentant les instances décisionnelles de Portneuf: les députés, les responsables de la M.R.C., du C.L.D., des maires, des conseillers et conseillers municipaux, des curés, des membres d'Assemblées de fabrique et de C.P.P., de sociétés d'histoire et de patrimoine. Se sont aussi joints à eux des représentants du ministère de la Culture et des communications du Québec, du diocèse de Québec et de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Enfin, des participants de diverses régions du Québec sont venus enri-

chir les discussions en partageant leurs expériences et leurs préoccupations.

Un partenariat solide

La diversité de cette représentation, la qualité des discussions et la réponse spontanée à cette convocation consolident l'option prise dans Portneuf de créer un partenariat solide entre les autorités civiles et pastorales. Le contenu de ces échanges et les études présentées lors du colloque serviront à alimenter le schéma d'aménagement de la M.R.C. et, en conséquence, le plan d'urbanisme des municipalités. Ils

serviront également à l'établissement de la politique culturelle de la M.R.C.. Celle-ci oriente ensuite l'implication du ministère de la Culture dans la région. Enfin, ils appuient les efforts des paroisses engagées dans un vaste projet de réaménagement pastoral intitulé *Faire Église autrement*.

Un milieu qui s'outille

Trois outils serviront à ces différentes instances dans leurs travaux. D'abord, une étude architecturale et patrimoniale sur les vingt églises paroissiales catholiques et les trois anglicanes vient enrichir la connais-



Denis Robitaille



M^{re} Maurice Couture et M. Pierre Lafontaine, archiviste et conférencier, devant le kiosque du diocèse de Québec.



M. Jacques Bouillé, préfet de la MRC de Portneuf, M. Louis-Régis Tremblay, président-directeur général de l'aluminerie Alcanco, M^{me} Hélène Bourque, consultante en histoire de l'architecture, M^{re} Maurice Couture, archevêque de Québec, et M. Roger Bertrand, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, lors du dévoilement du livre *Les églises et chapelles de Portneuf*.

sance du milieu et propose un classement des églises en trois catégories: patrimoine national, régional et communautaire. Cette étude comporte également des recommandations. La recherche qui est à l'origine de cette étude a servi à la publication d'un livre édité par la M.R.C. présentant avec texte et nombreuses photos les églises et chapelles de Portneuf. Enfin, les actes du colloque compléteront cette boîte à outil à l'automne.

Des convictions mobilisatrices

En choisissant *Un village, un clocher* comme thème du colloque, les organisateurs souhaitent résumer un certain nombre des convictions à la base de la tenue de cet événement. L'intervention d'ouverture en évoquait quelques-unes. La suite du présent article est un extrait de cette intervention.

«Les questions nouvelles concernant l'avenir du patrimoine religieux nécessitent qu'on s'y attarde dès maintenant pour trouver ensemble des solutions d'avenir.

Le patrimoine religieux est un patrimoine collectif. L'Église, notamment, occupe une place centrale dans chaque village, elle est son identité, son édifice public le plus important. Son avenir concerne la population et les décideurs paroissiaux et municipaux. Il est temps d'établir une stratégie d'ensemble entre les partenaires intéressés afin d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Le patrimoine religieux est un patrimoine vivant, utile, en évolution. Le réseau des églises n'est pas une enfilade de musées. En effet, certains discours laissent parfois

supposer qu'il n'y a plus de communautés chrétiennes et que les églises sont devenues inutiles. Or, les églises sont encore utiles et les communautés continueront encore demain à s'y retrouver et à les adapter à leurs besoins. Les solutions envisagées doivent donc tenir compte de cette réalité. La meilleure façon d'assurer un avenir à ce patrimoine, c'est de lui conserver sa vocation de service à la communauté. Sa meilleure garantie, c'est une communauté, dynamique, épanouissante sur les plans spirituel, social et économique. C'est là la préoccupation première des responsables pastoraux.

Gratitude à un ami du patrimoine religieux québécois

M. Jean Simard, professeur titulaire d'ethnologie du Québec au *Département d'histoire de l'Université Laval* a fait partie du Comité organisateur du colloque *Un clocher, un village* sur le patrimoine



M. Jean Simard

religieux portneuvois et fut un des conférenciers. Sa généreuse contribution a soutenu l'enthousiasme du comité et consolidé ses intuitions. Il a apporté ses conseils en mettant au profit de cette rencontre sa profonde connaissance du patrimoine religieux québécois et de sa signification pour notre culture.

M. Simard prend sa retraite de l'enseignement cette année. Les membres du Comité organisateur du colloque se joignent à moi pour lui rendre hommage.

Tout au long de sa carrière, M. Simard a eu le souci de révéler la richesse de notre patrimoine. Ses études furent autant de miroirs réfléchissant ce que nous sommes et l'héritage qui nous accompagne. Ses travaux portent sur l'iconographie, l'art et la religion populaire de même que sur l'histoire et l'avenir du patrimoine religieux au Québec. Parmi les nombreuses recherches qu'il a menées, nous lui devons une importante étude sur les crois de chemins, un des traits les plus caractéristiques de la campagne québécoise.

Il a également été le responsable de la partie historique de l'exposition *Le Grand Héritage* sur le patrimoine religieux du Québec tenue au Musée du Québec lors de la visite du Pape en 1984. Il a alors dirigé les travaux qui ont mené à la rédaction de la publication qui accompagnait cette exposition: *L'Église catholique et la société du Québec*. En tant que membre de la *Commission des biens culturels du Québec*, il a déposé un important rapport sur le patrimoine religieux publié en 1998 aux Publications du Québec. Et, bien sûr, par sa carrière d'enseignant, il a formé plusieurs ethnologues et historiens qui ont bénéficié de son savoir-faire et de sa passion indéfectible.

Le patrimoine religieux fait l'objet d'un attachement particulier pour de nombreuses générations de québécois et québécoises. Les travaux d'amoureux du patrimoine tel que M. Simard nous permettent de comprendre en quoi et pourquoi ce patrimoine est fondamental à l'identité spirituelle, culturelle, artistique et historique du Québec.

Le Comité organisateur du colloque — Hélène Bourque, Patrick Bouillé, François Drolet et moi-même — tient à remercier M. Simard. Nous avons trouvé chez lui un véritable ami du patrimoine portneuvois et des gens qui s'en préoccupent.

Denis Robitaille

Les solutions à l'avenir des églises en milieu rural sont encore à inventer. En ville, on peut entièrement reconvertir une église pour qu'elle assume de nouvelles fonctions puisqu'il y en a d'autres aux alentours. Mais chez nous, les solutions doivent composer avec la complémentarité des fonctions et le partenariat. Est-il possible d'envisager d'autres utilisations permanentes en plus de la fonction liturgique? L'avenir du patrimoine religieux nécessite un effort concerté non seulement au niveau local mais aussi au niveau régional. Tout Portneuf s'appauvrit quand on porte atteinte au patrimoine d'une de ses localités. De plus, il y a des problématiques qui dépassent les ressources des plus petites paroisses.

Le patrimoine religieux contribue à la fierté des gens, à leur sentiment d'appartenance. Il peut aussi contribuer au développement de la culture, de l'économie, du tourisme, de la solidarité communautaire. Se solidariser pour le mettre en valeur c'est contribuer à un mieux-être de la population. Cela implique qu'on réfléchisse ensemble sur la cohabitation de ces intérêts divers.

Enfin, le patrimoine religieux ce n'est pas seulement les églises. On traitera également aujourd'hui de l'avenir des cimetières et des archives paroissiales. Il faut aussi avoir en tête les autres manifestations du talent, du savoir-faire et de la foi des gens d'ici. Pensons donc aussi aux oeuvres d'art, à l'ilot paroissial, aux chapelles, etc.»

Denis Robitaille, animateur
Région pastorale Portneuf

Le MRC PORTNEUF se penche sur l'AVENIR DE SON PATRIMOINE RELIGIEUX

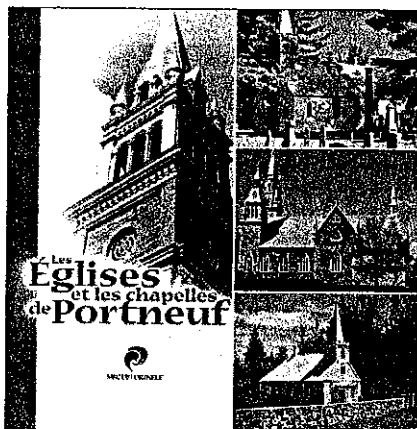
Le 27 mai dernier, près de 170 personnes se sont réunies à la Maison provinciale des Sœurs de la Charité de Saint-Louis afin d'échanger sur l'avenir du patrimoine religieux de la région portneu-

voise. Des acteurs des milieux municipal, paroissial, communautaire et public participaient à ce colloque tenu sous le thème « Un village, un clocher ». La mise en place d'un partenariat assurant la sauve-

garde et la mise en valeur du patrimoine religieux de la MRC de Portneuf, qui compte 21 municipalités, a été au cœur des discussions. Les orientations retenues lors de ce colloque serviront notamment la

politique culturelle régionale ainsi que la révision du schéma d'aménagement actuellement en cours dans la région.

Publications



Les églises et les chapelles de Portneuf

La protection et la mise en valeur de l'héritage religieux de la région de Portneuf mobilisent depuis quelques années déjà les citoyens et les acteurs du milieu. *Les églises et les chapelles de Portneuf* est l'aboutissement d'une étude achevée en 1999 qui visait à retracer l'histoire architecturale de chaque lieu de culte

et d'en faire ressortir les traits distinctifs. Cet ouvrage raconte donc l'histoire architecturale des 23 églises paroissiales de la MRC de Portneuf en soulignant la contribution artistique de nombreux maîtres d'œuvre, hommes de métier, artistes et ornementalistes des siècles derniers.

Le livre est disponible à la MRC de Portneuf: (418) 285-3744.

Hélène Bourque et Paul Labrecque, *Les églises et les chapelles de Portneuf*, Cap-Santé, MRC de Portneuf, 2000, 75 pages, 12 \$ (incluant taxes et frais d'expédition).

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Remerciements.....	4
Bienvenue et bonne journée !.....	5
Activités facultatives pour l'heure du dîner.....	7
Message de bienvenue	10
Présentation de la problématique portneuvoise.....	12
La problématique québécoise de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.....	16
Les églises catholiques et anglicanes de Portneuf : originalités, caractéristiques, situation d'ensemble.....	22
La restauration et le recyclage des édifices religieux : défis et réalisations dans Portneuf, exemples venus d'ailleurs, perspectives.....	30
La mise en valeur des cimetières dans la région de Portneuf.....	33
Situation et avenir des archives paroissiales dans l'archidiocèse de Québec.....	43
La réglementation municipale et le schéma d'aménagement comme outils de gestion de l'avenir du patrimoine religieux : COMPTE-RENDU.....	69
La réglementation municipale et le schéma d'aménagement comme outils de gestion de l'avenir du patrimoine religieux : EXPOSÉ.....	74
Le patrimoine religieux peut-il devenir un moteur de développement touristique dans Portneuf ? : COMPTE-RENDU.....	87

Le patrimoine religieux peut-il devenir un moteur de développement touristique	
dans Portneuf ? : EXPOSÉ.....	90
L'utilisation mixte des édifices religieux comme moyen de les sauvegarder	
et de les mettre en valeur : COMPTE-RENDU.....	97
L'utilisation mixte des édifices religieux comme moyen de les sauvegarder	
et de les mettre en valeur : EXPOSÉ.....	100
La sauvegarde et la mise en valeur des cimetières paroissiaux : COMPTE-RENDU.....	106
La sauvegarde et la mise en valeur des cimetières paroissiaux : EXPOSÉ.....	111
La situation et l'avenir des archives paroissiales dans Portneuf : COMPTE-RENDU.....	116
La situation et l'avenir des archives paroissiales dans Portneuf : EXPOSÉ.....	119
Allocution de Mgr Jean Gagnon, évêque auxiliaire, Diocèse de Québec.....	124
Allocution de Mgr Bruce Stavert, évêque, Église Anglicane du Canada.....	126
Allocution de Monsieur Roger Bertrand, député de Portneuf, Assemblée nationale.....	127
Pistes d'action.....	130
Annexes.....	131
Dossier de presse.....	140

